

Cambridge

Le ministre des Finances portugais

Portugal

APRÈS LA NATIONALISATION DES BANQUES

Le général Vasco Gonçalves assure que l'entreprise privée aura toujours un rôle à jouer

La nationalisation des banques par le Conseil de la révolution inquisite les milieux d'affaires portugais, qui redoutent une emprise accrue de l'Etat sur le secteur privé. Celui-ci n'avait pratiquement pas été touché depuis le soulèvement du 25 avril 1974. L'occupation, ce samedi 15 mars, de certaines sociétés d'assurances à Lisbonne et en province pourrait inciter le Mouvement des forces armées à décréter leur nationalisation.

tion. Cependant, le général Vasco Gonçalves, chef du gouvernement, a précisé vendredi que l'entreprise privée aura « toujours un rôle à jouer au Portugal ».

Un communiqué de la présidence de la République précise d'autre part que le gouvernement portugais et le M.F.A. sont décidés à respecter les engagements et accords internationaux du Portugal. On

note à ce propos une nouvelle mise au point du gouvernement américain, qui a pris des dispositions pour « protéger son ambassade de Lisbonne ». L'inquisiteur grandit dans les milieux proches de l'OTAN.

A Lisbonne, les dirigeants du parti communiste et du parti socialiste ont conféré toute la nuit du vendredi 14 au samedi 15 mars.

palais de Belem. Mais ils veulent aussi garder la tête froide et rejettent toute idée d'antagonisme ou même de participation. « C'est au gouvernement de diriger le secteur, affirment-ils. C'est à lui de nommer les commissions administratives qui dirigeront nos banques ».

La direction du syndicat propose cependant des listes que le gouvernement est libre d'accepter ou de refuser. Les employés sont, en revanche, beaucoup plus exigeants sur la nécessité pour eux de conserver un contrôle étroit sur toute l'activité bancaire. Cette attitude a attiré leur attention sur le fait que le M.F.A. n'a pas permis de débloquer un certain nombre de « manipulations » qui ont fait l'objet d'un rapport étonnant au cours d'un meeting réuni vendredi soir au palais des sports de Lisbonne. Devant plus de deux mille personnes, un délégué syndical de la banque Espírito Santo (dont les membres de la direction ont été arrêtés le 11 mars) est venu résumer un volumineux dossier, qui révèle les « commodités » accordées par cette banque aux divers partis de droite et même au parti populaire démocratique de M. Sa Carneiro, ainsi que les mécanismes mis en place pour limiter les crédits aux petites et moyennes entreprises et pour faciliter la fuite des capitaux vers l'étranger.

DOMINIQUE POUCHIN, JOSÉ REBELO.

De nos envoyés spéciaux

« Et alors, après tout, maintenant, l'Etat, c'est nous. »

Le général Vasco Gonçalves, premier ministre, a attendu le soir pour marquer, dans un discours, « ce jour d'aujourd'hui, qui a vu la nationalisation des banques portugaises ». N'ont-elles pas, jusqu'à présent, été intéressées à l'écrasement de la révolution du 25 avril ? Ainsi, a ajouté le premier ministre, « l'argent du peuple cessera d'être utilisé dans les opérations financières servies dorénavant les véritables besoins du peuple ». Il a voulu, à ce moment, bien fixer les limites de ce « premier pas dans la stratégie antimonopoliste ». Rappelant qu'une mesure semblable avait été prise en France, à la libération, par le général de Gaulle, il a dit : « Nous ne voulons pas détruire l'entreprise privée. Elle aura toujours un rôle à jouer au Portugal. Si elle sert le peuple, elle sera mieux soutenue qu'aujourd'hui ».

UNE MISE AU POINT DE L'AMBASSADE DU PORTUGAL

Nous avons reçu le communiqué suivant :

L'ambassade du Portugal proteste contre l'exploitation d'un film sur un meurtre commis à Lisbonne, à la suite du putsch manqué du 11 mars, et qui fut projeté à la télévision française (le Monde du 14 mars). En effet, ce film fut à peu près le seul morceau choisi comme reportage d'événements qui firent d'autres victimes et qui impliquèrent les plus graves risques. Le communiqué du commandement opérationnel du continent (COPCON) sur cette affaire révèle des détails que le film ne mentionne pas : la victime avait saisi un pistolet. L'incident est certes hautement déplorable, mais il ne devrait pas servir au dénigrement — but apparemment suivi par une certaine presse depuis longtemps et sous tout prétexte — de la révolution la plus importante et pacifique de l'après-guerre. Il est très probable que ceux qui s'émeuvent de cette bavure n'ont jamais protesté contre les assassinats politiques du régime de Salazar ni contre les massacres de la guerre coloniale à laquelle mit fin la révolution du 25 avril. L'ambassade du Portugal croit bon de souligner qu'en aucun pays d'Europe la chute du fascisme n'entraîna aussi peu de victimes qu'au Portugal : moins d'une dizaine de morts après la prise de pouvoir par l'entre eux par les balles des défenseurs eux-mêmes de l'ordre fasciste.

La nationalisation des sept principaux groupes financiers du pays consistant à mesurer l'importance économique la plus importante depuis la révolution du 25 avril et frappe des intérêts considérables. Certains de ces établissements sont, en effet, étroitement liés aux deux grands trusts de l'économie portugaise : la CUF et le groupe Champalimaud présent, l'un et l'autre, dans la quasi-totalité des secteurs de la production et des services. La CUF, à elle seule, représente un tiers des bénéfices de toutes les sociétés portugaises, et Champalimaud — groupe dans lequel la famille du général Spínola avait des intérêts — étend son empire des cimenteries aux assurances, de Setúbal à Luanda et Lourenço-Marques, capitales des anciennes colonies portugaises d'Afrique. Ainsi, assurent les militaires, pour la première fois dans l'histoire du pays, le pouvoir politique va contrôler le pouvoir économique, surveiller l'activité des plus grandes entreprises et aura les moyens de planifier les investissements en fonction des besoins réels et de l'intérêt général.

Cette « révolution » suscite naturellement de sérieuses inquiétudes dans le monde patronal. Le C.I.P. et le groupe Champalimaud, bien que favorables à l'activité des plus grandes entreprises et des investissements en fonction des besoins réels et de l'intérêt général, ont cependant exprimé leur inquiétude à l'égard de la mesure prise par le Conseil de la révolution. Mais, en privé, ses responsables ne cachent

pas leurs craintes. « C'est du populisme, dit l'un d'eux, on applique aux grandes entreprises pour, parait-il, défendre les petites et moyennes. Il faudrait tout de même qu'on réalise que le Portugal n'est pas l'Albanie. » Mais les patrons semblent surtout appréhender la « dynamique » d'une telle politique qui, après la banque, pourrait atteindre d'autres secteurs vitaux de l'activité industrielle et commerciale. Les militaires, pensent-ils, ont nationalisé le crédit, mais pas les employés, débordant des structures syndicales et politiques, les y ont poussés. Pourquoi cela ne se reproduit-il pas demain dans une autre branche ? Il est incontestable en effet que la pression des « gens de la banque », en grève depuis le 11 mars, a pesé nettement dans la décision des responsables du M.F.A. Les partis de gauche n'attendaient pas une évolution en rapide, et un dirigeant communiste a même écrit même, la veille de la nationalisation, qu'une telle mesure pourrait nuire aux intérêts du peuple. Les « Bancários » eux, s'avouent aujourd'hui leur victoire. Ils étaient près de quinze mille à défilé dans les rues de la capitale pour fêter l'événement. Le soir, ils sont allés remercier le président de la République à son

HONGRIE : le salut dans la discrétion II. — Les balbutiements de la démocratie

De notre envoyé spécial MANUEL LUCBERT

Dans son premier article, Manuel Lucbert analysait les problèmes posés par l'isolement mondial à l'économie hongroise, dont le développement était dû à la réforme menée avec souplesse (« Le Monde », du 14 mars). Dans le second article, il examine les tentatives timides d'introduction de la démocratie socialiste et l'ambiguïté de l'attitude des dirigeants, qui, par un socialisme ébauché, s'efforcent de venir à bout de l'extrême gauche intellectuelle.

Budapest. — On raconte à Budapest cette histoire pas très drôle mais vraie. Au moment des premières chutes de neige, en hiver, les employés chargés du nettoyage de la voirie avaient présenté des revendications insatisfaisantes qui leur avaient valu des demandes furent repoussées. Conséquence : pendant vingt-quatre heures le trafic automobile fut très perturbé. Pourtant, les employés ne s'étaient pas mis en grève : ils avaient simplement révisé les pelles mécaniques des camions de nettoyage à un niveau inférieur à celui de la couche de neige accumulée dans les rues. Le lendemain, les fonds nécessaires à l'achat des équipements réclamés étaient débouqués.

La réforme économique de 1968 devait s'accompagner d'une extension de la « démocratie socialiste ». Le syndicat allait passer d'être un courroie de transmission entre le pouvoir et la masse ouvrière et exercer davantage sa fonction de représentation et de défense des intérêts des salariés. Parallèlement au développement de l'autonomie des entreprises, une certaine forme d'autogestion devait être mise en place. Qu'en est-il exactement ? Avec beaucoup de prudence et en insistant sur la nécessaire patience à observer en la matière, certains responsables hongrois reconnaissent que l'expérience n'a pas donné tous les résultats qui en étaient peut-être à tort attendus. « La démocratie socialiste est insuffisante », nous déclare tranquillement dans son bureau du comité central M. Pozsai, rédacteur en chef de l'« Új Szó ». Les changements se sont jusqu'à maintenant presque uniquement traduits dans le domaine institutionnel et dans l'atmosphère politique. « Sous-entendu », à la base les choses n'ont pas beaucoup bougé.

De fait, si l'organisation syndicale a acquis une certaine indépendance, si elle n'hésite pas, à l'occasion, à exercer dans les entreprises le droit de veto dont elle dispose aux différents échelons d'élaboration du plan, elle

nissent la cohorte la plus importante des élites dirigeantes n'est cependant pas sans ambiguïté : d'un côté, un enrachement plus profond du parti dans les forces vives de la nation leur paraît indispensable, mais d'un autre côté, ils ne désirent visiblement pas que se développe une situation dont ils pourraient perdre le contrôle. Or, qui veut limiter les crédits aux petites et moyennes entreprises et pour faciliter la fuite des capitaux vers l'étranger ?

Il est en un peu de même dans la vie culturelle et scientifique. Un certain nombre de notions introduites il y a quelques années pour favoriser une ouverture ont pratiquement disparu aujourd'hui. Ne sont plus utilisées par exemple les formules qui laissent au « gestionnaire » le droit de gérer qu'à côté du marxisme, « idéologie hégémonique », d'autres courants d'idées pouvaient exister. A l'inverse, le rôle dirigeant du parti dans la société et son contrôle sur la vie économique sont plus fortement soulignés.

Très timidement, des tentatives ont été faites en ce sens. Ainsi, aux mines de produits optiques MOM de Budapest, trois représentants du personnel siègent depuis un an parmi les seize membres du conseil de production. Toutefois, ils n'ont pas été élus, mais désignés respectivement par l'organisation du parti, le syndicat et la section de la jeunesse communiste. Ils ont simplement voix consultative. Même animés des meilleures intentions, la bureaucratie ne se laisse pas facilement aller à ces concessions. Il va sans dire que l'influence de ces trois « représentants » de la base sur les grandes décisions en matière de production ou de salaires est insignifiante.

Réduits à un rôle de producteurs-figurants dans la vie économique, les ouvriers comment s'en étonner ? — ne manifestent spontanément qu'un intérêt limité pour la vie politique. C'est M. Kiss qui note encore à ce sujet : « Nous ne pouvons être satisfaits car seule une minorité de travailleurs s'occupe des affaires publiques ». Et le parti souhaite qu'un plus grand nombre d'hommes et de femmes actifs dans la production briguent des fonctions de responsabilité, mais il faut bien constater que les « apparatchiks » four-

L'OTAN est « très préoccupée » par la situation

Les gouvernements des quatre pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord suivent de très près l'évolution de la situation au Portugal, déclaraient-on le vendredi 14 mars à Bruxelles dans les milieux proches de l'OTAN. On souligne dans ces milieux la « très grande préoccupation » de l'Organisation face au « glissement à gauche » à Lisbonne. « Nous ne parlons que du Portugal », a déclaré une personnalité. Et un diplomate a ajouté : « Vous pouvez considérer les événements du 11 mars comme une défaite de l'Alliance atlantique. »

Curieusement, on considère cependant que l'OTAN n'a aucune compétence dans les affaires intérieures portugaises et que les statuts de l'Organisation ne prévoient pas de consultations particulières dans des circonstances de ce genre. A Washington, le sous-secré-

DRAPEAUX PORTUGAIS A L'UNIVERSITÉ DE MADRID

Madrid (A.F.P.). — Des drapeaux portugais ont été hissés vendredi sur plusieurs bâtiments de l'université de Madrid, pour célébrer l'échec du coup d'Etat à Lisbonne et exprimer les sentiments de solidarité d'étudiants espagnols avec le Mouvement des forces armées. Des pancartes furent accrochées à la mémoire du M.F.A. ont également été apposées aux facultés de philosophie, de droit, de lettres et à l'école d'architecture. Les policiers, qui patrouillaient sur le campus depuis les débordements du samedi, ont vu la fermeture de l'université de Valladolid, ont aussitôt enlevé les drapeaux et les pancartes.

taire d'Etat adjoint pour les affaires européennes, M. Bruce Laingen, a réaffirmé vendredi que les Etats-Unis d'Amérique ne s'abandonneront pas à la tentation de pousser du 11 mars. M. Bruce Laingen se réferait à une « allégeance » totalement irresponsable selon laquelle les Etats-Unis auraient été mêlés d'une manière quelconque à cette tentative de coup d'Etat, et à la déclaration plus rétrospective encore selon laquelle, en raison du rôle prétendument joué par l'ambassadeur des Etats-Unis Frank Carucci, sa sécurité ne pourrait être assurée au Portugal. M. Laingen a ajouté que le gouvernement américain avait fait clairement savoir au gouvernement de Lisbonne que « toutes les mesures devaient être prises pour assurer la sécurité de la mission américaine et de l'ambassadeur ». Le New York Times s'inquiète ce samedi des derniers développements politiques au Portugal et les qualifie de « coup porté aux espérances de l'entente de voir la réalisation d'une démocratie politique ».

Le quotidien note « la nouvelle vague d'arrestations », la violence accrue dans les rues, les partis politiques conservateurs, ainsi que les attaques portées contre les partisans non communistes dans la « coalition actuelle », et voit dans la nationalisation des banques et les arrestations des chefs d'entreprise un effort « pour saboter la base économique des groupes politiques non communistes ».

A MOSCOU, les Izvestia dénoncent « l'hypocrisie des puissances occidentales, qui se prétendent soucieuses du sort de la démocratie au Portugal ». « Ce sont précisément les changements démocratiques dans ce pays qui les inquiètent. C'est la perspective pour Portugal, champion parmi les plus solides de l'OTAN dans un passé récent, devenir le point faible, l'élément sur lequel il ne sera plus possible compter, qui les effraie », souligne le quotidien de Moscou.

DIPLOMATIE

EN VISITE A PARIS

Deux ministres sud-coréens rencontrent MM. Chirac et Sauvagnargues

M. Kim Dong Jo, ministre des affaires étrangères de Corée du Sud, et M. Chang Ye Joong, ministre du commerce et de l'industrie, sont arrivés à Paris ce samedi 15 mars par le vol Séoul-Paris de la Korean Air Lines. Les deux ministres devaient notamment être reçus par M. Chirac et M. Sauvagnargues.

La vente récente de six Airbus par la France à la Corée du Sud témoigne du développement des relations commerciales entre les deux pays. Au même moment, le soutien apporté par Paris à une résolution considérée comme une victoire par Séoul lors de la dernière Assemblée générale des Nations unies a consacré un rapprochement politique. Jusqu'à présent, en effet, la France s'était abstenue de voter dans le débat sur la question coréenne à l'ONU.

Quelque modeste par rapport à celle de ses partenaires européens, allemands notamment, la période française en Corée du Sud est cependant significative. Actuellement, les investissements français représentent 5,7 % du total des investissements étrangers (8,8 millions de dollars entre 1968 et 1974). Les principales implantations françaises ont été réalisées dans le domaine

de la production d'aluminium et de charbon blanc. La construction d'une raffinerie par la C.I.P. est toujours en suspens, mais l'accord de garantie des investissements français devrait permettre de nouvelles implantations. Durement frappée par la hausse des coûts de l'énergie, la Corée du Sud a un besoin pressant de capitaux pour financer son développement et surtout faire face à sa dette extérieure (environ 4,2 milliards de dollars). Lors de la conférence des chefs de mission en poste en Europe qu'il présidera à Paris, le ministre du commerce, M. Chang, entend faire le point sur les possibilités de financement offertes par les pays européens. Il voudrait en outre faire avancer le projet de création, vraisemblablement à Bruxelles, d'une banque internationale qui réunirait la Corée du Sud et des banques d'affaires européennes.

La Corée du Sud a nettement marqué ces dernières années, qu'elle était prête à accorder certains avantages à la France dans la mesure où celle-ci lui offre une contrepartie politique, notamment en aidant Séoul à améliorer ses relations avec certaines capitales du bloc socialiste. La Corée du Sud espère ainsi contrebalancer la cascade de reconnaissances dont a été l'objet Pyongyang au cours de ces dernières années.

PHILIPPE PONS.

pent de l'être stalinienne. Un chercheur de talent comme Szelenyi est complètement banal de puis son arrestation et la seule issue qui lui reste est l'émigration, sans doute vers la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis. Le même ostracisme frappe le sociologue György For, condamné à trente mois de prison en 1968 sous l'inculpation de mensonge, pour avoir mené des actions de soutien au Vietnam en dehors des canaux officiels. Sa femme Suzsza Kőrösi, qui avait été pendant l'été 1974 à l'origine de la pétition pour la liberté de l'avortement, vient d'être exclue de l'Université. Tous les deux ont aussi demandé leur départ pour l'étranger.

Malgré les difficultés auxquelles ils sont en butte, d'autres intellectuels évincés de la vie scientifique se refusent toutefois à envisager cette solution de désespoir. C'est le cas par exemple de ce philosophe Agnès Heller et de son mari Ferenc Feher. Marxistes et Hongrois, ces derniers revendiquent « un droit sur leur pays » où se construisent le socialisme. L'automne dernier, ils avaient obtenu pour eux et quelques-uns de leurs amis, chercheurs, historiens, philosophes, la possibilité de publier leurs travaux scientifiques à l'étranger. En contrepartie, ils s'étaient engagés entre autres à ne pas attaquer dans ses œuvres « les écrits de la Hongrie ». Mais cet « accord » n'a tenu que ce que durent les roses.

Passionnés, passionnante, les représentants des différents courants contestataires apparaissent cependant isolés dans un pays où les effusions lyriques des révolutions ont fait place, pour le moment, à la fureur enivrante et bienfaisante de la consommation. Dans un pays où se fait, dans la banalité de la politique quotidienne, une recherche prudente, patiente et équilibrée d'une voie adaptée aux qualités et aux défauts du peuple hongrois. Dans un pays où la violence peut être terrible, mais où les dirigeants actuels ont eu la sagesse de créer un socialisme qui sait être ouaté.

FIN

M. BREJNEV EST ATTENDU A BUDAPEST

Moscou (A.P.). — M. Leonid Brejnev, secrétaire général du parti communiste, et plusieurs dirigeants soviétiques, ont quitté, samedi 15 mars, Moscou pour Budapest, où ils vont assister à un onzième congrès du parti des travailleurs socialistes hongrois. C'est le premier voyage à l'étranger de M. Brejnev depuis sa maladie.

حکومت الامم المتحدة

crises propose l'indexation de l'impôt

LES PARIS DE MICHEL JON

action de la

ARRÉ

DROIT

LES RAVAGES DE LA COMPLEXITÉ

(Suite de la première page.)

La complexité, ce n'est pas seulement la luxuriance des détails : une carte géographique, même surchargée de signes, reste lisible. Ici, c'est plus profond. Le vice tient à ce que le texte use de formules générales et pseudo-littéraires pour typer des situations qui, dans la réalité, dépendent d'un jeu mouvant d'interrelations avec leur environnement. L'abondance et la variation des informations sur tout et de partout buent le texte. Il est stérile du mal d'ambiguïté, comme disent les juristes. Il « miroite », ce à quoi, dans le public des voix moines, affines, font écho disant familièrement : « On est piégé ».

Sous la Révolution et au dix-neuvième siècle, la loi était majestueuse : on gravait ce mot charismatique sur les monuments ou à l'entrée des villes. Aujourd'hui, la loi, mais plus encore le texte administratif n'a plus de transcendance morale. La règle a encore de la résonance lorsqu'elle est simple : ainsi pour la circulation automobile, mais communément, elle est tenue pour mystificatrice et capiteuse. D'ailleurs, l'appareil de l'Etat s'efforce impitoyablement à assurer la stricte exécution des lois ; les analyses par sondages ne laissent aucun doute à ce sujet. Plus il y a de textes compliqués, plus il y a d'arbitrages.

L'Institut Pasteur étudie le cancer : le laboratoire du Louvre, les maladies des cancers d'art. Pourquoi n'y aurait-il pas un laboratoire pluridisciplinaire pour les écrits juridiques ? Il serait annexé au Conseil d'Etat, au secrétariat général du gouvernement et à la direction générale de l'Administration et travaillerait en relation avec les universités. Il établirait la psychologie des textes modernes, analyserait leurs vices et songerait aux remèdes. C'est une recherche de sciences humaines qui en vaut d'autres. On fait des décrets comme il y a cent ans, sans éprouver le moindre « mal du siècle », rédacteurs laborieux, bureaux de révision, va-et-vient d'un service à l'autre, commissions, conseils, à quel s'ajoutent pour faire bonne mesure des

négociations stéréotypées ou de bazar, avec les syndicats et les associations.

Avant ces scénarios archaïques, il faudrait définir une politique du contenu optimal, des valeurs, du ton et de l'expression, en accord avec notre temps. Or seuls la préoccupation étroitement legaliste et le culte du précédent affaiblissent dans les comportements bureaucratiques. On met dans le texte tout ce que les ministères entendent y mettre dans un esprit de « ligne Maginot ». Les textes sont moins des normes sociales que des jeux de l'« ole ou d'échecs à l'usage de clubs d'affidés astucieux. L'interprétation du document glisse parfois vers la devinette orientale. Une croisade de simplification et de purification est à engager : il faut redresser la barre.

1) D'abord revoir l'expression. On trouve dans les textes des mots fabriqués par les administrations, que le Robert ne tolère pas, mais il y a pire : une sorte de laudisme bien sûr, comme si on ne disposait que de coton, de gaze et de massis. La langue des textes ajoute à la complexité des situations, la confusion dans l'expression ; c'est l'obscurité à la puissance deux.

2) Il faut se garder de ce vice romain et français qui ressemble à l'horreur du vide. Les fabricateurs de textes n'ont de cesse de remplir, de boucher, de ligaturer et d'obstruer. Leur hantise, c'est la lacune. Pourquoi ne pas admettre les blancs, les zones vierges, vides ; accepter que certaines situations se nouent et se dénouent d'elles-mêmes, et s'en vont leurs finalités ; tolérer les avances, les aller et retour de la vie, dans une société qui ne cesse de changer.

Croit-on qu'un texte bourré et ambigu, de roses et de cactus, puisse être fonctionnel ?

Mieux vaut le trou que le lion. 3) Les récents gouvernements ont recommandé de dresser des « Guides de l'administré » propres à certains domaines comme la santé, la construction, la justice. Le guide a sur le décret l'avantage inestimable d'être lisible. Soigneusement, il est d'avantage « règle » que le second, qui fait

figure d'épave savante vouée aux archives.

Peu à peu, les guides l'emportent dans les applications concrètes, car comment métrifier-on entre les mains des citoyens des documents à leur usage si les juges ne s'y réfèrent pas par priorité ? Autrement, ce serait un marché de dupes.

4) Enfin, la règle n'est plus, en cette fin de vingtième siècle, la meilleure façon de gouverner un peuple. Paradoxalement, alors qu'elle est d'origine républicaine, elle a figure royale. Il y a trop de marginaux, de cas entremêlés, de situations mixtes ou évolutives, pour qu'on ne cherche pas à les résoudre par des voies ad hoc, des conciliations, des arbitrages, des médiations, en somme des voies légères opposées à ce matériel lourd qui sont les textes généraux. Le droit ne serait-il pas, lui aussi, en retard d'une guerre ?

Mieux vaudrait régler beaucoup de cas par cette participation même à facettes, dont parlait ici Charles Debbsch, et qui est en passe de devenir, malgré son passif, une donnée sociale fondamentale.

On examine concertée avec les personnes ou organisations concernées, un procès-verbal, une convention et pourquoi pas la confiance accordée à un groupe pourrait être souvent plus efficaces que cette façon biblique qui consiste à « faire un texte ».

Le médiateur est une formule peut-être encore discrète mais adaptée. Il pourrait être le chef d'orchestre de missions. Ces salutes seraient des administrateurs plutôt que des administrations, des magistrats plutôt que des juridictions, plus des hommes que les institutions, toutes plus ou moins engoncées dans leurs systèmes. La lutte contre la complexité suppose une volonté politique.

Le gouvernement, sous l'autorité du président de la République, doit avoir une politique juridique comme il entend avoir une politique économique, sociale ou culturelle. Répondre nos outils de régulation sociale avant cette fuite en avant perpétuelle qui consiste à faire du texte.

ANDRÉ HOLLEAUX.

ARMÉE

« Les Fanfares perdues »

(Suite de la première page.)

Buis-Schéhadé et Buis-Lestère ne sont pas Jérid et Hyde, ils font bon ménage dans un même Buis, « ce guerrier fou d'écriture », comme dit Jean Lacouture, qui vit un équilibre passionné.

Leclerc... qui l'a montré tel qu'il était, parmi ses innombrables biographies ? Qu'y a-t-il sous l'acier de la cuirasse ? De l'acier. Le premier contact, au Maroc, est décevant, la conversation impossible hors des strictes limites de la technique immédiate. Buis à Râplon-Préneut : « Mais c'est un con ! » Et Râplon : « C'est ce qu'il nous faut. S'il ne l'était pas, il ne se serait jamais lancé dans la traversée du Sahara avec des gimbardes à rester en panne sur la Concordo. » Les nuances, l'admiration, le dévouement, l'affection, seront l'aboutissement d'une longue approche. L'auteur trace un portrait de son héros par touches successives. Si le héraut de Haute-Croque était instinctivement un homme de droite, le général Leclerc était trop réaliste pour se laisser aller à ce genre de penie. Pour conclure, en parlant de ce « super-militaire » : un pouvoir de concentration extrême, c'est ce la définition de Leclerc et aussi ce qui le rendait souvent insupportable, il savait toujours sa propre idée, tournait autour de son problème. (...) Leclerc faisait un travail d'horlogerie. A mon sens, il était le contraire d'un intuitif, mais un officier de très grand métier qui préparait avec talent des « cas de figures », qui savait choisir le bon au bon moment et qui le jouait à fond.

« Le seul à son niveau capable de s'élever au-dessus de lui-même au combat, alors que les autres, à cette heure de vérité, se déhinent ». Capable aussi d'un courage politique méritoire, en Indochine, alors que l'amiral d'Argenlieu le traite de « mouches et que de Gaulle lui-même soupçonne son Bayard personnel de s'être laissé enlever par l'Extrême-Orient.

« Tiens, Buis, vous êtes vivant vous avez de la chance... » De Gaulle, en 1945, tel qu'en lui-même. Le gaulliste « amoureux » Buis le reverra, pendant la traversée du désert, en tournée des popotes en Algérie Et en 1963, sur convocation pour un interrogatoire serré sur les problèmes militaires. De Gaulle tointain, superbe, inaltérable Et qui, à travers les questions, remet en cause sa propre politique militaire, pousse son interlocuteur à la

critique. « C'est idiot de dire que de Gaulle n'était pas un politicien ». L'Iran au temps de Mossadegh, deux ou trois séjours en Allemagne. L'Algérie surtout, à Bordj-Bou-Arreridj, où le colonel, trop aimé des journalistes parce qu'il ressemble trop peu aux colonels, écrit au fil des bivouacs, la Grotte, ce roman qui échouera de peu au Goncourt. L'Algérie aussi de Rocher-Noir, capitale préfabriquée pour une parenthèse avant l'indépendance, au milieu des intrigues et des appels au secours. Pas d'histoire, c'est entendu, mais un climat, des hommes, des tableaux.

Le général de corps d'armée Georges Buis a terminé sa carrière active à la tête de l'Institut des hautes études de défense nationale et du centre des hautes études militaires. « Haut fonctionnaire », mais pugnaç, il est partisan d'une armée de techniciens. Hérésie. Il s'est fait très tôt, à l'intérieur de l'armée, un des champions de l'arme nucléaire. De mauvais goût. « Il faut en finir avec les chevaliers Bayerd qui honnissent l'arquebuse et crévent d'une arquebuse ». Mais l'arquebuseuse va loin : « Le grand,

le vrai danger auquel l'humanité n'échappera pas, c'est l'assolade nucléaire. » Désabusé ? Non, intéressé, toujours.

« En fin de parcours, et les états d'âme liquides, l'auteur s'est quelque peu égaré de moi. Il me semble entendre décliner puis s'étouffer dans les larmes l'éclat de la fanfare qui, la prise d'armes finie, raccompagne l'étendard et son garde d'honneur. » L'image, qui donne son titre au livre, est belle. Surtout lorsqu'on apprend in line que Georges Buis déteste un cérémonial aujourd'hui abusif.

Maintenant qu'il n'est plus obligé de mettre en certaines occasions une culotte cylindrique et dorée sur sa tête et de se promener selon des rites dévotés sur le front des troupes, Georges Buis, libéré de sa liberté militaire, va écrire « pour lui ». Un livre épre, comme sans paysages prêtérés : « Je ne suis pas l'homme des cimes naises, ni des fameuses « coteaux modérés » dont les chentres seuls suffiraient à me dégoûter. » On s'en doutait un peu.

JEAN PLANCHAIS.

L'esprit des militaires à « Apostrophes »

Les généraux Bigard et Buis, l'ex-capitaine Sergent, MM. Bernard Clavel, Charles Heru et Georges Brassens participaient vendredi soir, sur Antenne 2, à l'émission « Apostrophes » dirigée par Bernard Pivot.

Plus que jamais, c'était le dîner de l'été : un général penseur, un général musclé, un soldat perdu et retrouvé, un romancier pacifiste, un anarchiste, un homme politique socialiste... Le « raton-laveur », c'était « l'esprit militaire », rien de moins, un esprit qui souffre où il veut et se nourrit de peu, à croire le général Bigard — pardon : le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, — enfin Bigard, quoi, « le premier para du monde », excusez du peu les gars !

Variations du général Georges Buis sur les charmes et les perils de la vie du soldat, de Bigard sur la discipline et la patrie, de Pierre Sergent, ancien chef de l'O.A.S. en métropole, sur l'armée de la nation. Georges Brassens, stupéfait, roulait ses gros yeux à fleur de tête, tendres et naïfs, en regardant tous ces militaires, lui qui les déteste. Il n'en

avait jamais vu autant, ni de si près.

Bernard Clavel sobriquet à parler de la torture, et on lui répondait discipline, humanité, du Larzac, et on répliquait mollement que l'affaire avait été sans doute mal engagée ; de la mort, et Bigard assurait qu'on avait mal compris la célèbre belle formule « un mort est un con ». Le romancier égrenait la liste de nos défaits des trente-cinq dernières années et demandait : « A quel bon ? » Charles Heru réclamaient une arme de poche.

Lorsqu'on lui a posé des questions gênantes eurent été étudiées, on trouva un terrain d'entente sur lequel Brassens lui-même consentit à basculer quelques pas prudents : la musique militaire Le concert de musique de chambre était achevé. Il ne restait plus qu'à fermer le bar, à prendre l'éloquence et lui torré son cou, sans gêner, ni baignade, ni plastic, ce qui fut fait sur-le-champ.

LUNDI, LE NOUVEL OBSERVATEUR PRESENTE LA SUITE DE SA GRANDE ENQUETE CHIFFREE SUR LES INEGALITES FISCALES

IMPOTS: LES FRAUDEURS ONT-ILS RAISON?

L'injustice fiscale règne en France. Même le gouvernement reconnaît que les profits spéculatifs du capital ne sont pas suffisamment taxés.

Mais, le Nouvel Observateur révèle cette semaine que 59% des Français estiment ce gain normal.

Un Français sur quatre pense que les fraudeurs ont raison de ne pas déclarer tout ce qu'ils gagnent.

Mais, un Français sur deux pense que les contrôles établis par l'Etat pour lutter contre la fraude ne sont pas assez sévères. Pourquoi ces contradictions ? Vous l'apprendrez en lisant cette semaine "LES FRAUDEURS ONT-ILS RAISON?"

ENCORE UN GRAND DOSSIER DU NOUVEL observateur

Lundi,
un numéro à ne pas manquer

مكتبة الامم المتحدة

MÉDECINE

Les interruptions de grossesse pourraient avoir lieu en dehors des établissements hospitaliers

LE « DOSSIER-GUIDE » EST PUBLIÉ

Vote le 17 janvier, la loi libéralisant l'interruption de grossesse tarde à être appliquée. En l'absence des décrets d'application, qui doivent être publiés dans les six mois qui suivent la promulgation de cette loi, les femmes désireuses d'intervenir sur leur grossesse ont les plus grandes difficultés à trouver des services hospitaliers acceptant de les accueillir. Deux récents incidents, à Melun et à Paris (Le Monde des 3 et 11 mars), opposant des femmes venues demander l'avortement à des chefs de service peu désireux de briser les barrières et de parvenir le plus rapidement possible à des solutions acceptables par tous, et garantissant la liberté de tous.

Mme Simone Veil, ministre de la santé, avait à plusieurs reprises montré l'attention qu'elle portait à ces problèmes, et avait annoncé son intention d'accélérer l'application de cette loi. Par une circulaire datée du 10 mars et adressée notamment aux responsables des directions régionales et départementales de l'action sanitaire et sociale, ainsi qu'aux directeurs des centres hospitaliers régionaux et départementaux, le ministre de la santé confirme cette volonté.

La circulaire rappelle tout d'abord l'essentiel de la procédure prévue par la loi : consultation successive d'un médecin, puis d'un établissement de conseil familial ; déclaration écrite de la femme confirmant sa demande d'interruption de grossesse, déclaration devant être remise à l'établissement dans lequel l'intervention aura lieu, avec les certificats correspondant aux deux premières consultations.

A propos des dispositions concernant les établissements de conseil familial, la circulaire affirme notamment : « Il convient que les directeurs de tous les établissements procédent très rapidement à la mise en place des moyens en matériel et en personnel nécessaires pour faire face aux demandes relatives aux interruptions de grossesse avant la dixième semaine ».

« J'attire tout particulièrement votre attention sur l'importance de l'accueil et de la prise en charge médico-sociale des intéressées », précise le ministre.

« Les centres de planification et d'éducation familiale qui existent déjà dans certains hôpitaux, et auxquels il sera nécessaire d'apporter un complément de personnel médical et social ». A long terme, la création de telles structures devra être envisagée dans l'ensemble des hôpitaux comportant des services de gynécologie-obstétrique. Provisoirement, des conventions pourront être conclues avec des centres agréés extérieurs à l'établissement. « A propos de l'intervention elle-même, Mme Veil écrit : « La loi ne prévoit pas l'exécution de la procédure de planification pour le médecin qui pratique l'avortement, de ce fait, les interventions pourraient être pratiquées dans tout service hospitalier ».

« Toutefois, il n'appartient que les services de gynécologie-obstétrique et de chirurgie générale sont les plus à même de fournir l'appui technique nécessaire à ces interventions et aux complications éventuelles... »

« Les interventions avant la dixième semaine de grossesse par les méthodes dites d'aspiration ou d'aspiration-dilatation sont susceptibles d'être assurées dans des hôpitaux avec une hospitalisation de courte durée. Le cas échéant, elles pourront constituer une aménabilité particulière. En tout état de cause, les possibilités de recours rapide à un médecin anesthésiste réanimateur doivent être prévues... »

« Des locaux adaptés devront être prévus, intéressés ou non dans les services hospitaliers, continue Mme Veil : « Une implantation pourra également être prévue à proximité d'un centre de planification familiale. Dans tous les cas, les interventions doivent être effectuées dans des locaux techniques, entre ces unités et les services de gynécologie-obstétrique ou de chirurgie... »

Mme Veil rappelle ensuite que la clause de conscience est applicable à tous les personnels, ajoutant notamment : « Dans le cas où ces tâches ne pourraient être assumées par le personnel en fonctions à l'heure actuelle, des recrutements devront être envisagés ».

INSTITUT

Le candidat Jean Durand a posé sa candidature au fauteuil de Marcel Pagnol à l'Académie française (troisième séance après une élection blanche) : il sera en compétition avec M. Jacques Madaule et le professeur Bernard de l'Académie des sciences. Enfin, M. Jean Bolson, président du centre de liaison et d'expansion française, nous fait savoir qu'il a également l'intention de se porter candidat afin que le renouveau que le président de la République désire voir à l'Académie des sciences touche l'ensemble des Académies.

Document de travail destiné aux responsables des hôpitaux afin de les inciter à agir enfin, cette circulaire, qui développe les principales dispositions à prendre et les solutions offertes, est accompagnée d'une note d'information destinée à suppléer provisoirement au « dossier-guide » prévu par la loi, qui devrait être publié d'ici quelques semaines. Les destinataires de ces deux documents sont invités à y joindre, comme il est prévu par la loi, une annexe comportant les adresses des différents établissements d'information et de conseil familial et de tous les organismes habilités à délivrer l'attestation de l'entretien social, deuxième démarche à laquelle la femme désireuse d'avorter doit se soumettre. L'ensemble de ces deux documents devra être reproduit « en nombre suffisant » pour répondre aux besoins des médecins hospitaliers susceptibles d'être sollicités par un avortement.

« J'insiste sur l'urgence de la reproduction et de la diffusion de la note d'information », précise en particulier Mme Simone Veil dans ce texte qui devrait enfin lever beaucoup d'obstacles. Consciente des réticences formulées par de nombreux chefs de services, notamment de maternités, le

document énumère ensuite « les droits et avantages de la femme enceinte et de la mère de famille », en particulier les allocations prénatales et postnatales, la possibilité d'abandonner temporairement le congé de maternité et la protection de l'emploi, les avantages postnataux, l'aide à la mère au travail et les allocations familiales.

« La maternité, source de bonheur, peut placer parfois la femme ou le couple en situation de détresse... Chaque situation est unique et doit être traitée en conséquence, sous réserve que soient évacués les problèmes de santé, les difficultés, les préoccupations, les troubles, les problèmes de la vie, quel qu'en soit le caractère, et qu'il soit possible de réfléchir avec vous, dans les centres de planification ou d'éducation familiale, les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial, les établissements hospitaliers ou les services sociaux... »

« Dans certains cas, des problèmes particuliers peuvent se poser à l'égard de la participation du père de l'enfant aux frais d'entretien, droits de l'enfant d'une mère célibataire, droits d'un enfant dont le père n'est pas le mari de la femme enceinte, etc. »

SOCIÉTÉ

REMOUS AUTOUR DU RECENSEMENT

Compter les hommes comme on compte les têtes de troupeaux

« On ne peut accepter de compter les hommes comme on compte les têtes de troupeaux », a écrit dans la Bible (Isaïe, Livre II). Compter les hommes ne regarde que Dieu et pour avoir transgressé cette loi divine en voulant imposer un recensement — à des fins militaires, — le roi David provoqua la révolte du peuple hébreu tout entier.

Les temps ont bien changé. Paradoxalement — routine — les individus de tous les pays dits développés — de la Suède aux Etats-Unis, de la Belgique à l'U.R.S.S. — acceptent la formalité qui les réduit à l'état d'unité dans un total. Pour sa part — hormis l'intermède de l'Occupation — la France ignore ces comptages jusqu'à la Révolution (loi du 22 juillet 1791). Au précédent recensement de 1968, on releva déjà quelques protestations isolées, dont l'Institut de la statistique déclara ne pas pouvoir mesurer... statistiquement l'importance.

Aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, on nota une modeste campagne de presse contre les opérations de recensement de 1970. Aux Communes, un député s'éleva — sans succès — contre cette atteinte aux libertés individuelles. Faibles remous que tout cela par rapport aux grandes vagues bibliques.

La grogne et la routine ne dépassait guère la grogne ordinaire face aux tracasseries administratives. Propos recueillis : « Ils m'embêtent avec leurs paperasses... »

« Je n'ai pas à raconter mes petites affaires, et je l'ai déjà dit dans ma déclaration d'impôt et à la Sécurité sociale ». « Je n'ai pas à ouvrir ma porte à n'importe qui... Cette dernière réponse, la plus souvent dans la bouche de personnes seules ou âgées qui redoutent des agressions à domicile. Si l'éventualité de ces récriminations est assez large — « les recenseurs sont des héros », disait un employé de mairie L — elles avaient rarement un contenu idéologique. En quelques jours, pourtant, il semble que le ton ait quelque peu changé.

« Casse-cou ! »

Avec amertume, un militant anarchiste notait que les journaux des partis de la gauche classique — socialiste ou communiste — ne s'étaient pas élevés contre le recensement. Il ajoutait : « C'est logique ! Tous ces gens-là sont plus ou moins des ministres. Ils aspirent à être un jour ou l'autre, à leur tour, l'Etat. Les recensements qu'ils trouveraient dans l'héritage de Pontis ne seraient pas pour leur déplaisir... »

« Réflexe — ou réflexion — analogue chez un « recensé moyen » nullement partisan de l'intention au gouvernement actuel. Mais domine ? Qu'advient-il d'un fichier central — en voie de constitution, semble-t-il — tombé aux mains d'un pouvoir totalitaire, qui qu'il soit ? — Et d'ajouter : « Oui, tout cela fait partie d'un ensemble dangereux que ne relève pas seulement de tel ou tel gouvernement mais de l'orientation générale du monde moderne, d'un système. Nous sommes fichés partout... »

« Création d'un groupe d'Amnesty International à Lille — Un nouveau groupe de la section française d'Amnesty International vient de se créer à Lille : le secrétariat en est assuré par M. Pierre Jallette, 34, rue Fromental, à Lille.

ministre de la santé prévoit que les interruptions de grossesse pourront avoir lieu dans tout service hospitalier. Des problèmes de manque de place dans les services ayant également été soulevés de nombreuses reprises. Mme Veil précise que les interventions pourront avoir lieu avec ou sans hospitalisation, paraissant ainsi rejoindre quelque peu les thèses du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception, qui prône depuis longtemps l'emploi de la « méthode Karman » par aspiration, sans anesthésie ni hospitalisation.

Plus encore, l'implantation de locaux destinés à permettre la pratique des interruptions de grossesse pourrait être prévue à proximité d'une consultation externe ou d'un centre de planification familiale, donc en dehors de tout établissement hospitalier. Désireuse de voir enfin appliquer cette loi qui accapare beaucoup de son activité depuis son arrivée au gouvernement, Mme Veil ne risque-t-elle pas de se voir reprocher ce dernier point, opposé en effet aux termes mêmes de la loi, qui prévoit que l'interruption de grossesse ne peut avoir lieu que dans un établissement public ou privé.

XAVIER WEEGER.

indirectement proposée comme une des solutions possibles. On lit en effet : « Vous devez savoir que lors de votre admission en établissement hospitalier, nous pourrions nous approprier votre nom et garder secrète la naissance de l'enfant », et plus loin : « Le recueil de votre enfant par des parents adoptifs, qui constitueront pour lui une nouvelle famille, peut également être une solution si vous ne pouvez envisager de l'élever vous-même. Les services sociaux vous donneront toutes les informations qui vous sont nécessaires... »

« La note conclut : « Dans certains cas, des problèmes particuliers peuvent se poser à l'égard de la participation du père de l'enfant aux frais d'entretien, droits de l'enfant d'une mère célibataire, droits d'un enfant dont le père n'est pas le mari de la femme enceinte, etc. »

ÉDUCATION

AVANT DE NOUVELLES MANIFESTATIONS A PARIS

L'agitation persiste en province dans de nombreux lycées et collèges

L'agitation a continué, vendredi 14 mars, dans les lycées et les collèges d'enseignement technique, après la « journée nationale d'action » de jeudi, marquée de nombreuses manifestations, dont un défilé qui a rassemblé à Paris environ trente mille jeunes. Dans la région parisienne, les établissements ont été diversement touchés par le mouvement.

M. René Haby, ministre de l'éducation, a envoyé, vendredi 14 mars, aux recteurs d'académie le texte suivant : « Je vous rappelle qu'il vous appartient de contrôler l'application des règles qui assurent le fonctionnement normal des lycées et des collèges. Les chefs d'établissement veilleront à ce que les familles soient effectivement informées de toute absence d'élève, quelle qu'en soit la cause, les professeurs avertis, sous leur responsabilité, d'effectuer dans les classes les contrôles réglementaires... »

« Il vous appartient également d'apprécier les cas où ce fonctionnement se révélerait insuffisant et de prendre alors les décisions de fermeture d'établissements qui s'imposeraient. Car ailleurs, vous recevrez très prochainement des instructions concernant la participation des délégués-élèves au niveau académique et au niveau national à la concertation sur « les propositions de modernisation du système éducatif ».

« Cette communication du ministre est simplement le rappel, sur un ton modéré, des dispositions en vigueur en cas de perturbations dans les établissements. M. Haby serait plus désireux de faire progresser la concertation avec les élèves que de les menacer. C'est un progrès... »

« Casse-cou ! »

libéraux, — un fichier de la population exige que chaque changement de domicile soit immédiatement déclaré ? La gangrène gagne partout, dans tous les domaines. Une chose m'inquiète, dont on ne parle guère : le sursis de la carte de crédit — apparemment si peu redoutable — délivrée par les banques. Grâce à elle, à chaque instant, n'importe quelle police du monde « développée » peut connaître en même temps nos déplacements et la nature de nos achats. On n'y pense guère, mais cela aussi fait partie d'un tout. Attention ! Casse-cou ! »

« Quand on commence à compter les hommes comme on compte les têtes d'un troupeau... »

JEAN RAMBAUD.

M. Haby RAPPELLE LES RÉGLEMENTS EN CAS DE PERTURBATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

M. René Haby, ministre de l'éducation, a envoyé, vendredi 14 mars, aux recteurs d'académie le texte suivant : « Je vous rappelle qu'il vous appartient de contrôler l'application des règles qui assurent le fonctionnement normal des lycées et des collèges. Les chefs d'établissement veilleront à ce que les familles soient effectivement informées de toute absence d'élève, quelle qu'en soit la cause, les professeurs avertis, sous leur responsabilité, d'effectuer dans les classes les contrôles réglementaires... »

« Il vous appartient également d'apprécier les cas où ce fonctionnement se révélerait insuffisant et de prendre alors les décisions de fermeture d'établissements qui s'imposeraient. Car ailleurs, vous recevrez très prochainement des instructions concernant la participation des délégués-élèves au niveau académique et au niveau national à la concertation sur « les propositions de modernisation du système éducatif ».

« Cette communication du ministre est simplement le rappel, sur un ton modéré, des dispositions en vigueur en cas de perturbations dans les établissements. M. Haby serait plus désireux de faire progresser la concertation avec les élèves que de les menacer. C'est un progrès... »

MANIFESTATION

LES UNIVERSITAIRES DE PARIS-III ET PARIS-XIII MANIFESTENT DEVANT LE SECRETARIAT D'ETAT

Environ trois cents étudiants (Paris-III et Paris-XIII) appartenant pour la plupart à l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) juridique de Villemaison se sont rendus vendredi 14 mars en cortège au secrétariat d'Etat aux universités, rue de Grenelle à Paris, pour protester, notamment, contre l'« asphyxie financière de Paris-XIII ». Les enseignants et le directeur de cette U.E.R., M. Georges Lessuyer, les accompagnèrent.

Un cortège symbolisant Paris-XIII « mort, faute de crédits », et un couple en deuil portant une gerbe « à notre lac regretté » précédaient le cortège. Le directeur de l'U.E.R. juridique de Paris-Nord (Paris-XIII) appartenant pour la plupart à l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) juridique de Villemaison se sont rendus vendredi 14 mars en cortège au secrétariat d'Etat aux universités, rue de Grenelle à Paris, pour protester, notamment, contre l'« asphyxie financière de Paris-XIII ». Les enseignants et le directeur de cette U.E.R., M. Georges Lessuyer, les accompagnèrent.

« D'autre part, un second rassemblement a eu lieu le même jour, à l'appel des syndicats de la faculté de droit de Paris, devant le secrétariat d'Etat, pour protester contre l'absence de crédits, des enseignants et des membres du personnel non enseignant de l'université de la Sorbonne nouvelle (Paris-III). Les manifestants voulaient s'exiger de l'Etat les moyens de vivre ».

CORRESPONDANCE

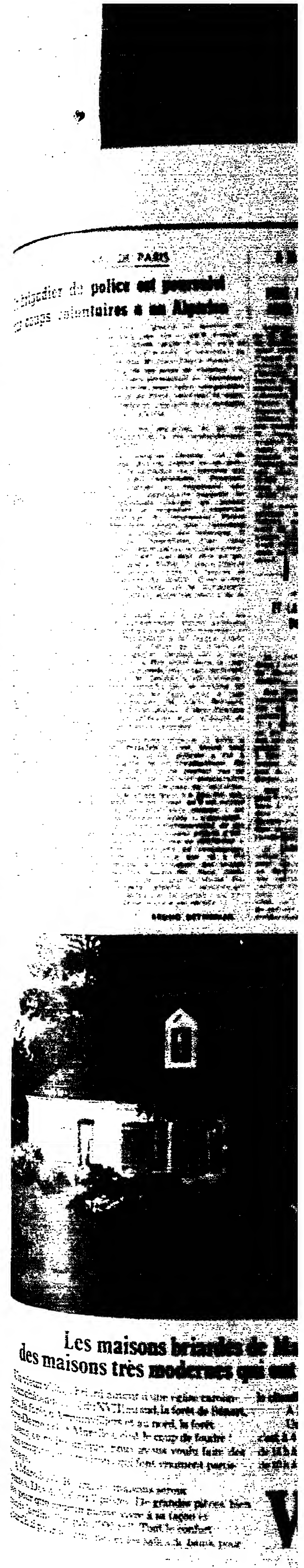
La manifestation du SNE-Sup

A la suite de l'article « Trois cents militants du SNE-Sup traversent le fleuve » (Le Monde des 15 mars), M. Paul Mazliak, secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement supérieur, nous écrit : « Nous étions plus de six cents au départ de Jussieu et non trois cents. La revendication de la sécurité de l'emploi n'est pas « bien sage » mais fondamentale pour tous les assistants et chargés de cours menacés d'être licenciés. Ils apprécieront cet humour déplacé ».

Nous avons surtout crié : « Titularisation : oui ; contractualisation : non » et « Haby-Soisson, c'est la ségrégation ». Nous n'avons nullement été « discrets » pour quelle raison ? en traversant le cortège lycéen. Quant aux « fines » insinuations sur la chape du dirigeant syndical, ou la prétendue collusion entre la police et le « chef » du SNE-Sup, vos lecteurs en apprécieront le caractère grotesque.

« M. Mazliak nous déclarait, au début de la manifestation, que les manifestants étaient au nombre de deux cent cinquante. Il n'ignore pas d'autre part, que la négociation avec les forces de police sur l'itinéraire à emprunter est de règle dans les manifestations autorisées ; il n'a donc fait que respecter la tradition. Quant à la discrétion du cortège enseignant, les lycéens présents au moment de la traversée en sont les meilleurs témoins. — D. DEJ »

« Création d'un groupe d'Amnesty International à Lille — Un nouveau groupe de la section française d'Amnesty International vient de se créer à Lille : le secrétariat en est assuré par M. Pierre Jallette, 34, rue Fromental, à Lille.



DE PARIS
brigadier de police en gilet
coups volontaires à un Algérien

Les maisons briardes de M...
des maisons très modernes qui ont

JUSTICE

POLICE

AU TRIBUNAL DE PARIS

Un brigadier de police est poursuivi pour coups volontaires à un Algérien

La police française ignore le racisme ? Quand un policier dit à un Algérien : « Un raton, ça ne sait pas lire », qu'il ajoute : « Comment un bicot peut-il avoir une voiture neuve ? » et qu'il le procureur de la République — en l'occurrence M. Jean-Pierre Pomier — comme si l'acte de racisme de certains policiers permettait de l'excuser, devant la septième chambre correctionnelle de Paris, vendredi 14 mars, le brigadier Jacques Delmas, policier exemplaire, titulaire de la médaille commémorative du maintien de l'ordre en Algérie.

Le 27 novembre 1971, un automobiliste, M. Cheik Bouabdelli, après deux accidents matériels légers, est conduit au commissariat du Pantéon à Paris (5^e) parce qu'on le suspecte de conduire en état d'ivresse. L'alcool est positif, on l'emmène à Cochin pour lui faire une prise de sang, qu'il refuse. Au lieu de lui expliquer ce qu'on allait lui faire, on lui a simplement parlé de retour au commissariat vers 21 h 30, il est enfermé dans « une cage », où il est seul. Le rapport de police établi, on veut le faire signer à M. Bouabdelli. Celui-ci demande à le lire avant de signer. « Le policier m'a dit, raconte l'automobiliste, « un raton, ça ne sait pas lire », alors je lui ai proposé de faire une dictée avec moi. »

Ce n'est pas à cette proposition pacifique de M. Bouabdelli que se rangera le brigadier Delmas. Entré dans la cage, il donnera de violents coups de genou dans les parties génitales de l'Algérien. La victime s'allongera sur le banc de la cage et commencera à geindre. Il sera bien remarqué par les policiers de la relève, mais ces derniers diront : « Il geint, c'est normal, il est saoul. » C'est seulement à 3 heures du matin que, transporté à l'Hôtel-Dieu, M. Bouabdelli sera opéré d'urgence, les médecins ayant constaté, outre un hématome du scrotum, un éclatement de la partie inférieure du testicule gauche. De cela, M. Bouabdelli

● La compétence de la Cour de sûreté de l'Etat. — Un décret publié au Journal officiel du 14 mars vient de compléter l'article R. 94 du code pénal, visant les crimes et délits d'espionnage. Depuis 1960, ce texte prévoyait que la Cour de sûreté de l'Etat était compétente lorsqu'il s'agissait d'actes d'espionnage commis au préjudice des Etats membres de l'O.T.A.N. Dorénavant, ces dispositions sont étendues aux « puissances alliées ou amies de la France », qui seront désignées par décret.

grège des séquelles, et sa vie affective n'a été profondément touchée. M. Jacques Delmas nie les coups. A-t-on jamais vu un policier reconnaître les violences qu'il commet ? Pourquoi M. Pomier, en requérant une sanction exemplaire, rappelle les nombreuses charges qui pèsent contre le brigadier. L'expertise médicale du professeur Pierre Aboukier exclut que l'accident soit à l'origine des blessures. Il révoque l'hypothèse d'un coup direct porté par « un instrument contondant, qui peut être un genou plié ». Enfin, il place l'heure des sévices entre 19 heures et 21 heures du matin. C'est-à-dire à un moment où M. Bouabdelli se trouvait entre les mains de la police.

De plus, si l'on en croit les témoignages des autres gardiens — P. L. et J. — fort discrets, M. Bouabdelli a été frappé avant 23 h 30, heure de la relève, et le brigadier Delmas est le seul policier à être entré dans la cage où l'automobiliste était enfermé. Enfin M. Delmas a été formellement reconnu par sa victime un an après les faits, chez le juge d'instruction, M. Alain Bernard, lors d'une séance d'identification où le brigadier était entouré de sept autres policiers.

Le tribunal dira le 11 avril si M. Bouabdelli s'est blessé tout seul ou si un policier a été à l'origine de ce traumatisme. En attendant, on ne pouvait pas ne pas s'étonner de voir comparaître M. Jacques Delmas en uniforme. Apprendre qu'il n'a pas été suspendu du seul jour, qu'il est estimé par ses supérieurs comme « un fonctionnaire solide », « conscient dans l'établissement de ses missions », « faisant preuve d'initiatives », « digne de confiance », Son « aptitude au commandement » est telle que lui a été confiée la formation des jeunes policiers stagiaires. Sans doute s'agit-il de ce que M. Michel Ponirowski appelle « sanctionner les fautes » et ne tolérer « aucune faiblesse morale ou raciste ». BRUNO DETHOMAS.

A la cour de Nîmes

PEINE RÉDUITE EN APPEL POUR M. ELLEN ROBERT

Avignon. — Le procès en appel de M. Ellen Robert, ancien maire de Bollène (Vaucluse), était examiné vendredi 14 mars par la cour d'appel de Nîmes, après plusieurs renvois dus à l'état de santé de l'inculpé. À la suite de malversations, d'ingérences, abus de biens sociaux et abus de confiance s'élevant à plusieurs milliers de francs et faisant plusieurs dizaines de victimes, M. Ellen Robert, soixante-quatre ans, et son complice, un clerc de notaire, M. Joseph Blachon (en fuite), avaient été condamnés au mois de mars 1974 par le tribunal de grande instance de Carpentras, respectivement à trois ans de prison (dont deux avec sursis) et à 25 000 francs d'amende et à cinq ans de prison ferme et 40 000 francs d'amende.

La cour d'appel de Nîmes a allégué la peine de M. Ellen Robert, qui bénéficie de trente mois de sursis au lieu de vingt-quatre mois. M. Ellen Robert avait été mis en liberté après six mois de détention pour raison de santé.

« L'AURORE » ET LA CONDAMNATION DU « MONDE »

M. Jean Laborde se rejouit dans « L'Aurore » de la condamnation du Monde tel, notre précédent numéro. C'est son droit.

Mon devoir serait de ne pas énoncer des contre-vérités. Familier du Palais, n'aurait-il pas assisté à l'audience du 27 février? Il y aurait appris que, loin de ne pas exprimer des regrets et des excuses aux magistrats plaignants, le Monde, en sa présentation à trois reprises, dans ses colonnes, dans les lettres adressées aux deux magistrats et à l'audience par la voix de M. Sarda.

Que fallait-il dire ou faire de plus? Or M. Laborde, qui connaît bien le code, a-t-il vu que, pour être valables, les regrets doivent être personnels et des déclarations émanant de tous les horizons. Ce qu'il ignore sans doute, c'est qu'il est arrivé au Monde de refuser de publier un jugement condamnant « L'Aurore ». — J. P.

Au tribunal des forces armées de Paris

Le défaut d'aller à l'encontre des idées admises

Peu — on dira à la fois d'une intelligence supérieure à la moyenne et doté d'une fausseté de jugement. Peut-on être poursuivi pour refus de porter l'uniforme tout en étant réputé « inapte au service national »? Telles sont les contradictions que devait résoudre, le vendredi 14 mars, le tribunal permanent des forces armées de Paris en jugeant M. Didier Foucher.

L'accusé qui est incarcéré à Fresnes depuis le mois d'octobre 1974, avait été incorporé au 5^e régiment d'infanterie du camp de Fréteux (Yvelines) le 1^{er} août 1974. Il avait aussitôt réclamé le bénéfice du statut d'objecteur de conscience qui lui avait été refusé puisqu'il n'avait pas respecté les délais de déclaration impartis. Une clause difficile à connaître, fera remarquer l'accusé à la barre, étant donné que la publicité de la loi sur le statut des objecteurs demeure interdite.

Trouvant difficile de continuer à porter les armes, alors qu'il se déclarait objecteur de conscience, M. Didier Foucher n'a pas voulu remettre son uniforme : il se vit alors inculqué de refus d'obéissance et mis en détention préventive. Auparavant, il fut impliqué dans l'affaire du camp de Fréteux au cours de laquelle lui et trois de ses camarades s'étaient vus, en refusant de porter les armes, que personne ne pouvait ouvrir le Monde du 23-24 décembre. Sur ce point, son défenseur, M. Alain Martinet, ne manqua pas de plaider le délit impossible, puisqu'on demandait à l'accusé de sortir d'une pièce... renouillée.

« Le goût de la discussion »

Restait le refus de porter l'uniforme, pour lequel le commissaire du gouvernement allait requérir un an de prison. Le commissaire toutefois reconnaissait à l'accusé des

circonstances atténuantes en se fondant sur l'examen médical dont il avait été l'objet. Selon le docteur Gaudineau, M. Didier Foucher, s'il avait bien suivi des études supérieures pendant deux ans, n'en était pas moins inapte au service national en raison d'une perturbation foncière de son jugement. Le médecin notait l'« attitude méfiante du sujet, son goût de l'entêtement et de la discussion », ainsi que sa propension à « aller à l'encontre des idées admises ». Il supporte mal une contrainte quelconque n'entraînant pas son adhésion, « note encore l'expert qui juge ses « motivations non violentes dérivées du réel ». M. Didier Foucher avait expliqué que, « catholique pratiquant », il s'interdisait de tuer ni même d'apprendre à tuer.

Au cours de l'audience, l'accusé s'est élevé contre les conclusions du psychiatre en affirmant que « s'il avait sa queue tout cela serait porté sur la place publique, il se serait bien gardé de dire quoi que ce soit au médecin ».

Pour M. Alain Martinet, l'acquisition allait de soi, car on ne peut pas, déclare-t-il, « continuer une détention qu'à posteriori on récuse », laissant ainsi à l'issue à « l'inaptitude » reconnue par l'expert. L'avocat plaida pour une adaptation de la loi par les tribunaux ou faisant remarquer que la demande de mise en liberté provisoire qu'il avait déposée en faveur de son client n'avait même pas suivi le cours normal et n'était pas parvenue à son destinataire, preuve que la loi pouvait, en certaines circonstances, ne pas être prise à la lettre.

Le tribunal prêtera s'en tenir aux conclusions du commissaire du gouvernement en condamnant M. Didier Foucher à un an de prison dont sept mois avec sursis. F. S.

Les incidents de Draguignan

UN SYNDICAT AFFIRME QUE LES POLICIERS AVAIENT ETÉ ATTAQUÉS PAR « UNE TRENTAINE D'ENERGUMÈMES »

Après des incidents qui ont opposé, dans la nuit du 27 au 28 février, à Draguignan, des colliers d'affiches à des policiers (le 30 mars), la fédération générale des syndicats indépendants de la police nationale s'élève contre la version des faits qui a été donnée jusqu'ici. « S'interroger sur la présence à Draguignan de fonctionnaires de police, une telle dégradation, souligne-t-elle, est la preuve d'une mauvaise foi évidente. Leur mission consistait à exercer une surveillance discrète afin de prévenir tout trouble de l'ordre public, et entré par conséquent dans le domaine des attributions normales de leur fonction. »

Après les événements qui ont suivi le transfert de la préfecture, envoyer une compagnie de C.R.S. aurait été interprété comme une provocation. Le retrait de cette affaire, et que l'on fait, c'est que ces fonctionnaires de police ont été assaillis par une trentaine d'energumènes armés de matras, l'un des policiers a été plus grièvement blessé que les autres, ce n'est qu'ensuite que l'un des assaillants, certainement conscient, a déposé plainte. »

FAITS DIVERS

En Seine-et-Marne

L'O.L.P. DÉMENT ÊTRE A L'ORIGINE D'UNE TENTATIVE D'EXTORSION DE FONDS.

Une dizaine d'huissiers de Seine-et-Marne viennent de recevoir des lettres roborées portant le sigle de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.). L'auteur, anonyme, de ces messages enjoint les destinataires de collecter auprès d'industriels et de commerçants de la région des sommes d'argent de 500 F à 1 000 F. Certains huissiers ont reçu une deuxième lettre précisant la façon dont l'argent devrait être remis aux responsables de cette opération. Le bureau de l'O.L.P. à Paris a pour sa part, formellement démenti le 14 mars toute participation à cette affaire et « dénonce de telles méthodes de chantage pratiquées en vue de discréditer l'O.L.P. et de nuire à la cause du peuple palestinien ».



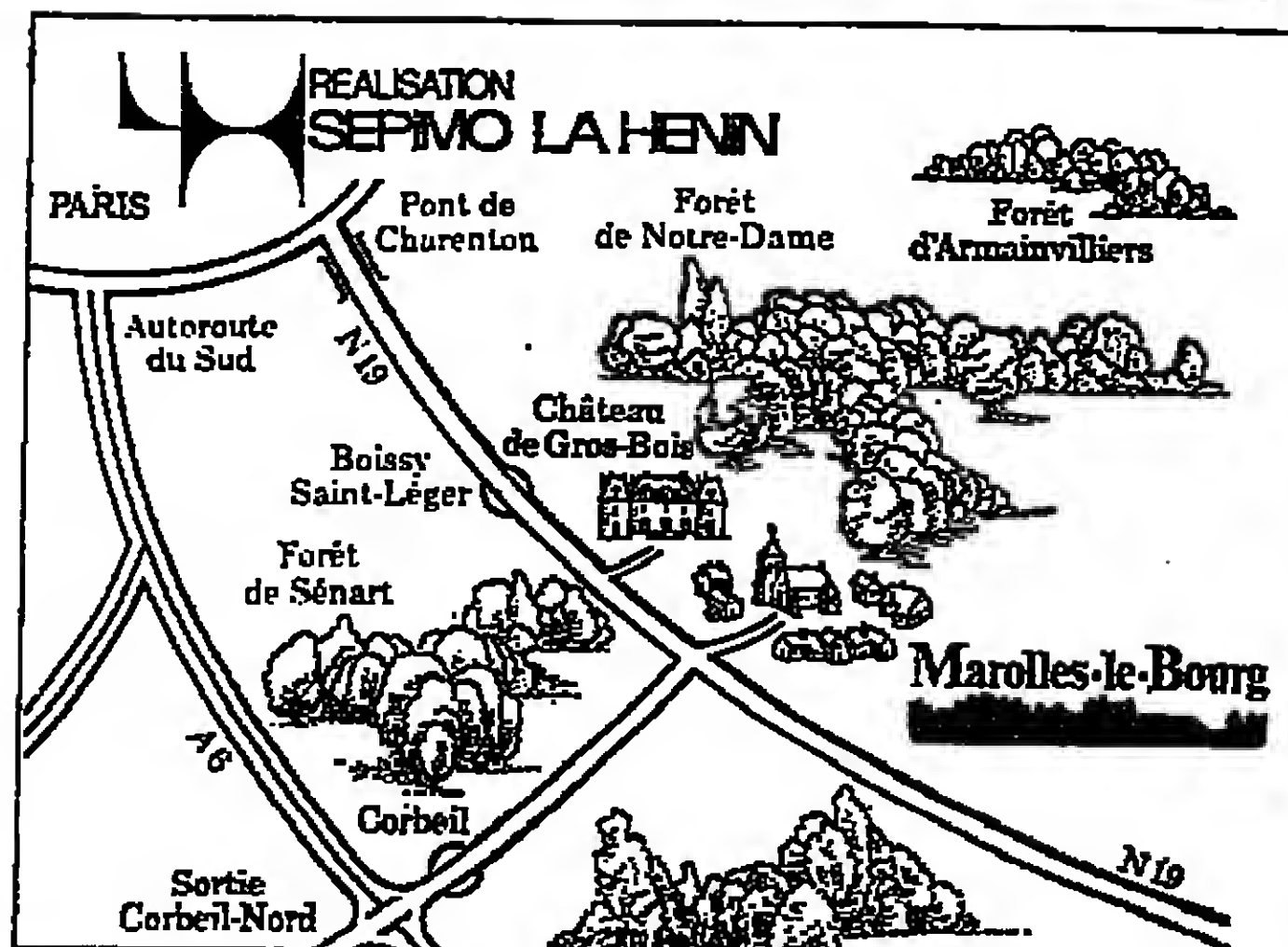
Les maisons briardes de Marolles-le-Bourg : des maisons très modernes qui ont déjà toute une histoire.

Un vieux village briard autour d'une église carolingienne, un château classé du XVII^e, au sud, la forêt de Sénart, à l'ouest, la forêt d'Armainvilliers et au nord, la forêt de Notre-Dame : c'est Marolles, c'est le coup de foudre ! Dans ce cadre unique, nous avons voulu faire des maisons uniques : des maisons qui font vraiment partie du paysage.

A Marolles-le-Bourg, les maisons seront différentes. Des 4, 5, 6 ou 7 pièces. De grandes pièces, bien isolées, pour que chacun puisse vivre à sa façon et de grands jardins (jusqu'à 2 000 m²). Tout le confort d'aujourd'hui pour les cuisines et les salles de bains, pour

le chauffage, pour les moquettes et les parquets. A Marolles-le-Bourg, on sera bien chez soi. Un détail qui a son importance : Marolles-le-Bourg, c'est à 4 kilomètres du R.E.R. Sur place tous les jours de 14 h à 19 h, samedi et dimanche de 10 h à 19 h ou appelez :

Venez voir.



دکتر احمد الاصل

صك من الأصل

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

ENVIRONNEMENT

Le Larzac entre la fête et la violence

Des manifestations sont organisées ce samedi 15 mars dans plusieurs villes de France, et notamment à Paris, « contre l'extension du camp militaire du Larzac ». Mille cinq cents personnes environ ont défilé vendredi à Toulouse.

Les maires des sept communes rurales du

Larzac, qui accompagnaient M. Raymond Bonafous, président du conseil général de l'Aveyron, ont été reçus le 14 mars à Paris par M. Yvon Bourges, ministre de la défense. Ils se félicitent d'avoir pu pour la première fois expliquer leur point de vue devant un ministre qui s'est montré « compréhensif ».

De notre correspondant

Rodez. — L'affaire du Larzac commence par des manifestations nombreuses mais « folkloriques » : six mille manifestants à Millau le 6 novembre 1971, vingt mille à Rodez le 14 juillet 1972, seize mille sur le causse le 27 août 1973, quatre-vingt-dix mille le 17 août 1974. Aux paysans la note rustique ; les brebis sous la tour Eiffel, la marche des tracteurs sur Paris. Aux idéalistes, les grèves de la faim. Aux utopistes, les symboles : la bergerie-reproche de la République. C'était le temps, moins tout récent (6 octobre 1974), où les paysans pouvaient aller en cortège installer dans une ferme appartenant à M. Yvon Bourges (les Truels) deux familles de non-violents convertis à la terre. Leurs quatre enfants, leur vache et leur veau. Et tout cela, à la barbe des parastatistes.

« Vous n'avez rien à craindre. Nous sommes des pacifiques », disaient ingénument les nouveaux arrivants, tandis que Larzac des Truels, impassible et méditatif, portait une longue canne en bois ainsi qu'une crosse, promenant autour des jeeps sa stature de patriarche.

Puis est venue l'échéance des réalités le 9 janvier 1975. Ce jour-là, devant le conseil général, le préfet, M. Prot, annonce les couleurs. Superficie de l'extension : 13 689 hectares. Promesses de vente à l'amiable : 1 417 hectares. Expropriations : 12 272 hectares. Enquête parcellaire en février. Ordonnance d'expropriation avant un an.

Ensuite, les paysans se mobilisent avec le concours énergique du Comité millavois de défense du Larzac (1). D'abord quelques escarmouches avec les gendarmes mobiles autour de la tranchée creusée en travers de la nationale 9 pour placer la canalisation d'un réseau sauvage d'adduction d'eau. Puis l'obstruction systématique de l'entassement parcellaire (12 février-5 mars). A une exception près, soudaine, impressionnante, disproportionnée (26 février, à Millau), l'intervention policière a été relativement « patiente ».

Mais, à la mairie de Millau, les dossiers ont été brûlés, détruits. Les délégués de l'administration expulsés. Quelle sera la validité juridique d'une enquête dont les formes légales ont été à ce point bousculées ?

Intransigeance ou conciliation ?
Il est indispensable qu'une décision de cessibilité soit prise dans ces conditions, disent les défenseurs du Larzac. Une nouvelle enquête devrait être ordonnée. Si le préfet en décidait autrement, indiquent-ils encore, une éventuelle ordonnance d'expropriation serait sanctionnée par la Cour de cassation.

Ces événements et l'agitation qui en est résultée à Millau ont mis la municipalité en difficulté. Le 10 février, à une forte majorité, le conseil municipal, qui jusque-là n'avait pas fait obstacle à l'extension du camp, décidait, à la surprise générale, de refuser l'enquête parcellaire.

Avec beaucoup de Millavois, le conseil s'était accroché à l'agrandissement du camp comme à une bouée de sauvetage. Ce jour-là il marquait sa déception devant l'inconsistance des « compensations » promises à la région, notamment en matière d'équipement, et son inquiétude devant le pourrissement de la situation.

Mais la municipalité a ensuite refusé de boycotter l'enquête et s'est trouvée alors dans une situation très fautive. Car le comité millavois de défense du Larzac, l'un de ces nombreux comités locaux créés à travers la France, et le plus actif d'entre eux, a lancé l'action et pour faire respecter la décision du conseil municipal, à sa tête, M. Gérard Dery (conseiller général socialiste et seul conseiller municipal d'opposition) a reproché à la municipalité de s'en être tenue à une position d'opportunité.

« La discussion est courtoise dans votre bureau, elle l'est moins à Millau », a fait observer M. Gauciac, le docteur, à M. Yvon Bourges. Celui-ci lui a rétorqué : « Vous prenez vos responsabilités. »

Le maire de Millau était rentré de Paris passablement contrarié, votre découragé, au bord de la démission instantanément réclamée par le comité millavois. C'est par un sursaut d'amour-propre, dit-on, que le député et maire a réagi : « Je ne démissionnerai pas ». Et, à l'exception d'un seul, M. Cadilhac, qui a rejoint le camp du comité, les conseillers de la liste d'union municipale ont renouvelé leur confiance au docteur Cebrin.

La municipalité continue d'estimer qu'elle n'est pas juge d'un problème concernant la défense nationale. Si elle déplore la procédure abusive utilisée sans considération pour les élus ni égard pour l'intérêt de la région, elle « ne saurait se prêter à une agitation inopportune ».

« Cette affaire devrait donner à réfléchir », dit M. Henri Ramade, président de l'Association de sauvegarde du Larzac. La seule façon de débouquer le problème sans préjudice de la solution (statu quo ou cohabitation), c'est de répartir de séro sur les bases de la concertation promise qui n'a jamais eu lieu.

« Tandis que la région s'enfonçait dans l'inquiétude, le désarroi et le discord sur le causse on reconstruit la maison de M. Guiraud. Les travailleurs de Lip viennent d'acheter une parcelle de terrain sur le plateau, à côté de celle où l'écrivain Bernard Clavel se propose de planter un arbre de la paix.

Le groupement foncier agricole Larzac-I, de son côté (mille quatre-vingt-dix-neuf souscripteurs et 216 hectares de terre), vient d'effectuer sa sixième acquisition foncière sur le domaine des Marais. Parmi les bâtiments achetés, une vieille école, que les défenseurs du Larzac, très attachés aux symboles, se proposent de réouvrir. Ils constituent à cet effet une association intitulée Larzac-Université en liaison avec le service de l'éducation permanente de l'université de Paris-VII.

Mythes et réalités du Larzac...
YVON MEYNADIER.

(1) Le comité millavois de défense du Larzac groupe les chasseurs, les défenseurs de la nature et diverses organisations politiques et syndicales, notamment le parti socialiste. Le G.G.T. et le parti communiste s'en sont retirés, considérant que ce comité se condamnait à être inopérant en s'enfermant dans l'apathisme.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉUNIS A LILLE PAR M. PIERRE MAUROY

Les présidents des conseils régionaux ont oublié leurs divergences politiques

De notre correspondant

Lille. — Une rencontre cordiale et même agréable, c'est l'impression que M. Pierre Mauroy, député (socialiste), maire de Lille, président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, a retirée de la réunion des présidents des conseils régionaux à Lille, le vendredi 14 mars.

Cette formule donne assez bien le ton de la journée, où les divergences politiques semblaient s'estomper pour quelques heures, on fit assaut de courtoisie. Dans les coulisses, au cours de réceptions, on vit s'entretenir familièrement MM. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale (président du conseil de Franche-Comté), Chaban-Delemas, ancien premier ministre (Aquitaine), Olivier Guichard (Pays de Loire), René Pieven (Bretagne), André Bettencourt (Haute-Normandie), Paul Ribeyre (Hautes-Alpes), Alain Savary (Midi-Pyrénées), pour ne citer que les anciens ministres. Car toutes les régions françaises étaient présentes. MM. André Bord (Alsace) et Gaston Defferre (Provence-Côte d'Azur) ayant délégué leurs vice-présidents.

Cette participation massive, mais plus encore le fait que des conclusions communes aient pu être dégagées et approuvées à la fois par les tenants de la majorité et les socialistes d'opposition, est à mettre pour une bonne part au crédit du maire de Lille. M. Pierre Mauroy s'est taillé, en la circonstance, un net succès personnel.

Reste à savoir si l'on peut exulcer toute arrière-pensée politique d'une telle manifestation. L'attitude des communistes du Nord qui, en extrême, ont refusé de participer aux réceptions, alors qu'ils avaient pourtant donné leur accord sur cette journée, et même répondu favorablement aux invitations (le Monde du 15 mars),

indique déjà qu'ils ne se feront pas faute de dénoncer ce qu'ils estiment être « une manœuvre pour jeter la confusion dans l'opposition ».

L'ordre du jour était pourtant très limité. D'entrée de jeu et comme prévu, M. Pierre Mauroy fit une proposition tendant à réclamer pour les régions un droit de décision — et non seulement la possibilité de donner leur avis — sur les crédits d'État pour les investissements des catégories 2 et 3 (à caractère régional et départemental). Tous se rallièrent à cette proposition, même M. Olivier Guichard, qui parut pourtant assez réservé (1).

Une proposition de M. Edgar Faure

Plus délicat était de faire avancer l'idée d'une « mutation de la région ». Les déclarations très prudentes de M. Michel Poniatowski au Monde (nos éditions du 14 mars) furent évoquées à plusieurs reprises. Faut-il changer déjà la loi de 1972 pour se diriger vers un pouvoir régional plus fort ? Sur ce point le dossier reste ouvert. Néanmoins, M. Jacques Chaban-Delemas rappela qu'il fut à l'origine de la loi sur les régions : « Je me suis attaché à un projet équilibré. Il faut aujourd'hui faire un nouveau pas. Il ne s'agit pas de remettre la loi en chantier dans deux ou trois mois, mais le moment est venu de poser la question de l'élection des conseils de région, en attendant toutes les conséquences possibles. » Intervention approuvée par M. Pierre Mauroy. Visiblement, entre le maire de Lille et le maire

de Bordeaux tout allait bien ce jour-là.

Une chose est certaine : la position prise par M. Michel Poniatowski est jugée par tous à des degrés divers trop restrictive. Les satisfactions déjà accordées par M. Jacques Chirac, premier ministre, ont été aussi considérées très insuffisantes.

Mais les présidents pouvaient-ils écarter de leurs travaux le premier sujet d'inquiétude de tous les Français : la montée du chômage ? M. Edgar Faure prit l'initiative sur ce point, cherchant sans doute en province une majorité d'idées pour son nouveau contrat social. Il affirma la nécessité de poser dans sa globalité le problème du droit au travail inscrit dans la Constitution. M. Edgar Faure suggère l'établissement d'un plan régional de l'emploi pour cinq ans révisable annuellement, plan qui prévoirait des mesures d'aide aux entreprises ou aux travailleurs en difficulté. Il proposa encore deux mesures : la création d'un conseil régional du crédit et la création d'offices régionaux du travail temporaire (avec interdiction de toutes les sociétés privées de placement de personnel). Ce schéma à peine esquissé fut accueilli favorablement par les socialistes, qui firent cependant remarquer qu'une planification de l'emploi suppose aussi une planification de l'économie. Il fut reçu d'ailleurs avec intérêt par tous. On mettra donc ce sujet à l'ordre du jour des travaux de la conférence permanente des présidents des conseils régionaux, dont la naissance a été annoncée à Lille. Les présidents se retrouveront, en effet, régulièrement une fois à Paris une fois en province. Ils se rendront ultérieurement à Bordeaux, à la Guadeloupe et à Lyon.

Ce même vendredi, tous les présidents des conseils économiques et sociaux siégeaient à la préfecture du Nord sous la présidence de M. Pierre Schneider (Champagne). Ce dernier résuma les travaux par une formule qui ajoute encore à la belle entente des régions : « Nous n'avons qu'un avis à donner, mais si nous avions eu vos délibérations nous aurions pu approuver les textes des présidents des conseils régionaux. »
GEORGES SUEUR.

(1) Voici le texte des conclusions adoptées sur ce point : « Les présents se prononcent en faveur d'un renforcement du pouvoir régional délibératif et consultatif sur les crédits d'État ; ils demandent au gouvernement que les régions aient un pouvoir de décision sur les investissements de catégories 2 et 3, et un pouvoir d'émission de crédits d'État de catégorie 1 et sur les grands projets. Les régions demandent que la distinction des catégories d'équipements se fasse en fonction de leur nature et non de leur taille, que pour les équipements d'intérêt régional et local les dotations budgétaires soient globales par ministère. »

FAITS ET PROJETS

Environnement


● **S.O.S. POUR LE JARDIN DES PLANTES.** — L'intersyndicale du Muséum de Paris a protesté contre l'émission télévisée « Au pied du mur », au cours de laquelle avait été demandée la fermeture de la ménagerie du Jardin des Plantes. L'intersyndicale rappelle que des menaces d'ordre immobilier pèsent sur le Jardin. Des députés du cinquième arrondissement voudraient transformer une partie du Jardin en parc d'attraction. Les projets d'équipement d'avenues voisines menacent aussi le Muséum. L'intersyndicale estime que la ménagerie répond à une double nécessité : recherche scientifique et éducation du public.

Paris

● **RÉJET D'UNE REQUÊTE CONTRE REAUBOURG.** — Le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête du Geste architectural, association professionnelle dirigée par des architectes, qui avait demandé de surseoir à l'exécution du permis de construire du centre Beaubourg Georges-Pompidou. Qualifiant le projet de « monstrueux », les requérants avaient affirmé que la réalisation du centre Beaubourg s'effectuait sans permis de construire.

● **TAXIS EN COLÈRE.** — Une manifestation des chauffeurs de taxi du CID-UNAIT s'est déroulée le vendredi 14 mars, sur la salle B 8 de l'antenne de la gare d'Orléans. Les chauffeurs de taxi protestent contre les conditions dans lesquelles leurs fautes professionnelles sont jugées par la commission de discipline de la préfecture de Paris, sans intervention d'un magistrat. Ils manifestent, d'autre part, leur soutien à un chauffeur de taxi qui a endossé le 19 février, une grève de la faim à la suite d'un jugement rendu par cette commission.

Des sièges comme ça dans une Renault 5? Il y a sûrement une raison.



Allez voir votre concessionnaire, il est très au courant.

Il vous dira tout sur la nouvelle Renault 5 TS. Il vous parlera de son moteur - un 1300 cm³ - étomant de brio. Il vous montrera la richesse de son équipement. Et, naturellement, il ne manquera pas de vous faire apprécier ses sièges "type intégral" avant de vous faire essayer la voiture : c'est à ce moment-là seulement que vous découvrirez ce qu'est réellement la Renault 5 TS.

RENAULT 5 TS "1300"
Une nouvelle grande routière.
Renault préconise elf

RENAULT INFORMATIONS S.P. 142
92108 Boulogne-Billancourt

Le Monde

CONSCIENCE

ANARCHIE

Au fil de la semaine

... (text continues in columns) ...

AN

PIERRE

... (text continues in columns) ...

Le Monde aujourd'hui

Humeur

LA CONSCIENCE...

À la station de métro, le pointeur refuse mon ticket de première.

— Monsieur, ma conscience est hostile à la dégratation par l'argent, mes convictions s'opposent au transport des voyageurs en classes séparées. Vous ne monterez donc qu'en seconde.

— Mais la loi autorise de voyager, à son choix, en première ou en seconde. J'ai donc le droit de choisir.

— Certes, mais ma conscience s'y oppose.

— Mais vous n'êtes pas chargé d'interpréter la loi.

— Je ne l'interprète pas, monsieur. Jobé à ma conscience qui, elle, est supérieure à la loi. Et puis vous n'êtes qu'un maquereau.

— Vous m'insultez.

— Non, selon ma conscience, ceux qui veulent voyager en première sont des maquereaux.

— Mais c'est l'anarchie !

... ET L'ANARCHIE

— Mais la loi autorise à choisir avant dix semaines de grossesse entre la poursuite ou l'interruption. Mon choix est fait.

— Certes, mais ma conscience s'y oppose.

— Mais, dans un hôpital public, payé par l'Etat, où vous disposez d'un titre que l'Etat vous a décerné, vous devez appliquer les lois de cet Etat.

— Eh bien, je ne les applique pas. Jobé à ma conscience qui, elle, est supérieure à la loi ! Et puis, vous n'êtes qu'une putein.

— Vous m'insultez.

— Non, selon ma conscience, celles qui veulent avorter sont des puteins.

— Mais c'est l'anarchie !

Au lycée, le professeur refuse d'adresser les feuilles de notes aux élèves, bien que majeurs de dix-huit ans, et continue de les envoyer aux parents.

— Monsieur, ma conscience, mon expérience, ma conviction me font considérer les jeunes gens qui sont au lycée comme des mineurs, quel que soit leur âge.

— Mais la loi dit qu'ils sont majeurs à partir de dix-huit ans, qu'ils peuvent voter, hériter, vendre, acheter tout comme les anciens adultes.

— Certes, mais ma conscience s'y oppose.

— Mais vous n'êtes pas chargé d'interpréter la loi.

— Monsieur, le ministre pense comme moi et pour ma conscience, comme pour la sienne, les lycéens de plus de dix-huit ans dépendent toujours de leurs parents et de leurs maîtres. Et puis vous n'êtes qu'un jeune voyou.

— Vous m'insultez.

— Non, selon ma conscience, ceux qui veulent recevoir directement leurs notes sont de jeunes voyous.

— Mais c'est l'anarchie ! (1).

ANDRÉ PASSERON.

(1) Système politique et social suivant lequel l'individu doit être émanation de son collectif gouvernemental (Pétit Larousse).

Croquis

VERCINGÉTORIX NE VEUT PAS MOURIR

C'EST un des lieux les plus déshabillés de Paris. Sans style, sans histoire, sans âme, la rue Vercingétorix n'a rien qui plaide en sa faveur. Condamnée à disparaître, elle finit un jour de baroud d'honneur et boude l'éventuelle promotion au rang de radiée, reliant l'ensemble Maine-Montparnasse à l'autoroute du sud. En attendant que les urbanistes fissent son destin, elle perd ses maisons, par palées entières, et, sur les terrains vagues laissés par les bulldozers, quelques militants tentent de mobiliser le quartier. Les uns représentent « les droits du pion », d'autres « les amis de la terre », et les usagers des transports en commun, « Torphéon Héritaire du Vieux-Gravelle », etc. On rencontre même des défenseurs du Larzac, venus, en voisins, encourager Vercingétorix à la résistance. Tous ensemble, ils ont formé un comité qui, le dimanche, prêche la bonne parole sur les marchés ou, parfois, « fait la fête » sur le chantier qui longe la voie ferrée du Paris-Versailles. Tâche ingrate. Les futurs expropriés écoutent d'une oreille sceptique les contestataires qui répètent : « Pas de béton pour nos lardons », ou qui chantent :

« La morale de cette histoire, c'est justement qui y en a pas. On se fout de notre poire, à coup d'fric, à coup de lots. »

— Bien sûr, m'a dit un membre du comité, nous ne nous faisons guère d'illusions. Les riverains de cette pauvre rue comprennent un tiers d'émigrés qui ne rêvent que de retourner chez eux, un tiers de vieux retraités, résignés au pire, et un tiers de jeunes qui ne demandent qu'à s'en aller. Mais il y a quelques gosses pour lesquels nous avons essayé de créer un bout de parc. On enlève deux planches à une palissade, on nettoie le terrain, on met des bancs, les mêmes viennent jouer, les flics rebouche l'entrée, on recommence, eux aussi. C'est une petite guerre d'usure. On espère toujours voir les habitants prendre l'affaire en main, se rendre compte qu'ils ont des droits sur ce lopin de sol. Mais ils nous regardent, ils s'amuse à nous regarder, et puis ils rentrent chez eux. Chacun dans sa cage, devant sa tête, pendant qu'on détruit leur ville.

« Les arrondissements de Paris finissent par se ressembler tous : des bureaux, des axes de dévotion pour les bagnoles. Quand la population est-elle alertée ou consultée ? Jamais. Elle a tant l'habitude d'être tenue à l'écart que nos efforts lui semblent naïfs. Et certes, nous ne sommes qu'une poignée, nous n'avons pas d'argent, et nous osons nous attaquer aux promoteurs ! Cela ne paraît pas sérieux. Ceux qui nous invitent à se battre nous offrent une petite somme perdue d'avance. Ils ont tort, mais allez donc leur ouvrir les yeux ! »

« Dans un village, oui, ça peut marcher, il reste un minimum rituel d'esprit collectif. Les gens ont le culte de se mêler de ce qui, selon les technocrates, ne les regarde pas, de l'emplacement d'une centrale nucléaire, par exemple. On en défricherait une rue du Moulin-Vert que le quatorzième arrondissement ne broncherait pas. Voilà pourquoi nous nous efforçons de sonner le réveil. Et même, si la radiée devait remplacer la rue, je crois que nous aurions eu raison de nous y opposer, de vouloir secouer l'apathie du public. Car, demain, d'autres projets de démolition déclencheront une nouvelle résistance. Et un jour nous ne serons plus seuls. »

« L'esprit de Vercingétorix est-il là ? Pour ma part, je n'en doute plus. »

GABRIELLE ROLIN.

La vie toute simple

Le petit coucher de Mme T.

LES voisins lui ont dit : « Vous avez qu'elle est rentrée de l'hôpital ? - Cela sous-entendait : « Vous deviez bien aller lui faire une visite ».

Aussi, vers le soir, la Parisienne se dirige vers la maison de Mme T., qui est sur la route, à cent pas de chez elle. Le soleil est presque couché. Déjà les jours raccourcissent. Aïen l'été à son zénith est trappé comme d'une maladie. Il a beau avoir très bonne mine, arborer tous les jours une lumière dorée, éclatante, un ciel d'azur, remplir le jardin de fleurs, il se met à perdre chaque soir une goutte de sa clarté. Cela ne se voit pas tout d'abord, mais on est bien forcé de remarquer au bout de quelques jours que tous ces petits changements imperceptibles annoncent la fuite du bel été devant la mélancolique saison automnale.

Tiens ! Ce soir le sapin a allongé son ombre un peu plus obliquement sur la pelouse, et les oiseaux ont cessé de pépier bien plus tôt, semblant, que la semaine dernière. Alors, les enfants avaient encore couru sur le gravier avant d'entrer dans leurs petites robes de chambre bariolées. Maintenant, ils sont partis. Le jardin est silencieux. Leurs parents les ont emmenés ailleurs. La famille s'est dispersée.

A force de travail et d'économies

En faisant ces réflexions, elle était la petite maison de Mme T. C'est une maison traditionnelle à pans de bois, mais elle est recouverte d'un solide crépi. (Cela a la mode il y a quelques années de « rhabiller » les maisons.) Ce crépi, pour Mme T., et son fils, c'est comme la naissance de Jésus-Christ. Il y a avant et après. « C'était deux ans avant qu'on ait refait la maison » ou « cinq ans après qu'on ait refait la maison ». C'est une date, un repère. Il y a eu aussi l'année où ils ont été à Paris, à cause du coup de pied de cheval que Georges a reçu dans la figure. C'est une date aussi, mais moins que « l'année où on a refait la maison ».

La Parisienne pousse la petite barrière près de laquelle n'attendent pas encore, comme chaque soir, les deux gros bidons que le camion de la laiterie ramassera demain matin. Elle descend deux marches et traverse le petit jardin de devant, défilé, avec une plate-bande à droite et une à gauche. Les plates-bandes cette année sont moins bien soignées, les fraisiers n'ont pas dû donner beaucoup. Le figuier, avec les allées et venues à l'hôpital, a eu un « ouvrage fou ». Il vit tout seul avec sa mère et n'a aucune aide.

Mme T., est infirme de naissance, elle boîtie ; l'un de ses jambes, pourtant soutenue par une haute chaussure orthopédique, est encore trop petite. Son dos est dévié. En outre, ses yeux deviennent de plus en plus mauvais — et il y a un mois elle a eu comme une petite attaque : c'est alors qu'on l'a « portée à l'hôpital ». La voilà revenue et tout heureuse, probablement de retrouver sa petite ferme.

Son fils ne s'est jamais marié. Mme T., dit que les filles d'aujourd'hui ne veulent plus de beaux-mères dans la maison, et elle, où irait-elle ? Cette maison avec ses 8 hectares, ils l'ont achetée tous les deux, la mère et le fils, à force de travail et d'économies.

L'économie, Mme T., y est très forte. Il n'y en a pas deux comme elle. Quand elle inscrit des petites dettes de lait ou d'œufs sur un tout petit petit carnet, on voit que son crayon n'a plus que 1 centimètre. Comme elle n'écrit guère, elle a l'habitude de y inscrire trente ans. Elle garde aussi les papiers de chocolat pour « affirmer » les oiseaux au moment des grillées, et si on regarde de près sa blouse de ménage, on y voit des petites reprises partout, et très bien faites « du temps qu'elle avait des yeux ». Elle, la vêtue, a offert un jour une blouse neuve à Mme T., faite dans un de ces tissus nouveaux qu'on ne repasse pas. Mais Mme T., la garde pour « les occasions ». Quelles occasions ? Cela n'est pas précisé.

Beaucoup d'événements

Il ne faut pas croire que Mme T. et son fils s'ennuient. Jamais. Leur vie est pleine d'événements, tristes ou gais, toujours intéressants. Une vraie chronique qui se déroule chaque jour que Dieu fait.

« Ah ! bien, Madame, savez-vous ce qui nous arrive ? demande par exemple Mme T., avec une mine malicieuse, souriant à demi. Notre vache, le Nouroude, a vélé, cette nuit. Elle a eu un beau petit ! A cette heure, ils sont au beau, vous pouvez les voir tout à l'heure si vous voulez. »

Elle paraît ravie. Ou alors, c'est un petit poussin qui s'est fait écraser. Ou le cheval (oui, ils ont un cheval, pas de tracteur, qui coûte trop et se démode) boite un peu depuis hier.

Il aime ce métier de la terre, ne concevait aucune autre vie. « Georges est allé couper la halle en bas. Georges va bientôt commencer les pommes », etc.

Une fois, elle, la voisine de Paris, a trouvé Mme T., assise devant la table de la cuisine où elle a étalé une pile de farine-part. Faire-part de deuil à large bordure noire. Elle les prend un par un, les lisse du plat de la main et les classe. « Comme vous voyez, le range mes faire-part ; il y en avait qu'il n'était pas à leur place. »

« Vous les gardez tous ? »

Mme T., lève la tête avec surprise (c'est fait pour ça, voyons !)

« Dame oui. De temps en temps je les relis, voyez-vous. Le dernier, c'est celui de ce pauvre Marcel ; il allait juste avoir soixante et onze ans le 24 du mois prochain ! Sa femme, elle, elle était partie le jour de Pâques, alors qu'elle avait pris ses soixante-cinq ans à Noël, le 23 décembre. »

Pas d'oraisons funèbres. On ne sait si elle les regrette, tous ces morts. Ils ont bien travaillé, et puis ils sont partis. On les a portés en terre et un faire-part a été déposé par un messager dans chaque maison. C'est la vie.

Mme T., esille les âges de tout le village et même de ceux qui l'ont quitté pour la ville ou une autre commune. Elle a une surprenante mémoire. Voir les gens vieillir, c'est intéressant, dans un sens : ça égale toutes les classes et toutes les situations ; tout le monde est pareil, vu de ce côté-là.

EDMÉE RENAUDIN.

(Lire la suite page 14.)

Au fil de la semaine

« PARTEZ tranquille. Confiez vos âgés pour week-end à J... Soins médicaux. Tél. : 293... » (1).

Le chien est insupportable et il est malade en voiture. Grand-mère est fatiguée, elle est toujours fatiguée, et elle commença à radoter. Alors, c'est tout simple.

Vendredi matin, pendant que son mari essaie d'expédier en trois heures le travail de la journée entière, madame a casé bébé dans une clinique de pédiatrie où il sera soigné, dorloté, surveillé mieux qu'à la maison. Elle a conduit Médor ou chenil, où il sera bien nourri et en sécurité dans sa cage de 3 mètres sur 2. A midi, un saut en banlieue pour larguer grand-mère, vite fait, à la résidence du week-end, où elle regardera la télévision jusqu'à ce qu'on vienne, lundi soir, la récupérer en signant le décharge qui atteste qu'elle a été restituée en bon état, comme un colis. Et adieu les soucis, en route vers la soleil, vers le grand air !

Cela coûte cher ? Bien sûr, mais cela vaut la peine. D'ailleurs, s'il fallait traîner tout le monde à l'hôtel, on dépenserait presque autant. Sans compter que les hôtels où on refuse les chiens, voire les enfants, sont de plus en plus nombreux. Qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir une chambre pour une personne seule qui, par surcroît, mange peu et ne boit que de l'eau. Qu'elle exige de déjeuner à midi et de dîner à 7 heures, ce qui complique le service. Qu'elle n'est jamais contente des menus, de la température, des lits, trop durs ou trop mous.

Non, non, croyez-moi : confiez vos « âgés » à la résidence, bébé à la clinique, le chien au chenil, et partez tranquille ! La famille, c'est bien dans la semaine, mais le week-end, c'est sacré !

« Vous avez 10 000 francs à investir ? Devenez actionnaire d'une fesse, d'une langue, d'une paire de seins, etc. Au cinéma, le porno, il n'y a que cela qui marche, c'est sûr ! O... Production, spécialiste du film érotique, est prête à vous faire participer au financement d'un de ses prochains films. Un placement de paire de famille. La fortune facile à la portée de toutes les bourses. Mieux que le Pinay. Tél. : 874... » (2).

Et puis, c'est tellement plus gai que d'investir dans des titres qui ne cassent de baisser, des boutiques qui risquent la faillite, des pièces d'or ou des industries toujours soumises aux aléas de la conjoncture. Qui sait ? Peut-être pourra-t-on assister au tournage, voire y participer, connaître les vedettes du film et les approcher ? De toute façon, on aura son mot à dire et on sera invité à la présentation du chef-d'œuvre avant qu'il sorte dans les cinémas : quand on fait un placement, il faut bien contrôler l'usage qui est fait de son argent.

Dix mille francs seulement, un petit million ancien, une misère ! La Colisse d'Espagne elle-même, là où est l'écurie, accepte des dépôts beaucoup plus importants et elle rapporte beaucoup moins. Pères de familles avisés, gestionnaires prudents, retraités économes, assez de « placements-pierre » et de « sociétés d'investissement » aux mirifiques intérêts, toujours annulés, et au-delà, par la hausse du coût de la vie ! Assez de savantes combinaisons à terme, de bons de caisse et d'hypothèques qui s'effondrent, de subtiles positions sur les marchés du sucre blanc et du cacao qui fondent comme neige au soleil ! La fesse, c'est plus sûr : pas de crise, pas de morte-saison, pas d'inventus et une demande qui croît sans cesse !

Voilà comment de sages et parfois austères citoyens, respectés dans leur métier et leur entourage pour la rigueur de leur conduite et l'intransigence de leur jugement, deviennent très exactement ce qu'on osera appeler des maquereaux. L'argent n'a pas d'odeur, c'est bien connu, et il faut vivre avec son temps. Après tout, le cinéma porno fait moins de ravages que la fabrication d'armes de guerre. Mais attention, il y a tout de même un risque : ainsi le fondateur des « Eros centers » qui avait collecté des centaines de millions de marks auprès des épargnants allemands a-t-il pris l'avion un beau matin, fortune faite, pour le Venezuela.

LES BELLES ANNONCES

par
PIERRE VIANSSON-PONTÉ

A. qui se fier ? Décidément, nous vivons une triste époque où il n'y a plus d'honnêteté nulle part, plus de scrupules, plus de morale, plus rien.

« Si tu es comme moi solitaire, poète, débordante d'idées mais triste à pleurer, écris-moi, je te répondrai. J'aimerais par la même occasion connaître un vrai poète qui puisse m'aider à en faire mon métier. Michèle P... 11, rue des ... » (3).

« Couple solitaire cherche autres couples pour fonder communauté. Pas sérieux s'abstenir. Dépêchez-vous, lassitude croissante de la monotonie de la vie, solitude éternelle et incommunicabilité. Pascal et Marjorie L., Saint-Ouen. » (4).

« Intéressé dans une clinique psychiatrique, désire entrer en correspondance avec tous ceux qui désirent combattre contre l'institution asilaire psychiatrique répressive. Bob T... » (5).

« Cherche à m'évader moralement par la correspondance. J'ai vingt-sept ans. F. Y..., maison d'arrêt de la Santé. » (6).

« J'aimerais avoir des renseignements sur d'éventuelles filières d'adoption soignée d'enfants du tiers-monde. G. C..., Lyon. » (7).

Cinq petites annonces, gratuites, parmi des centaines. Solitude à deux. Solitude de l'aise. Solitude de la prison. Solitude affective. Chaque jour, chaque mois, à pleines pages, ces cris, ces appels, cette peur, ce désespoir.

Depuis quelque temps, les demandes de correspondants (es), émanant de jeunes détenus de la Santé, de Fleury-Mérogis et d'autres prisons, sont de plus en plus nombreuses. L'approche de beaux jours provoque aussi une recrudescence de projets et propositions de voyages, depuis la balade d'août dans le haut Var jusqu'au tour du monde en trois ans. De même les communautés en tout genre, parfois stables, plus souvent rêvées, se multiplient, au moins sur le papier, les groupes de « musiques », les troupes de théâtre, les équipes de cinéastes amateurs se cherchent.

Et puis, où plaines colomnes, les crèches « sauvages », les écoles « souterraines » ou « parallèles », l'agriculture et l'alimentation « biologiques », les publications « écologiques » et la presse « underground », le rock et le cool, toutes les formes d'artisanat, d'anarchie, de tendresse ou d'angoisse. Par exemple : « On a des lapins. On veut pas les tuer. On voudrait les donner à des gens qui aiment les lapins autrement que sous forme de pâté. On est prêts à les transporter aux quatre coins de la France. Help ! Ecrire vite à Cécile L., Paris-3... » (« Actuel ».) Brève petite ! Mais d'autres en disent plus avec moins de mots : « Je désire de la lecture et des tringues, taille 40. Je ne mange pas et j'ai froid. Tél. à Marie 366... » (« Libération ».)

La solitude, encore et toujours ! Ceux-là, du moins, ont encore la force d'imaginer, de projeter, de chercher à en sortir. Lire un journal, mettre une petite annonce, répondre aux lettres, en écrire, c'est déjà agir. Combien d'autres n'ont pas l'audace d'entreprendre, pas même le courage de tenter ? Alors, de la marginalité à la clochardisation, de la drogue à la déchéance, la route est pour eux tracée.

Il ne sont pas si nombreux qui se détruisent et souffrent ainsi en silence, c'est vrai. Tant d'autres, heureusement, même s'ils se sentent plus ou moins à l'aise, s'accommodent finalement d'un petit bonheur individuel, d'une réussite ou d'un intérêt professionnel, de quelques loies ou plaisirs collectifs. Tout de même, ces petites annonces-là, comme les deux premières, sont des signes. Une société où l'on se débarrasse des vieux pour le week-end, où la pornographie constitue l'un des meilleurs placements, où la jeunesse arie si fort sa solitude, se doit de s'interroger sur elle-même.

(1) Le Parisien libéré, 12 février.
(2) Eux, mars.
(3) Libération, 12 février.
(4) Libération, 3 mars.
(5) Libération, 4 mars.
(6) Libération, 8 mars.

AMENAGEMENT DE
MÊME A L'ELLE PAS
Incidents des conseils régionaux
été leurs divergences politiques

omme ça
tant 5?
ne raison.

RENAULT 5 TS "1300"
Bureaux grands routiers
PARIS - CHARENTON LEZ MAISON ALF

صكزا من الأهل

ETRANGER

Reflets du monde entier



Turpitudes victorienne

Le TIMES se fait l'écho de ce qu'il appelle « les détails longtemps cachés d'un scandale victorien »...

On demande pompiste diplômé...

Les IZVESTIA révèlent l'existence d'un vaste trafic de carburant en UR.S.S.

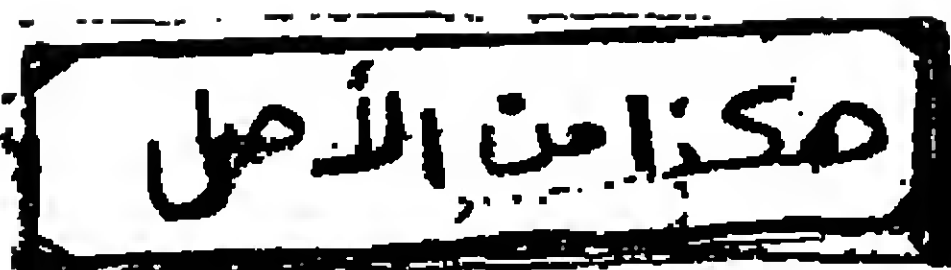
L'OPINION

Une femme désarmante

Le quotidien marocain L'OPINION se fâche tout rouge : il est quasiment impossible de trouver certains habitants de la ville de Tétouan...

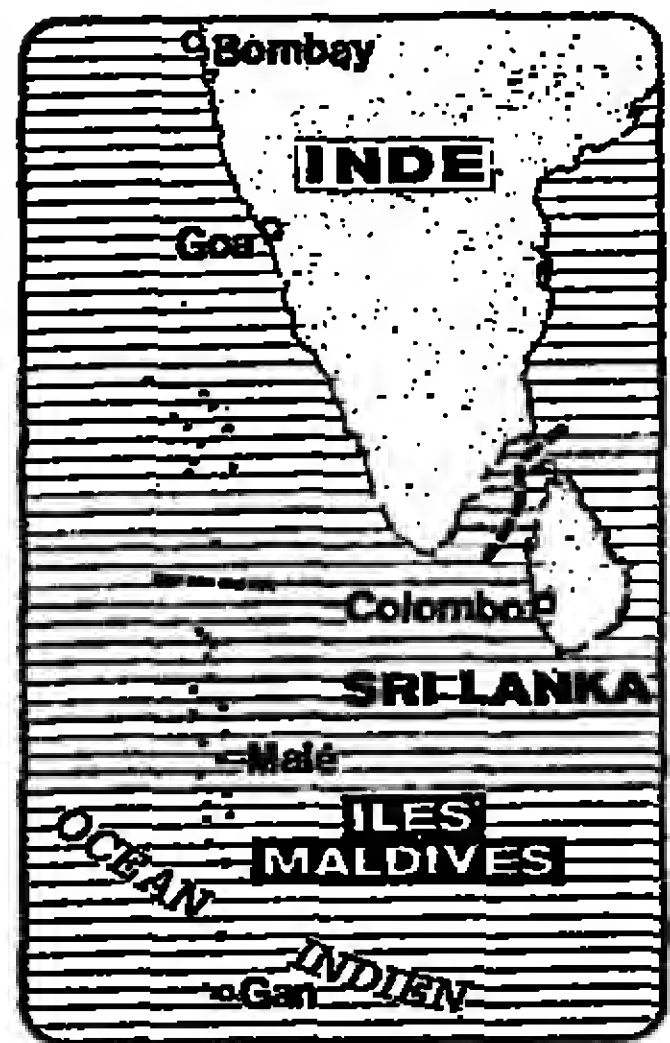
Antivols en tout genre

L'hebdomadaire américain, U.S. NEWS ET WORLD REPORT, donne ces quelques conseils de prudence à ses lecteurs qui habitent les banlieues des grandes villes :



Lettre des Maldives

DÉCOUVERTE D'UN NOUVEL ÉDEN



Maldives sont membres de l'ONU (1965). La constitution du 11 novembre 1968 permet à dire un Parlement de trente-neuf membres...

La population (cent trente mille âmes) montre un style de vie original qui n'a guère varié dans le temps.

Ce sont les techniques mises au point dans la construction des habitations et surtout des bateaux qui sont stupéfiantes d'originalité.

Déjà quelques autos, quatre mille bicyclettes, les hors-bords et les walky-talkies pour les appels d'île à île...

On fait le tour de l'île en quinze minutes dans la solitude évocatrice de la végétation tropicale.

Malé (16 000 habitants), à quelques encablures de Hululé, est une petite ville accueillante qui présente deux artères parallèles, bien tracées, au sol dur, très propres...

Quant à la charpente des habitations on y retrouve les mêmes éléments que dans les chaumières de nos campagnes : paille, pignon, entrait, jambes de force, chevrons et faîtage soutenant le cadjan...

KURUMBA - VILLAGE : nous avons choisi ce point de chute : un îlot inhabité sauf le personnel de service aux petits soins pour une poignée de touristes-pionniers.

JACQUES MILLET.

Choses vues

QUAND LES SPORTIFS LÈVENT L'ÉTENDARD DE MAHOMET...

LE CAIRE. — Neuf heures du matin, le saint jour du vendredi dans une rue de Daher, quartier petit-bourgeois du Caire...

Et brusquement la rue est envahie par un flot humain, qui avance comme en cadence, empanaché de chiffons verts. Qu'est-ce ? Une émeute ? Une subvère ? Un rassemblement politique ? Rien de tout cela...

On fait le tour de l'île en quinze minutes dans la solitude évocatrice de la végétation tropicale.

Nous visitons dix-sept îlots, tous semblables, tous différents, les uns déserts avec bain de baignade obligatoire avant d'y prendre pied...

— Combien cette porcelaine ? — Un dollar. Nous repons l'objet. Le garçon propose : — Alors, 2 roubles.

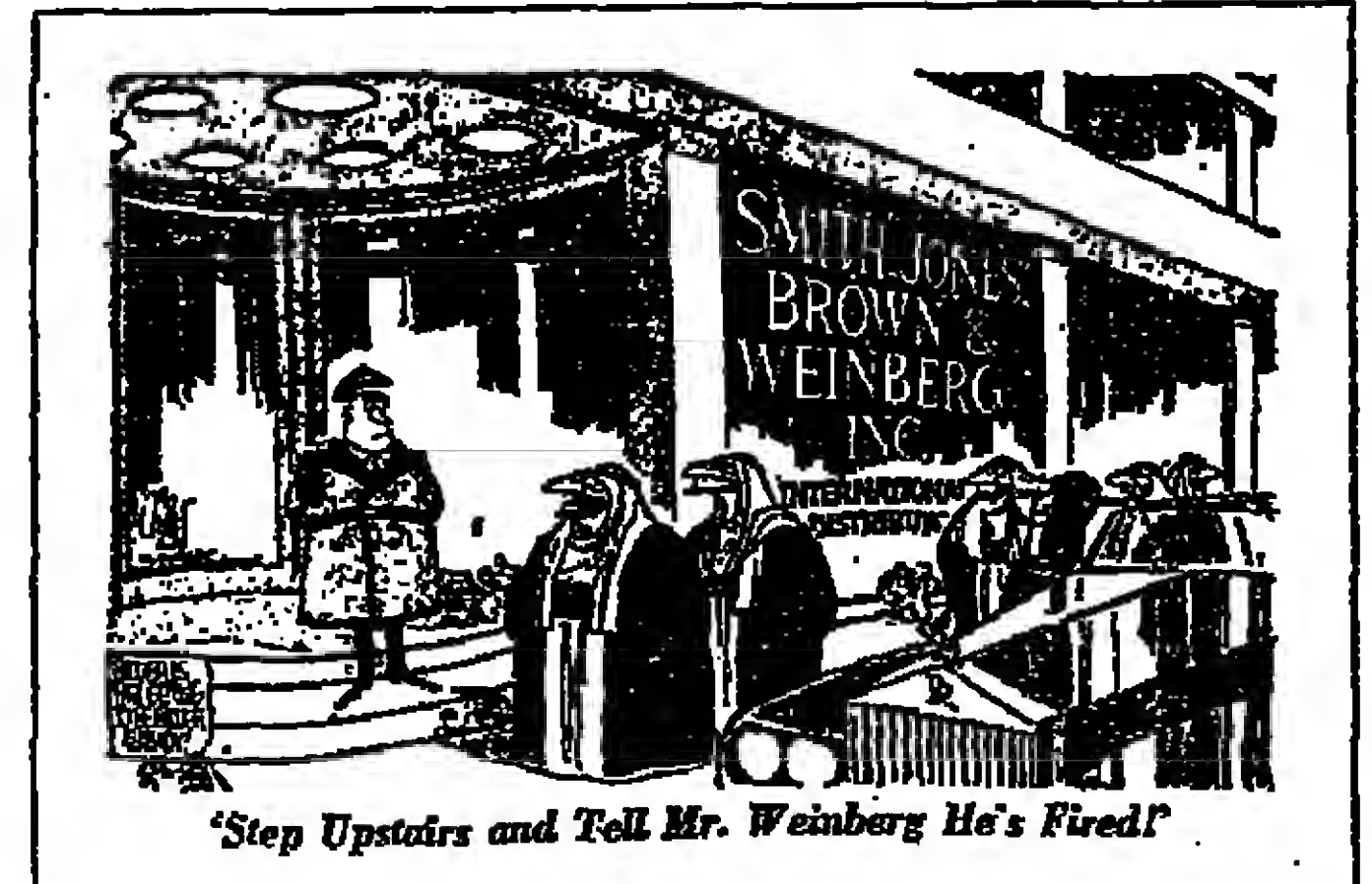
On organise un soir une pêche à la langouste, curieuse variété verte et rose. Une autre fois, c'est une expédition nocturne pour une amusante pêche à la pieuvre.

Les Maldives l'été meurt, par hors du temps et de notre civilisation, dans une nature de rêve à l'état premier, à peine entrouvert à notre curiosité dont il faut souhaiter qu'il garde sa pure fraîcheur le plus longtemps possible.

JACQUES MILLET.

Advertisement for M. JULLIAN, featuring a portrait and text about language courses and political views.

LE DESSIN DE LA SEMAINE



« Grimpez et dites à M. Weinberg qu'il est mis à la porte » Dessin d'Olliphant. Extrait de « The Denver Post ».

La politique d'Antenne 2

M. JULLIAN CHEZ SES CONCITOYENS

Quand la petite guerre des sondages marque une trêve, oubliant les commentaires au monopole, Marcel Jullian, président d'Antenne 2, passe aux méthodes directes.

Peu de publicité, c'est vrai, et pas d'invitations officielles. Un simple communiqué diffusé deux jours de suite dans la presse locale.

« La télévision ? On la regarde à peine, dit le patron de l'unique pizzeria locale. Les gens se couchent tôt pour ne pas être en retard au marché ».

ça intéressait d'entendre parler de la deuxième chaîne ? Pas seulement. Les flashes mitraillaient cinq jeunes filles en costume provincial en rangs devant le comptoir et quatre hommes au visage tanné, aux mains calleuses, poursuivaient une conversation animée, à l'écart.

Car il fait nuit. Le marché est désert, guère plus accueillant que Rungis un soir de brume. Le maire du canton, le conseil municipal, les responsables d'organismes divers, sont venus en voiture.

acheteur potentiel de notre matériel ». Ni les quatre grand-mères assises tout l'après-midi sur le parvis de l'église, ni les adolescents possédés en graine qui trompent leur ennui vers 5 heures devant les machettes à sons du Rex, ni même les joueurs de belote du Café central qui discutent à l'heure de l'apéritif sur la ressemblance de Marcel Jullian avec son grand-père.

« Plus de films, moins de publicité », voilà ce qu'on entend en flânant dans les rues de Châteaurenard. Mais ici, face au P.D.G. d'Antenne 2, on parle de réactions, de « dramatiques », de « bonnes variétés » ; on souhaite la retransmission des grandes manifestations folkloriques. Là, on réclame une ouverture plus large sur la vie quotidienne ; on ne s'oppose pas à une augmentation de la redevance. Bref, on parle de la télévision. Mais de quoi parlent les autres ? ANNE REY.

Les « émissions de service » rapporteraient 45 millions en 1975

Le projet de loi, par Antenne 2, d'une tranche horaire d'émissions de service « destinées à des secteurs professionnels (le Monde du 7 mars) est-il de nature à entraîner substantiellement certains « privatisations » de la télévision française ?

Depuis qu'il connaît le montant de l'enveloppe budgétaire 1975, prévu pour la deuxième chaîne (de l'ordre de 622,5 millions de francs), M. Marcel Jullian affirme qu'il n'attend pas, sans déficit, le 31 décembre : « Budget suffisant peut-être, dit-il, si nous étions libres de le gérer mais qui ne l'est plus quand on le gère en partie à notre place par le jeu du cahier des charges ».

Mise dans l'obligation, notamment, de participer pour 200 millions de francs à la « couverture » du budget 1975 de la Société française de production, imposée pour 210 millions de francs de frais de diffusion par T.D.F., la société Antenne 2 n'a plus qu'une solution : trouver des recettes supplémentaires en dehors de la publicité (dont le plafond des recettes est limité à 25 % du budget total de l'ex-O.R.T.F.) pour assurer ses programmes.

Les « émissions de service », dont il est maintenant question, si elles débutaient le 1^{er} juin, devraient rapporter quelque 45 millions de francs, soit à peu près (50 millions) l'équi-

valent de ce qui manque à Antenne 2 pour équilibrer son budget 1975. En année pleine, le rapport financier de ces émissions spéciales serait de 75 millions de francs.

L'homme qui en aurait la charge, M. Jean d'Arcy, n'est pas un inconnu : premier directeur des programmes de la télévision française (1962-1965), chargé de mission pour l'audio-visuel auprès du secrétaire général de l'ONU pendant dix ans, il est revenu en France avec des projets, axés autour de la télédiffusion. Après avoir créé, en 1971, avec le concours de plusieurs banques, la société Multivision, transformée en Vidéo-2, M. d'Arcy — membre du haut conseil de l'audio-visuel — s'est aperçu rapidement que le démarrage de la télévision par câble, en France, se heurtait à de multiples difficultés.

Mais lorsqu'il s'agit d'audio-visuel, M. d'Arcy n'est jamais à court d'idées et, tenant compte, après « l'éclatement de l'O.R.T.F. », de la jeune indépendance des nouvelles sociétés de programme comme de la « rationalisation » par rapport aux Etats-Unis, des virtualités de la télévision il a conçu ce nouveau mode d'emploi du petit écran avec l'aide de M. Jean Frydman, Gérant de Régie n° 1 (la publicité d'Europe 1) et administrateur-délégué de Télé-Montecarlo. M. Frydman est l'auteur du

projet canal 10 de chaîne de télévision commerciale qui, en juin 1970, avait été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale par M. Robert-André Vihien, député (I.O.R.) du Val-de-Marne, aujourd'hui administrateur du conseil d'administration d'Antenne 2.

Le projet initial d'Arcy-Frydman a été, il est vrai, singulièrement amendé par le conseil d'administration de la deuxième chaîne. A l'origine, en effet, il était question d'allouer une heure d'antenne par jour aux promoteurs du système. Les responsables d'Antenne 2 ont tenu à garder l'entière responsabilité de ces programmes spéciaux, destinés à des professionnels ou à des publics restreints.

« Il y a un énorme besoin de communication et de formation insatiable dans le grand public », affirme M. Jean d'Arcy lorsqu'on lui demande si ce genre d'initiative répond à une réelle attente.

Pour M. Jack Railla, député communiste et membre de la délégation parlementaire pour la radio-télévision, « il s'agit d'établir pour les citoyens, derrière l'habituel rideau des relations humaines, une meilleure rentabilité capitaliste. »

« C'est une dilapidation inacceptable des fonds publics, car le réseau de télévision, que l'on offre aujourd'hui aux grands intérêts pri-

viés, a été financé exclusivement par les téléspectateurs français. »

« En fait, il s'agit d'un accroissement déguisé de la publicité à l'antenne, lourde de conséquences prévisibles notamment pour la presse écrite. »

Le danger de publicité déguisée, ou clandestine, ne saurait être, en effet, totalement écarté.

« Toutes les précautions seront prises, affirment les partisans du projet, pour éviter cet écueil. C'est ainsi que chaque société ou entreprise intéressée ne disposera que de trois heures au maximum par an pour faire ses communications. On évitera ainsi le « matraquage ».

« Dans tous les cas, c'est Antenne 2 — et non la Société de régulation de production Vidéo-communication-service, dirigée par M. Jean d'Arcy — qui contrôlera la diffusion et le contenu de ces émissions. »

L'établissement public de télédiffusion (T.D.F.), pour sa part, attend de connaître la décision des pouvoirs publics pour « ouvrir » l'antenne.

« Actuellement, fait-on remarquer à Antenne 2, nous payons très cher la diffusion d'une « mire » quotidienne, destinée au réglage des récepteurs par les radiotélévisionnistes. Ce n'est pas à nous de payer ce qui est le fait de la « mire » et ceux des émissions ne

sont guère différents : les spécialistes ont calculé, par exemple, que si chaque chaîne diffusait quotidiennement le double de programmes, le prix de location de l'antenne n'augmenterait que de 15 %.

La Société française de production télévisée (S.F.P.), dont les « plans de charges » pour 1975 sont loin d'être garnis dans tous les secteurs, suit l'affaire avec intérêt. La réalisation de ces émissions peut constituer, pour la S.F.P., une des recettes complémentaires nécessaires à l'équilibre de son budget, que M. Jean-Charles Edeline appelle de ses vœux.

Cette double implication des responsables d'Antenne 2 et de la S.F.P. ne semble pas partagée par le gouvernement qui, saisi du projet d'émissions-service, ne paraît pas l'avoir inscrit au chapitre des affaires urgentes. Il convient d'examiner, en effet, s'il est compatible avec le monopole et si les dispositions réglant les recettes publicitaires ne risquent pas d'être contournées : « Ce genre d'affaire peut facilement dérapar », fait-on observer.

La délégation parlementaire sera consultée sur le fond, disent les autorités de tutelle, qui ne semblent pas aussi convaincues que les responsables d'Antenne 2 de l'urgence financière de ce projet.

CLAUDE DURIEUX.

Et chez les autres ?

On se plaint. Les temps sont durs. La télé n'est plus ce qu'elle était. Trop de débats, de séries made in U.S.A. ; pas assez de créations bien de chez nous, de ces dramatiques, de ces feuilletons de luxe dont nous avions le secret. Certains — nous en comptons — s'en réjouissent plutôt ; bonne occasion d'ouvrir nos lucarnes au vent du large. A l'information, à la distraction, à la discussion telles qu'elles se pratiquent ailleurs. Que savons-nous de ce qui passe sur les écrans de l'étranger ? Autant dire : rien. Mais nous ne les connaissons que de bonne ou mauvaise réputation. Par les récits des voyageurs. Témoignages confirmés ou infirmés par d'autres témoignages, impossibles à vérifier. On se croirait à l'époque des diligences, pas à celle des satellites.

Sur ce chapitre, la B.E.C., isolationniste pourtant, a contribué à nous donner le bon. Elle se mettra le 22 mai à l'heure française. La N.D.R. allemande, elle, consacre ce mois-ci tout de ses samedis à nos nouvelles sociétés de programmation. Une par société. Des soirées complètes destinées à montrer à nos voisins ce que les Français voient sur TF 1, 2, et FR 3. Des soirées en version originale sous-titrée.

Et on ne clamait pas d'assombrer les gens ? Absolument pas. On espère les intéresser au contraire, élargir leur horizon et surtout leur donner des éléments de comparaison. Et cet exemple — l'Autriche, le signal au passant, envoi de la suite incessamment — n'est pas le premier. Les Allemands ont ainsi l'occasion de se croire brachés, sans quitter leur fauteuil, sur des émissions américaines, polonaises, israéliennes, russes, cubaines, japonaises ou suédoises. Avant la fin de l'année, avant même que nous en ayons entendu parler, ils auront vu les programmes proposés par les deux nouvelles chaînes italiennes d'obédience socialiste et chrétienne. Et quand le dieu vu, vu dans leur coin, ils auront pu découvrir jusqu'à leurs dernières informations. Seul moyen de les luger vraiment. Inutile de souligner que ce genre d'opération, menée en toute liberté et cependant fort bien accueillie par les pays en question, revient très bon marché. En ces temps de pénurie généralisée, ça n'est pas à négliger.

On peut envisager d'autres formules : ainsi une émission consacrée aux journaux télévisés de la veille, de quatre ou cinq pays étrangers. Histoire de les confronter, de souligner l'importance accordée ici aux faits divers, là aux conflits sociaux ou donner des échantillons nombreux, variés aussi de ce que sont les spots publicitaires, les grands dessins ou les enquêtes sociologiques, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en Scandinavie. Ou reprendre, traduits par une voix off, des face-à-face qui ont fait date et qui devraient faire école : Orson Welles ou Katharyn Hepburn interviewés par Dick Cavett. On peut aussi, les Allemands en ont eu — sont coutumiers du fait, proloquo avant, bien avant qu'ils ne l'aient été sur leurs petits écrans, si tant est qu'ils le soient jamais, des téléfilms qui ont aura même parfois linéarisés en partie. Je songe à Camarades, à Coup pour coup, au Chagrin et la Pitié, à Out 1, dont les budgets s'élevaient et en d'apteschemers et en nouveaux faces.

Où, dans le limite de 40 % d'importations autorisées par le cahier des charges, on pourrait nous initier à bien des choses, à autre chose en tout cas qu'à des commissariats new-yorkais ou à des réserves africaines revus et corrigés par Hollywood. Nous n'avons rien contre Daktari, Mission impossible ou Chapeau melon et bottes de cuir, simplement nous aimerions qu'on nous raconte plus souvent pourquoi Gale est mort, qu'on nous donne moins rarement une bonne Leçon d'allemand.

A l'heure européenne des coproductions, petit dénominateur d'un marché commun de la méditerranée, il serait plus rentable et plus profitable d'acheter carrément en gros et en détail des produits de consommation courante régulièrement, normalement diffusés sur les antennes de Stockholm, de Hambourg, de Londres ou de Bruxelles. Ne serait-ce que pour éclaircir notre lanterne. Elle en a bien besoin.

CLAUDE SARRAUTE.

« La Saga des Français » se prépare Un regard politique sur les Fargeot

MICHEL DEL CASTILLO, écrivain, abandonné depuis quelques mois ses travaux littéraires. Il est revenu s'installer à Paris pour produire une série de dix émissions qui sera diffusée, en principe, à partir du mois de mai sur Antenne 2. « Marcel Jullian, dit Michel del Castillo, m'a appelé un jour. Il m'a demandé si j'avais envie de faire « quelque chose ». C'était très vague, mais j'avais une idée : montrer comment vivent les Français en 1975, montrer ce qui les touche, ce qui les intéresse, ce qui les inquiète. J'ai donc proposé de réaliser une galerie de portraits, de peindre des personnages et de décrire, à travers eux, les différents milieux qu'ils représentent. »

Travailleurs immigrés, ouvriers au chômage, des hommes que Michel del Castillo voulait filmer. Une réalité trop souvent absente, à son avis, des écrans de télévision.

« La Saga des Français » — le titre de la série a été choisi par Marcel Jullian — aurait dû, peut-être, faire revivre l'histoire de la France à travers un conte inspiré de la réalité, dresser finalement comme dans « Les Fargeot » — feuilleton écrit par Marcel Jullian et diffusé sur la première chaîne en octobre 1974 — un prototype du « Français moyen » qui vit, bon gré mal gré, dans la bonne humeur, sans se soucier trop de « politique » : les Fargeot ignorants, bien sûr, la misère, le chômage, même s'ils connaissent la routine, les traités à payer.

Ainsi, cette saga des Français sera-t-elle aussi un panegyrique d'une France anonyme ? Non, pas pour l'instant tout au moins. Michel del Castillo voulait appeler sa série « la Boutelle à la mer » — projet utopique, France à la dérive. Il n'a pas pu. Mais les sujets qu'il a filmés sont plus troublants.

Quatre émissions ont déjà été tournées. L'une sur les paysans

du Sud-Ouest, l'autre sur la « mer », l'autre sur les événements d'Orléans en 1969 où des commerçants juifs furent accusés de se livrer à la traite des Blancs, défile collectif qui est produit également à Amiens, à Troyes, à Dijon et à Chalon-sur-Saône (en 1974). Une autre encore sur les instituteurs ; cette émission a été filmée dans la cité de transit d'Orly, un lieu où « ce n'est pas l'école qui est souffrante », mais la cité. La dernière l'usine de Big Chief, à La Roche-sur-Yon, où huit cent cinquante ouvrières menacées de chômage se sont mises en grève avant d'occuper l'usine. Le tournage de chaque film a été précédé d'une enquête.

Michel del Castillo est écrivain : il veut comprendre et expliquer librement, puis qu'il a la parole. « Quel que soit le regard, explique-t-il, on est renvoyé à la même chose : c'est la vie qui est malade parce que le corps social est malade. Mais, dans un système d'exploitation qui repose sur le profit, il ne peut qu'en être ainsi. »

Michel del Castillo a déjà deux autres projets : le premier traite de l'implantation d'une usine de stérilisation de plomb à Marckolsheim, en Alsace. Un instituteur, à force de recherches, a découvert qu'on trampaît la population en lui faisant croire que la pollution n'était pas à redouter. (Gérard Chouchon doit réaliser cette émission.) Et l'autre veut décrire les conditions de travail des femmes. (C'est Simone Vanier qui en serait la réalisatrice.) Mais il y a une telle distance entre cette France-là et celle des « Fargeot » qu'on peut se demander si Marcel Jullian y reconstruirait longtemps sa France, ses Français et leur saga. Quoi qu'il en soit, les projets de Michel del Castillo sont passionnants. On peut donc espérer qu'il fera d'autres enquêtes, d'autres émissions.

MARIE-FRANÇOISE LEVY.

LES ÉCRANS DE L'ÉTRANGER Des rêves québécois

AU bout de l'autoroute Intersecte 87, la frontière divise en deux l'étendue blanche : on quitte les Etats-Unis et on entre au Québec. L'aiguille de l'autoradio sélectionne un poste au hasard : « C.J.M.S., Jeunesse Mutuelle Montréal ». Le speaker parle « français » sur un fond anglo-saxon. Première constatation frontale : on change de langue, mais non d'esthétique. Les « jingles », l'environnement musical, la conception des publicités, le rythme des enchaînements, le débit même des animateurs des tranches de fin d'après-midi — dans le style lancé en France par l'éphémère président Rosko, — sont absolument semblables : le langage du mélodisme, en revanche, inconscient, son idéologie, sont les mêmes à Ville-Marie qu'à Schenectady.

Le temps qu'il fait, et l'heure qu'il est. On annonce 2 degrés Fahrenheit vers la côte des Neiges. Il n'est pas besoin d'en dire plus : le froid est une culture, un élément mythique, national. Les informations, en revanche, sont « provinciales ». Incroyable sentiment de familiarité, de proximité. Sorties de leur contexte nord-américain, les nouvelles ont même des résonances canadiennes. On s'interroge sur l'intégrité de tel député, de tel chef de la police. Par le biais du Watagat, le continent est de nouveau à l'écoute de ses bas-fonds. On hésite entre Scarface et le Falcon maltais. Plus d'un meurtre par jour à Montréal depuis le 1^{er} janvier.

Deux massacres, treize morts dans l'incendie criminel d'un bistrot — le Garçonnais, — tous les témoins ont été supprimés, mais le meurtrier était vailliant : Richard Blass, qui voulait être le plus grand gangster de l'histoire du Québec, a été abattu à son tour ; et c'est une autre bande, un autre gang, qui a commis sa place la Saint-Valentin des rives du Saint-Laurent.

« Violence et puritanisme : les lourdes voitures patagent dans la « slush », la neige boueuse, et à 13 heures, une dame Prieux prend l'antenne pour « Radio-

Sexe ». Ses propos sont ceux d'une conseillère familiale. Es on lui pose des questions pratiques : la politique, c'est ailleurs qu'on l'entendra, à Québec, la capitale provinciale. Où l'évêque répond aux questions des auditeurs. Il part en guerre contre les promoteurs immobiliers ; il prépare un repas pour les pauvres du tiers-monde et s'adresse, après Mgr Carmar, évêque de Recife, qu'on ne « les » à pas attachés à « l'esclavage communiste » pour « les » livrer, « peut-être », à « l'esclavage capitaliste ». Il est contre l'avortement, naturellement, mais, sainte coiffe, c'est pour le Québec qu'il veut beaucoup de petits enfants : « natalisme » est contenu dans le mot. Et il explique à un auditeur, auquel certaines plus-values immobilières créent des difficultés, que le profit est, aussi, un don de Dieu.

La radio est un terrain de lutte linguistique : les stations « francophones » sont tenues de diffuser plus de deux tiers de chansons en langue française, et l'audience de leurs concurrents anglophones ne cesse de croître auprès des jeunes : toute création politique mise à part, on comprend qu'ils préfèrent David Bowie à Mireille Mathieu et C. Jérôme, qui sont les défenseurs « objectifs » de la culture française sur C.J.M.S. Sujet provocant quand même, et le magazine télévisé de Radio-Canada lui consacre son ouverture : les stations « anglaises » poussent l'astuce jusqu'au bilinguisme. Dans quelle langue la « pop génération » va-t-elle réver ? Feut-il y avoir une « conscience nationale » dans un contexte culturel multinational ? Aussiôt après, le magazine nous présente un reportage de la télévision française (TF 1) sur Nelson Rockefeller. Même vision puritaine de l'argent qu'il faut arracher « pour faire le bien ».

Ici, la télévision n'est pas plus mythique que l'électro-ménager : indispensable, mais non magique. Télé-métropole, station privée de Montréal, avait inventé la télévision continue et la Jammot's bien avant l'heure — le modèle

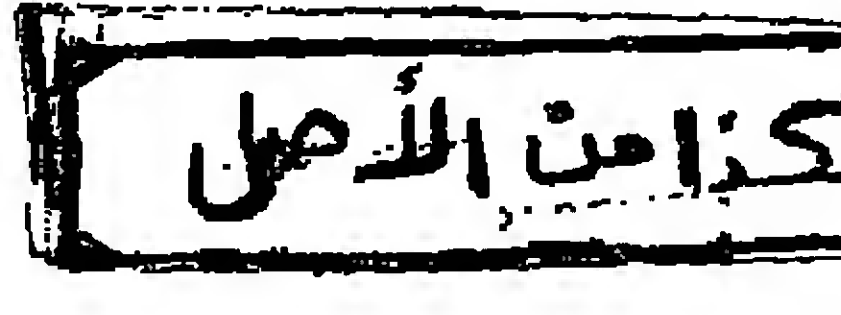
est proche : aux Etats-Unis, — et ce type de programmes passe le matin. La localisation poussée à l'extrême des réseaux, leur enchevêtrement, l'omniprésence de la publicité, l'envahissement des programmes par les films et par les séries, font qu'on choisit ce qu'on regarde un peu comme on prend un train. C'est fonctionnel : le guide TV indique, heure par heure, ce qu'on peut trouver et sur quel canal il faut se porter.

Les émissions sont hautes menu par les spots publicitaires ; les films écourtés sauvagement pour respecter les créneaux des annonceurs. Et l'imagination, dans tout ça, écartelée entre le regard bleu de l'homme des vallées perdues et la poudre à récurer les dentiers, dont avoir du mal à rincer les morceaux de fiction entre eux. La télévision du reflet ne renvoie plus du réel que sa discontinuité : le discours est réduit à ce métallage.

Aussi, certaines productions de Radio-Canada non interrompues par les annonceurs prennent une couleur plus forte, l'apparence d'un supplément de « réalité » : on s'y croit même, tellement le langage de la télévision a su nous imposer son « réalisme ». Un détenu raconte sa vie en gros plan, dans son décor familial, carcéral ; puis un autre vient, analyse son passé criminel, ses démêlés avec la société, et son désir de rachats (né de la lecture d'un ouvrage de Marshall McLuhan, ce qui est imprévu). C'est à la longue qu'on s'aperçoit que tout est faux ; qu'il s'agit de comédiens feignant l'improvisation, et qu'ils jouent en « close up » devant des diagnostics, dans le même type de dispositif qu'un journal télévisé. Force esthétisante (et idéologique) de l'idée de vérité « produite » par la sous-culture de l'image.

Denise Bombardier peut préférer sa télévision à la nôtre (dans la Voix de la France, Laffont éd.) ; la comparaison est impossible. A chaque pays ses rêves, et là-bas est — provisoirement — plus « américain » qu'ici.

MARTIN EVEN.



RADIO-TELEVISION

Lundi 17 mars

CHAINE I : TF 1
12 h. 30 Variétés: Midi première.
14 h. 25 Film: Le Comte de Monte-Cristo...

15 h. 30 Série: Les envahisseurs. Action de commando.
16 h. 10 Les après-midi d'A. Jammot. Hier, aujourd'hui, demain.
18 h. 30 Pour les petits: Le palmarès des enfants...

M. Rouz: Les mécanismes sensoriels chez l'homme, par le professeur Galfrey. Les championnes hallicrogènes;
9 h. 7. Les lendis de l'histoire, par D. Richet...

Interprète d'hier et d'aujourd'hui (Saint-Saëns, Messiaen);
12 h. 30. Nos disques sont les vôtres;
13 h. 30. Les inférences: L'œuvre de Chopin...

CHAINE II (couleur): A2

14 h. 30 Magazine: Aujourd'hui, Madame.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Disques; 7 h. 30. Eché au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance...

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 5. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.). Actualité du disque; 8 h. 35 (S.). Au programme cette semaine...

ABRÉVIATIONS
Les émissions précédées du signe (*) figurent dans la rubrique « Ecouter voir »...

Mardi 18 mars

CHAINE I : TF 1
12 h. 30 Variétés: Midi première.
14 h. 30 Magazine: Aujourd'hui, Madame.

Un foueur de poker, Frankie Machine, devient esclave de la drogue et de son courtisane, Louise. Un cocherneur sans fin, Jimé U y a vingt ans quand la drogue ne concernait que les artistes et les filles perdues.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2. Disques; 7 h. 30. Eché au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance...

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 5. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.). Actualité du disque; 8 h. 35 (S.). Au programme cette semaine...

Mercredi 19 mars

CHAINE I : TF 1
12 h. 30 Variétés: Midi mercredi.
14 h. 30 Magazine: Aujourd'hui, Madame.

CHAINE II (couleur): A2
14 h. 30 Magazine: Aujourd'hui, Madame.
15 h. 30 Sport: Cyclisme (Milan-San-Remo).

FRANCE-CULTURE
7 h. 2. Disques; 7 h. 30. Eché au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance...

FRANCE-MUSIQUE
7 h. 5. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.). Actualité du disque; 8 h. 35 (S.). Au programme cette semaine...

Jeudi 20 mars

CHAINE I : TF 1
12 h. 30 Variétés: Midi première.
14 h. 30 Magazine: Aujourd'hui, Madame.

FRANCE-CULTURE
7 h. 2. Disques; 7 h. 30. Eché au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance...

FRANCE-MUSIQUE
7 h. 5. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.). Actualité du disque; 8 h. 35 (S.). Au programme cette semaine...

LES PROGRAMMES EDUCATIFS
Télévision
TF 1
Lundi 17 mars
14 h. 5. Monde animal (C.P. C.E.); 17 h. 45. Information biologique.

ILLEL HIFI CENTER
106-122, avenue Félix-Faure - Paris 15e - tél.: 828.09.20
présente le magnéscope couleur à cassettes pour enregistrer et reproduire vos émissions TV couleur préférées PHILIPS VCR

سكزانت الاصل

صكنا من الأصل

RADIO-TELEVISION

Vendredi 21 mars

CHAINE I : TF1

- 12 h. 30 Variétés : Midi première.
18 h. 20 Le fil des jours.
18 h. 40 Pour les jeunes : Le mariage enchanté.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre... Le temps d'aimer.

19 h. 53 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilletton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Variétés : Boulevard en liberté.
Avec Daniel Guichard.
21 h. 40 Magazine littéraire.
Avec Alexandre Astruc pour la tête et Pierre Tézenas pour le corps.
22 h. 50 Ciné-Club, film : « Les années folles ».

CHAINE II (couleur) : A2

- 12 h. Sport : Ski.
Coupe du monde à Val-Gardena : descente hommes.
14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, Madame.
14 h. 45 Les après-midi d'A. Jammot.
18 h. 30 Séries : Les évènements.
18 h. 10 Les après-midi d'A. Jammot.
18 h. 30 Pour les jeunes : Le palmarès des enfants.

19 h. Pour les jeunes : Oum, le dauphin.
Télescope et Bricolage.
19 h. 40 Tribune libre : La C.F.D.T.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Contre-enquête : L'Affaire Donon-Cadet.
21 h. 40 Documentaire : Des machines pour des artistes.

CHAINE III (couleur) : FR3

19 h. Pour les jeunes : Oum, le dauphin.
Télescope et Bricolage.
19 h. 40 Tribune libre : La C.F.D.T.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Contre-enquête : L'Affaire Donon-Cadet.

Samedi 22 mars

CHAINE I : TF1

- 12 h. 30 Variétés : Midi première.
14 h. 30 Philatélie-Club.
14 h. 35 Samedi est à vous.
18 h. 40 Pour les jeunes : Le mariage enchanté.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.

19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.
20 h. 35 Documentaire : Les quatre saisons au Canada.
21 h. Concours eurovision de la chanson 1975.
22 h. 50 Ciné-Club, film : « Les années folles ».

CHAINE II (couleur) : A2

- 12 h. 30 Ski : Slalom dames.
13 h. 35 Magazine régional.
14 h. 5 Les après-midi de M. Lancelot.
18 h. 30 Séries : Jammot.
18 h. 35 J. Cellan-Jones, avec L. Remick.

19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.
20 h. 35 Documentaire : Les quatre saisons au Canada.
21 h. Concours eurovision de la chanson 1975.
22 h. 50 Ciné-Club, film : « Les années folles ».

Dimanche 23 mars

CHAINE I : TF1

- 9 h. Tons en forme.
12 h. 30 Les spectacles les plus attendus.
14 h. 20 Le petit rapporteur de J. Martin.
14 h. 45 Sports et variétés : Les rendez-vous du dimanche de M. Drucker.
17 h. 30 Film : « Houdini, le grand magicien ».

13 h. à 19 h. Dimanche illustré, de P. Tchernia.
13 h. 30 L'album de Pierre-Jean Vaillard.
13 h. 45 Jeu : Monsieur Cinéma.
14 h. 30 Film : « Houdini, le grand magicien ».

CHAINE II (couleur) : A2

- 12 h. 30 Sport : Ski.
Slalom parallèle hommes.

16 h. 10 Les secrets de l'évasion.
17 h. 30 Magazine : Vive la tête, de J.-J. Bloch.
18 h. 40 Sports sur A2.
21 h. 30 Variétés : Système 2, de G. Lux.

CHAINE III (couleur) : FR3

19 h. Séries : Hawaii, police d'Etat.
20 h. 30 Séries : Hawaii, police d'Etat.

Lundi 24 mars

CHAINE I : TF1

- 12 h. 30 Variétés : Midi première.
14 h. 30 Film : « Le comte de Monte-Cristo ».
18 h. 40 Pour les jeunes : Le mariage enchanté.
19 h. 40 Une minute pour les femmes.
19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre... le temps d'aimer.

12 h. 25 Ballet : « Comme la princesse Salomé ».

CHAINE II (couleur) : A2

- 14 h. 30 Magazine : Aujourd'hui, Madame.
15 h. 30 Séries : Les évènements.
18 h. 30 Pour les jeunes : Le palmarès des enfants.
18 h. 55 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilletton : L'âge en fleur.

19 h. 45 Feuilletton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Séries : Les évènements.

CHAINE III (couleur) : FR3

- 19 h. Pour les jeunes : Osmund Brothers et initiation au tennis.
19 h. 40 Tribune libre : Le Grand-Orient.
20 h. 30 Prestige du cinéma : « Les Misérables ».

19 h. 40 Tribune libre : Le Grand-Orient.
20 h. 30 Prestige du cinéma : « Les Misérables ».

19 h. 45 Feuilletton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Variétés : Boulevard en liberté.
Avec Daniel Guichard.
21 h. 40 Magazine littéraire.
Avec Alexandre Astruc pour la tête et Pierre Tézenas pour le corps.

19 h. Pour les jeunes : Oum, le dauphin.
Télescope et Bricolage.
19 h. 40 Tribune libre : La C.F.D.T.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Contre-enquête : L'Affaire Donon-Cadet.

19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.
20 h. 35 Documentaire : Les quatre saisons au Canada.
21 h. Concours eurovision de la chanson 1975.
22 h. 50 Ciné-Club, film : « Les années folles ».

19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.
20 h. 35 Documentaire : Les quatre saisons au Canada.
21 h. Concours eurovision de la chanson 1975.
22 h. 50 Ciné-Club, film : « Les années folles ».

13 h. à 19 h. Dimanche illustré, de P. Tchernia.
13 h. 30 L'album de Pierre-Jean Vaillard.
13 h. 45 Jeu : Monsieur Cinéma.
14 h. 30 Film : « Houdini, le grand magicien ».

16 h. 10 Les secrets de l'évasion.
17 h. 30 Magazine : Vive la tête, de J.-J. Bloch.
18 h. 40 Sports sur A2.
21 h. 30 Variétés : Système 2, de G. Lux.

12 h. 25 Ballet : « Comme la princesse Salomé ».

19 h. 45 Feuilletton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Séries : Les évènements.

19 h. 40 Tribune libre : Le Grand-Orient.
20 h. 30 Prestige du cinéma : « Les Misérables ».

19 h. 45 Feuilletton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Variétés : Boulevard en liberté.
Avec Daniel Guichard.
21 h. 40 Magazine littéraire.
Avec Alexandre Astruc pour la tête et Pierre Tézenas pour le corps.

19 h. Pour les jeunes : Oum, le dauphin.
Télescope et Bricolage.
19 h. 40 Tribune libre : La C.F.D.T.
20 h. Emissions régionales.
20 h. 30 Contre-enquête : L'Affaire Donon-Cadet.

19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.
20 h. 35 Documentaire : Les quatre saisons au Canada.
21 h. Concours eurovision de la chanson 1975.
22 h. 50 Ciné-Club, film : « Les années folles ».

19 h. 45 Feuilletton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.
20 h. 35 Documentaire : Les quatre saisons au Canada.
21 h. Concours eurovision de la chanson 1975.
22 h. 50 Ciné-Club, film : « Les années folles ».

13 h. à 19 h. Dimanche illustré, de P. Tchernia.
13 h. 30 L'album de Pierre-Jean Vaillard.
13 h. 45 Jeu : Monsieur Cinéma.
14 h. 30 Film : « Houdini, le grand magicien ».

16 h. 10 Les secrets de l'évasion.
17 h. 30 Magazine : Vive la tête, de J.-J. Bloch.
18 h. 40 Sports sur A2.
21 h. 30 Variétés : Système 2, de G. Lux.

12 h. 25 Ballet : « Comme la princesse Salomé ».

19 h. 45 Feuilletton : L'âge en fleur.
20 h. 35 Séries : Les évènements.

19 h. 40 Tribune libre : Le Grand-Orient.
20 h. 30 Prestige du cinéma : « Les Misérables ».

Documents peuvent être obtenus ou...
BIBLIOTHÈQUE
REVUES
D'ARTS

ÉMISSIONS CULTURELLES
SAMEDI 22 MARS
9 h. L'esprit de la main; 11 h. 30, Les Russes de l'après-guerre; 12 h. 30, Les Russes de l'après-guerre; 13 h. 30, Université radiophonique et télévisuelle internationale; 16 h. 30, Le vent; 17 h. 40, Thèse en Sorbonne.

ÉMISSIONS RELIGIEUSES
7 h. 45, Orthodoxe et chrétienisme oriental; 8 h. 30, Service religieux protestant; 9 h. 45, Divers aspects de la pensée contemporaine; 16 h. 30, Messe.

FRANCE-CULTURE
7 h. 2, Disques; 7 h. 45, Échec au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance; 8 h. 30, L'ange de la mort; 11 h. 30, Université radiophonique et télévisuelle internationale; 16 h. 30, Le vent; 17 h. 40, Thèse en Sorbonne.

FRANCE-MUSIQUE
7 h. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.), Actualité d'été; 8 h. 30 (S.), Musique à la une; 9 h. 45 (S.), Concerto pour piano; 10 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 11 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 12 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 13 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 14 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 15 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 16 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 17 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 18 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 19 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 20 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 21 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 22 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 23 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 24 h. 30 (S.), Concerto pour piano.

FRANCE-CULTURE
7 h. 2, Disques; 7 h. 45, Échec au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance; 8 h. 30, L'ange de la mort; 11 h. 30, Université radiophonique et télévisuelle internationale; 16 h. 30, Le vent; 17 h. 40, Thèse en Sorbonne.

FRANCE-MUSIQUE
7 h. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.), Actualité d'été; 8 h. 30 (S.), Musique à la une; 9 h. 45 (S.), Concerto pour piano; 10 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 11 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 12 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 13 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 14 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 15 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 16 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 17 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 18 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 19 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 20 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 21 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 22 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 23 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 24 h. 30 (S.), Concerto pour piano.

FRANCE-CULTURE
7 h. 2, Disques; 7 h. 45, Échec au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance; 8 h. 30, L'ange de la mort; 11 h. 30, Université radiophonique et télévisuelle internationale; 16 h. 30, Le vent; 17 h. 40, Thèse en Sorbonne.

FRANCE-MUSIQUE
7 h. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.), Actualité d'été; 8 h. 30 (S.), Musique à la une; 9 h. 45 (S.), Concerto pour piano; 10 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 11 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 12 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 13 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 14 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 15 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 16 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 17 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 18 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 19 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 20 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 21 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 22 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 23 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 24 h. 30 (S.), Concerto pour piano.

FRANCE-CULTURE
7 h. 2, Disques; 7 h. 45, Échec au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance; 8 h. 30, L'ange de la mort; 11 h. 30, Université radiophonique et télévisuelle internationale; 16 h. 30, Le vent; 17 h. 40, Thèse en Sorbonne.

FRANCE-MUSIQUE
7 h. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.), Actualité d'été; 8 h. 30 (S.), Musique à la une; 9 h. 45 (S.), Concerto pour piano; 10 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 11 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 12 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 13 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 14 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 15 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 16 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 17 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 18 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 19 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 20 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 21 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 22 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 23 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 24 h. 30 (S.), Concerto pour piano.

FRANCE-CULTURE
7 h. 2, Disques; 7 h. 45, Échec au hasard; 8 h. Les chemins de la connaissance; 8 h. 30, L'ange de la mort; 11 h. 30, Université radiophonique et télévisuelle internationale; 16 h. 30, Le vent; 17 h. 40, Thèse en Sorbonne.

FRANCE-MUSIQUE
7 h. Petites pages musicales; 7 h. 40 (S.), Actualité d'été; 8 h. 30 (S.), Musique à la une; 9 h. 45 (S.), Concerto pour piano; 10 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 11 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 12 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 13 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 14 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 15 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 16 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 17 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 18 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 19 h. 40 (S.), Concerto pour piano; 20 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 21 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 22 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 23 h. 30 (S.), Concerto pour piano; 24 h. 30 (S.), Concerto pour piano.

LES TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

Lundi 17 mars
TELE-LUXEMBOURG: 20 h. O'Hara, agent secret; 21 h. Les Amants truqués; 22 h. M. Postel.
TELE-MONTÉ-CARLO: 20 h. Les évènements culturels; 21 h. 30, Les évènements culturels; 22 h. 30, Les évènements culturels; 23 h. 30, Les évènements culturels; 24 h. 30, Les évènements culturels.

REVUE DES REVUES par Yves Florenne

POÉTIQUES

Il ne faut pas craindre de se répéter, quand le fait se renouvelle et que le sentiment qu'il éveille ne s'étonne pas : la sympathie, le confort, qu'appelle cette incessante floraison de revues vouées à toutes les formes de la poésie...

Voici donc Arfuyen (1). On aime qu'un nom célèbre puisse être donné - c'est presque un symbole - à une revue qui se fait à Malmouren, au pied du Ventoux, et qui entend illustrer la tradition culturelle provençale...

Richesse de ce premier cahier qu'ouvre et ferme Yves Bonnefoy : un texte sur Raymond Mason mais qui, d'un poète, bien entendu, et c'est la poésie pure qui, dans quatre poèmes, et à prendre prétexte de la peinture...

Pour finir (mais je n'ai pas tout dit), André de Richaud, avec Deltell et surtout avec Richaud lui-même : des poèmes, et une page de Journal, extraite d'un carnet inédit de la collection Jean Loize...

Comment ne pas se répéter non plus devant ce qui apparaît mais devant ce qui dure ? Et dure dans l'excellence, et même l'excellence croissante ?

Autre médit : d'Anna de Noailles. Un poème achevé, destiné vraisemblablement au Cœur Inoubliable et que le poète écarte. Le poème eût-il été perdu, il est certain que, rétrospectivement, nous nous consolierions de la Vasque d'eau tiède et de l'Ardenne languère...

Et puis, surtout, d'admirables fragments d'un grand poème de Raymond Schwab : Nemrod, resté inachevé. Marie-Jeanne Durry se demande si l'impossibilité de finir n'est pas venue de ce que la philosophie du poème attestait contre un christianisme auquel le poète s'était converti ?

Il s'en faut que tout dans ce cahier soit consacré au passé vivant. La plus grande place revient, au contraire, à des poètes d'aujourd'hui, parmi lesquels on trouve quelques-uns des nouveaux-nés du mot de l'imprimé...

ordre du temps, mais dans celui de l'alphabet, alambiquement rompu, pourtant, parce qu'un seul s'en est évadé. Ce n'est pas Leopold Survage, qui illustre ses propres dessins. Reste la merveilleuse surprise : Irène Lagut. Elle fut la décoratrice des Mariés de la tour Eiffel, la « Jee et bergère », de Cocteau, celle que Picasso demandait en mariage sous la menace du pistolet...

Henri Meschonnic donne aux Cahiers du chemin (5) un nouveau fragment de son ouvrage à paraître, Le Signe et le Poème, dont on peut mesurer déjà tout ce qu'il a de stimulant. Le texte, où se recroisent diverses perspectives, à travers la sémantologie de Peirce, l'instrumentalisme - ou les instrumentalismes - de Sartre, de Barthes, la grammaire de Port-Royal, ce texte est, à sa façon, une clinique et une pathologie ; ou du langage comme maladie. La plus grande attention est donnée à Fautouh l'« exemplaire » : « Ses démonstrations sont partielles, mais elles démontrent qu'il n'y a pas de solution linguistique du problème du langage ».

Restent ceux qui, selon la formule de Sartre, « refusent d'utiliser le langage » : les poètes. Bien entendu, hors de l'exercice poétique, les poètes n'utilisent comme tout le monde, notamment - même si ce n'est plus tout à fait comme tout le monde - dans l'exercice critique. A commencer par Henri Meschonnic lui-même ; il dirige le numéro de Langue française (6) « Poétique du

vers français », où il a convié deux poètes : Michel Deguy (qui est à lui seul la trinité poésie-philosophie-critique) et Jean Roubaud. Il s'agit toujours d'utiliser, pour théoriser, ou simplement éclairer la non-utilisation. Voilà pour la théorie. Deux parties reviennent l'une aux phonéticiens, l'autre aux pédagogues. Enseigner la poésie : à ce vieux point d'interrogation sceptique. Tout au long de la « Leçon de flûte » de Jean Starobinski, d'un avec Chénier, ou le critique ne se cède en rien au poète, ni pour le son ni pour le trait. Et le finale est pour dégager la signification d'une musique inachevée, ou plutôt d'un inachevement même. Ce cahier est une petite somme sur l'état actuel de la poétique, entendue comme science ou étude de la poésie.

De cette science, trois textes classiques sont remis sous les yeux du lecteur, en tête du cahier de l'Hermès (7) consacré à Edgar Poe : la Philosophie du vers, le Principe poétique, et la belle Argyle (Maignant), avec un ensemble de, et sur, Fernando Pessoa. L'« aventure poétique », de C. Souffrin, dont il faut saluer la courageuse revue, largement ouverte à la poésie. Fer de lance, l'édition de la Langue française, 203, bd de la République, Cannes et Dakar.

Dans la N.R.F. (n° 285) : un ensemble sur la nouvelle. Rappelons le numéro d'octobre 1973 qui, avec ses 400 pages et ses trente textes, est une anthologie et un panorama sans équivalent de la nouvelle, en France et ailleurs.

vers français », où il a convié deux poètes : Michel Deguy (qui est à lui seul la trinité poésie-philosophie-critique) et Jean Roubaud. Il s'agit toujours d'utiliser, pour théoriser, ou simplement éclairer la non-utilisation. Voilà pour la théorie. Deux parties reviennent l'une aux phonéticiens, l'autre aux pédagogues. Enseigner la poésie : à ce vieux point d'interrogation sceptique. Tout au long de la « Leçon de flûte » de Jean Starobinski, d'un avec Chénier, ou le critique ne se cède en rien au poète, ni pour le son ni pour le trait. Et le finale est pour dégager la signification d'une musique inachevée, ou plutôt d'un inachevement même. Ce cahier est une petite somme sur l'état actuel de la poétique, entendue comme science ou étude de la poésie.

De cette science, trois textes classiques sont remis sous les yeux du lecteur, en tête du cahier de l'Hermès (7) consacré à Edgar Poe : la Philosophie du vers, le Principe poétique, et la belle Argyle (Maignant), avec un ensemble de, et sur, Fernando Pessoa. L'« aventure poétique », de C. Souffrin, dont il faut saluer la courageuse revue, largement ouverte à la poésie. Fer de lance, l'édition de la Langue française, 203, bd de la République, Cannes et Dakar.

Dans la N.R.F. (n° 285) : un ensemble sur la nouvelle. Rappelons le numéro d'octobre 1973 qui, avec ses 400 pages et ses trente textes, est une anthologie et un panorama sans équivalent de la nouvelle, en France et ailleurs.

SOMMAIRES

Dans Poétique (Seuil) n° 39, on retrouve M. Deguy avec une lecture, Colchiques ; une Sémantique de la rime, par M. Shapiro. Tous les lecteurs de poésie lisent Sud (211, bd de la Libération, Marseille) ; vingt-quatre poètes, quarante poèmes ; et la belle Argyle (Maignant), avec un ensemble de, et sur, Fernando Pessoa. L'« aventure poétique », de C. Souffrin, dont il faut saluer la courageuse revue, largement ouverte à la poésie. Fer de lance, l'édition de la Langue française, 203, bd de la République, Cannes et Dakar.

GÉNÉALOGIE

Quels documents peuvent être obtenus ou consultés ?

LES grandes lignes de la réglementation en vigueur dans les Archives de France, relativement aux documents d'état civil, ont été rappelées ici par M. Guy Duboscq, directeur général (1). Ces archives sont en effet les premières à consulter lors d'une recherche, toutefois elles ne constituent qu'une étape (2). Nous savons déjà que les documents communaux comptant plus de cent ans de date sont communiqués sur place à toute personne connue ou justifiant de son identité, et que, dans les mairies comme aux archives, aucune loi ne réglemente l'âge du chercheur (3) ; cependant la consultation de certains autres documents est réservée différemment. Nous pensons qu'il est utile de connaître les dispositions législatives qui régissent la communication des principales archives que les chercheurs sont appelés à consulter.

Précisons tout d'abord que les articles 4 et 5 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 actuellement en vigueur ont modifié comme suit les articles 9 et 10 du décret n° 82-21 du 3 août 1982 :

« Toute personne majeure ou émancipée, peut obtenir des copies intégrales de son acte de naissance ou de mariage. Peut également obtenir des copies les ascendants et descendants de la personne que le acte concerne, son conjoint, son représentant légal et le procureur de la République. (...) »

« Les copies d'actes de décès peuvent être délivrées à toute personne. (...) (Notons, à ce propos, qu'il n'est pas prévu d'extraits pour ces actes et qu'ils indiquent les noms et prénoms des parents du défunt, s'ils sont connus.) »

« Les dépositaires des registres sont tenus de délivrer à tout requérant des extraits des actes de naissance et de mariage. (...) »

« Les extraits d'acte de naissance (...) reproduisent éventuellement les mentions de mariage, de divorce, de séparation de corps, de décès, et de décisions judiciaires relatives à la capacité de l'intéressé. (...) »

« Les extraits d'acte de mariage indiquent (...) les noms et prénoms, dates et lieux de naissance des époux. (...) En outre, ils reproduisent les énonciations et mentions relatives au régime matrimonial, ainsi que les mentions de divorce et de séparation de corps. (...) »

D'autre part, le décret n° 70-1066 du 19 novembre 1970 a établi que

dorénavant les documents antérieurs au 10 juillet 1940 versés par les juridictions civiles, et pour les dossiers de grâces. Le délai est de cinquante ans pour les registres d'écris et autres documents versés par l'administration pénitentiaire, et pour les dossiers des services des renseignements généraux ; quant à ceux de la sûreté, ils ne sont communicables que lorsqu'ils datent d'avant le 1^{er} janvier 1934.

D'autres documents, de moindre portée, ne sont pas pour autant dédaignés par les chercheurs. La communication est réservée pendant un délai de cent ans à compter de la naissance de l'intéressé pour tous les dossiers de personnel, pour les fiches médico-scolaires, pour les dossiers personnels des pupilles de l'Assistance publique et pour les dossiers des anciens combattants et victimes de guerre contenant des renseignements d'ordre confidentiel, en particulier d'ordre médical, en attendant que la communication des dossiers individuels du ministère de la Santé publique contenant des renseignements d'ordre médical ou social est réservée pendant un délai de cent cinquante ans à compter de la naissance de l'intéressé.

Il est encore d'autres dérogations (la communication des documents du ministère de l'équipement et du logement ou les enquêtes de base du ministère de l'agriculture contenant des renseignements confidentiels sur l'état civil ou les situations de famille, par exemple, sans retenue s'agit au moins d'un siècle), mais cette liste couvre à peu près l'ensemble des dérogations qui peuvent arrêter le chercheur actuellement. Toutefois les arrêtés du ministère de l'économie et des finances n'ont pas été promulgués, et le chercheur, quelque le décret soit d'ores et déjà en vigueur, risque de voir appliquer, certainement en toute bonne foi mais abusivement, les dispositions antérieures et de se voir refuser des documents de l'enregistrement ayant moins de cent ans ou des dossiers des contributions directes ayant moins de soixante ans (4)...

La recherche généalogique est, par nature, d'ordre individuel et familial. Elle ne fait appel à l'histoire générale (situations sociales, migrations, guerres...) que pour aider à la découverte d'ancêtres venant d'on ne sait où de cousins partis sans garder d'attaches, ou encore pour compléter les données sociales, économiques et culturelles déjà retrouvées. Les dérogations correspondent donc presque toujours aux documents que le chercheur désire consulter, et il apparaît intéressant d'en étudier les grandes lignes.

La communication est réservée pendant un délai de cent ans pour les registres et documents d'état civil, pour les minutes des notaires et autres documents notariaux, pour les dossiers d'affaires criminelles,

correctionnelles et jugées devant les juridictions civiles, et pour les dossiers de grâces. Le délai est de cinquante ans pour les registres d'écris et autres documents versés par l'administration pénitentiaire, et pour les dossiers des services des renseignements généraux ; quant à ceux de la sûreté, ils ne sont communicables que lorsqu'ils datent d'avant le 1^{er} janvier 1934.

D'autres documents, de moindre portée, ne sont pas pour autant dédaignés par les chercheurs. La communication est réservée pendant un délai de cent ans à compter de la naissance de l'intéressé pour tous les dossiers de personnel, pour les fiches médico-scolaires, pour les dossiers personnels des pupilles de l'Assistance publique et pour les dossiers des anciens combattants et victimes de guerre contenant des renseignements d'ordre confidentiel, en particulier d'ordre médical, en attendant que la communication des dossiers individuels du ministère de la Santé publique contenant des renseignements d'ordre médical ou social est réservée pendant un délai de cent cinquante ans à compter de la naissance de l'intéressé.

Il est encore d'autres dérogations (la communication des documents du ministère de l'équipement et du logement ou les enquêtes de base du ministère de l'agriculture contenant des renseignements confidentiels sur l'état civil ou les situations de famille, par exemple, sans retenue s'agit au moins d'un siècle), mais cette liste couvre à peu près l'ensemble des dérogations qui peuvent arrêter le chercheur actuellement. Toutefois les arrêtés du ministère de l'économie et des finances n'ont pas été promulgués, et le chercheur, quelque le décret soit d'ores et déjà en vigueur, risque de voir appliquer, certainement en toute bonne foi mais abusivement, les dispositions antérieures et de se voir refuser des documents de l'enregistrement ayant moins de cent ans ou des dossiers des contributions directes ayant moins de soixante ans (4)...

La recherche généalogique est, par nature, d'ordre individuel et familial. Elle ne fait appel à l'histoire générale (situations sociales, migrations, guerres...) que pour aider à la découverte d'ancêtres venant d'on ne sait où de cousins partis sans garder d'attaches, ou encore pour compléter les données sociales, économiques et culturelles déjà retrouvées. Les dérogations correspondent donc presque toujours aux documents que le chercheur désire consulter, et il apparaît intéressant d'en étudier les grandes lignes.

La communication est réservée pendant un délai de cent ans pour les registres et documents d'état civil, pour les minutes des notaires et autres documents notariaux, pour les dossiers d'affaires criminelles,

HUMOUR

MON DINER AVEC LE PRÉSIDENT

ET voilà. Comme Giscard d'Estaing s'intéresse de près au sort des écrivains, il vient dîner chez moi.

Il arrive très simplement, très simple, sans escorte, avec un chandail à col roulé pour me mettre à l'aise. Et c'est avec la même simplicité que nous lui demandons s'il préfère, pour le repas, une boîte de raviolis ou un cassoulet en conserve. Mais, manifestement, le président ne m'a pas choisi pour des raisons gastronomiques, et il préfère humer l'ambiance de mon appartement.

Pas exactement les mêmes goûts

« Vous n'avez pas de disques d'Accordéon ? », s'étonne-t-il. Si il y a quelques mesures d'accordéon dans un Ellington des années 30. Cela s'appelle d'ailleurs Accordéon Joe. Je sens que nous ne devons pas avoir exactement les mêmes goûts. Il semble cependant admirer sans réserve ma machine à écrire, de marque française. Je vois que cela fait bon effet sur un homme qui n'a pas été pris aux intérêts du commerce national. C'est donc sur un ton de grande bienveillance que le président me demande ce que font sur ma table tous ces feuillets remplis de chiffres.

« Des contrats d'éditeur, je suppose ? » demande-t-il.

« Non. Des factures, des dettes. Des factures que vous devez à qui lorsque vous êtes pas au commandant ? »

« A vous. A la France, dis-je le plus modeste possible. Et on vous en envoie une telle liasse ? Vous n'êtes pourtant pas tel-

lement connu. Vous ne signez même pas à l'encre de la République. Il est certain que je suis plus connu aux diverses contributions qu'au sein du public. Et je cois partout, à nos les ruelles de l'Etat puisque je représente ma propre firme, une toute petite entreprise, je suis vous l'assure. Mieux même. Toujours en faille.

« Ca papaverie, qu'est ce que c'est ? »

« La CAVMU qui me traîne, comme chaque société, devant les tribunaux. »

« Le CAVMU ? Elle existe encore, celle-là ? s'étonne le président. »

« Il y a six ans qu'on nous promet en haut lieu la peur de Mme Carvo, mais elle se porte toujours bien et elle a la dent dure. Au fait, qui protège si fougueusement cette caisse d'escrocs légaux ? »

« Je me le demande. Il faudrait que se me renseignez. Châta doit savoir ça. »

« Je voudrais quand même savoir ce que poursuivent les ouvriers s'ils devaient cotiser volontairement à une caisse allocation vieillards qui se leur accordent jamais rien en retour, pas la moindre redevance. Qu'est-ce que cela donnerait ? »

« Ne m'en parlez pas, dit le président, nous citerez. Je vous blâme que cela donnerait une guerre civile. Les ouvriers sont tellement chahutés. »

« Non. Ce sont les écrivains qui ne le sont pas assez. On peut les exploiter et les amasser comme on veut. Ils ne savent que se taire. »

« Je vous, poursuit le président, que vous avez également des ennemis avec la Sécurité sociale, obligations maintenues pour les auteurs. Là, ils vous donnent quelque chose en échange, non ? »

« Ils y gagnent so change. Je n'achète qu'un tube d'aspirine de temps en temps. Et ce feuillet bien imprimé, ce sont les allocations familiales. Il très dures, elles sont, rapidez aux poursuites judiciaires et autres menaces. »

« Je reconnais la couleur »

« Vous n'avez pas d'enjeux ? »

« Un seul, qui n'est plus à ma charge. Mais je n'ai jamais touché la moindre allocation et j'ai payé des millions pour les enfants des autres. »

« Ce gros paquet, ce sont les

contributions, je suppose ? Je reconnais la couleur, remarque le président avec pessimisme.

« Comme vous dites. Et elles sont plus qu'accablantes. Les écrivains qui gagnent mal leur vie sont au même niveau fiscal que les gros vendeurs des sacs et leurs. Avec la différence que, pour un auteur, chaque centime est déclaré. Impossible de richer comme dans tellement de professions. »

« Je sais, je sais. La fraude fiscale, c'est un fléau. »

« Dont les écrivains payent les frais pour d'autres, plus malins ou bardés de comptables habiles. »

Encore plus après...

« Ceci, en revanche, ça ne vient pas de l'Etat... »

« Non. Ce sont les charges de l'immeuble qui est géré par un cabinet d'huissiers encore plus après aux poursuites qu'il n'importe quel organisme d'Etat. Au moindre regard, c'est la justice et tout son arsenal de menaces. Le mois dernier, pour une somme de 2 000 F en retard, j'ai dû payer 1 000 F de frais de procédure. »

« Vous avez l'air de considérer que, pour les écrivains, les lois sociales, ce ne sont que des rackets gouvernementaux. »

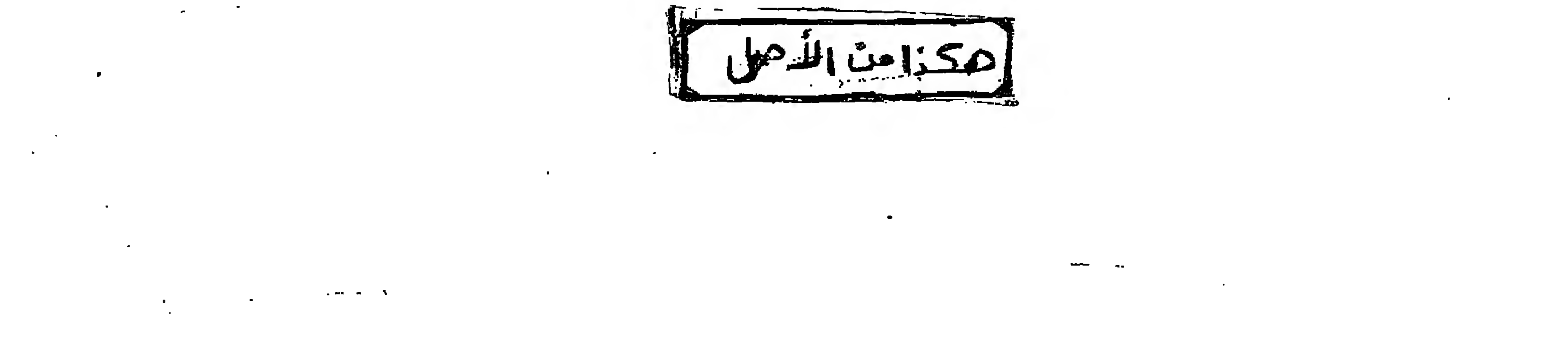
« C'est à peu près ce que j'en pense. »

« Vous devriez peut-être vous recycler. Devriez-ouverts. »

« J'ai été longtemps emballant. Socialement, c'est mieux. Mais il y a d'autres légères incovénients. »

« Et Giscard d'Estaing prend congé en affirmant, une fois de plus, comme s'il parlait à la radio, qu'il prend très à cœur mon problème en particulier et celui de tous les écrivains en général. Avant de partir, il me demande un de mes livres car il n'a jamais lu ce que j'écris. Je le lui dédicace, il tient absolument à le payer, mais je refuse, évidemment. Quand on doit remettre d'argent à la France, on peut se permettre de faire un cadeau de 25 F à son président. »

JACQUES STERNBERG.



سكزامن الاصل

SOCIETE FICTION

Un métier de durs

« C'EST toré : on en fait maintenant des héros nationaux... » Cette réflexion déabusée, entendue l'autre soir dans la foule des badauds, lors du hold-up de l'avenue de la République, n'émane pas obligatoirement d'un lecteur du Parisien libéré. Les faits sont là : caméras de télévision braquées sur la Société centrale de banque, micros des radio-reporters branchés « en direct », flashes des photographes prêts à crépiter, journalistes de toutes plumes à l'affût. Présent, comme il se doit, à onze heures et demie du soir, à l'angle du boulevard Richard-Lenoir, ce citoyen français, adoult et responsable, n'a pas tort : c'est de la publicité pour signifier. Lui-même, coincé entre une barrière métallique et plusieurs dizaines de curieux, a beau se tordre le cou, il a peu de chances de passer en couleur sur l'A 2, et les policiers, gênés par leurs gilets pare-balles et leurs armes automatiques réglementairement pointées vers le sol ou vers le ciel, parviennent difficilement à présenter leur meilleur profil aux objectifs incrocents des « mass media ».

L'EXIL

La vie des femmes chiliennes en France

LES problèmes de la condition féminine? Les difficultés des travailleuses immigrées? Oui, bien sûr, elles les connaissent, elles les vivent quotidiennement. Mais les évoquer devant elles provoque pour toute réponse un sourire un peu las. Elles, elles sont Chiliennes, femmes, travailleuses immigrées et réfugiées. D'abord réfugiées. Tout le reste, ou presque, est sans importance. Pour Teresa, par exemple. Une jeune femme, une étrangère, apparemment comme les autres : vingt-huit ans, brune, timide. Impossible de soupçonner la raison de tant d'effroi dans ses yeux : souvent-sursaut de l'heure du laitier, en cette nuit du 11 ou 12 septembre 1973, celle du coup d'Etat : souvenir-cauchemar des six mois d'emprisonnement et des quatorze interrogatoires qui suivirent son arrestation.

Il y a encore Paulina, veuve, avec une fille de quatre ans, Myria, célibataire. Maria, divorcée, une fille de deux ans, Margarita, réfugiée avec son mari uruguayen, qui a mis au monde, en France, une petite fille, Paula, un fils de trois ans, mariée à un Franco-Chilien, « ce qui a facilité le départ ». Et beaucoup d'autres, Parisiennes depuis six mois à un an. Accueillies à leur arrivée par l'organisation France-Terre d'Asile, elles ont été prises en charge pendant six mois par la direction de l'action sanitaire et sociale, qui leur a assuré l'hébergement en foyer, la nourriture, et environ 10 francs d'argent de poche par jour. Elles ont, en outre, bénéficié, pendant quatre ou cinq mois, jusqu'au début de cette année, d'une formation en français et en français dans le cadre de stages rémunérés (au niveau du SMIIC) par le ministère du travail. Bref, les choses se sont, de leur propre aveu, relativement bien passées sur le plan matériel pendant la période d'hébergement et de formation. Depuis...

Jacira la Brésilienne

Le cas de Jacira n'est pas moins dramatique. Cette Brésilienne de trente-huit ans, grande, maigre de tragédie, en est à son deuxième exil. La première fois, c'était pour suivre son mari, contraint de quitter le Brésil. Cette fois-ci, c'est pour « survivre » avec sa fille d'un an et demi. Son mari a été assassiné au Stade national : « Tout était contre lui : il était journaliste, avocat des ouvriers, professeur à l'université technique et réfugié politique brésilien ». Elle-même court bien connaître le même sort : « Une nuit, ils m'ont réveillée à 3 heures du matin. Il pleuvait. J'étais certaine qu'ils allaient me tuer. Ils m'ont — seulement — fait faire le tour du stade en courant, jusqu'à 6 ou 7 heures, je ne sais plus... » Aujourd'hui encore, elle ressent cette course insensée sous l'averse comme la pire des humiliations.

Trouver du travail

« Depuis, leur gros problème est de trouver du travail. Et ce n'est pas facile », constate Maurice Barth, chargé de mission à France-Terre d'Asile. « La conjoncture n'est pas favorable. Leur français est encore approximatif. Ce sont des femmes. Et puis, les employeurs ont tendance à considérer les réfugiés chiliens comme des Méditerranéens farfelus et peu travailleurs, ou comme des agriculteurs politiques et des militants dangereusement révolutionnaires. Les réfugiés espagnols ont connu ce genre de réticence, et savent combien il a été long d'en venir à bout. » Non, ce n'est vraiment pas facile de trouver du travail, excepté des activités de dépannage — ménages, gardes d'enfants, etc. — même pour Ruth, pourtant titulaire d'un diplôme lui permettant d'obtenir une équivalence en France. Elle reçoit une bourse de 500 francs par mois pour suivre des cours d'assistance sociale pendant un an, à raison de deux jours par semaine : « Les études au Chili étaient plus complètes qu'en France : quatre ans, au lieu de trois ; beaucoup de psychologie, de sociologie, d'économie. En fait, je n'ai qu'à apprendre la législation française. Et surtout à faire un stage de deux mois, condition sine qua non de la délivrance du diplôme. Mais ce stage, je ne l'ai pas encore trouvé. »

Le petit coucher de Mme T...

(Suite de la page 9.) Elle se dit aussi les âges de ces Parisiens qui ont eu la drôle d'idée d'acheter la ferme de Potal. Sans les terres (et bien trop cher, voyons !) pour y dépenser de l'argent qui ne rapportera rien. Enfin, ce sont des riches ! Mme T... n'est pas du tout contre les riches. Elle est même complètement rétrograde. « Il faut de tout, des riches et des pauvres. Des riches pour faire vivre les pauvres. Mais, au jour d'aujourd'hui, tout est changé : les jeunes ne veulent plus travailler, et (ce qui la scandalise encore plus) ils veulent avoir la même chose que les riches ! » Mme T... trouve que c'est idiot, complètement idiot. Ce qui est encore plus idiot, c'est de dire qu'il y a trop de gens qui sont à la terre. « Qu'est-ce qui fait à manger pour les gens des villes ? dit-elle. Eh bien ! c'est nous ! Qu'est-ce que les gens des villes font sans nous, sans pommes de terre, sans rien ? » On ne la sort pas de là. Les gens qui ne pensent pas comme elle, il n'y a rien à en faire. Des fous, ou bien des imbéciles. Travailler, il n'y a que ça de vrai. Ce soir, le petit chien aboie, mais, en regardant par la porte vitrée, la voisine voit que la salle est vide. Elle entre doucement et entend deux voix à gauche dans la chambre à coucher.

Patricia...

Il y a aussi Patricia, vingt ans, gracieuse, qui semble à peine sortie de l'enfance. Elle est sans nouvelles depuis cinq mois de son mari arrêté pour « activités » à l'université et condamné à dix ans de prison. En juin dernier, elle a préféré partir ; tout lui était fermé : impossible de poursuivre ses études de journaliste ou même de s'inscrire dans une autre discipline, impossible de

Pour parler du pays

Parce qu'elle est vitale, la recherche d'un emploi est leur préoccupation primordiale immédiate. Mais un seul souci leur tient réellement à cœur : la situation au Chili. Et, plus que tout le sort de leurs camarades emprisonnés. Unanimes, elles ont alors des accents de Passionaria : « Nous y pensons toujours. Nous voudrions trouver des solutions pour les sortir de là, faire une campagne pour sensibiliser l'opinion, la solidarité internationale, obtenir que les frontières s'ouvrent plus largement pour les réfugiés. N'importe quoi, mais faire quelque chose. Faire connaître la réalité chilienne, dire que beaucoup de gens sont encore torturés... Nous ne pouvons pas nous considérer comme des touristes, ni même comme des immigrés. Si nous sommes en France, c'est un choix forcé. Nous ne refusons pas de nous intégrer : dans une certaine mesure, si le fait bien, assez longtemps que nous ne pourrions pas repartir. Mais notre pays reste le Chili. » Elles se disent touchées par la gentillesse de certains Français, l'aide qu'elles en ont reçue. Parfois aussi un peu choquées par ceux qui s'intéressent à elles comme à des « curiosités », qui trouvent que « ça fait bien de s'occuper des Chiliens », comme ils auraient leurs pauvres ? Décidément, elles préfèrent vivre entre elles, entre réfugiées. Pour parler du pays.

La Redoute Le remède le plus simple contre les pieds gonflés. Le nouveau catalogue de La Redoute Printemps/Eté 75 chez tous les marchands de journaux (pour faire toutes vos courses bien tranquillement chez vous). 12 F remboursés dès votre première commande.

A BORDEAUX

Musique sur le campus

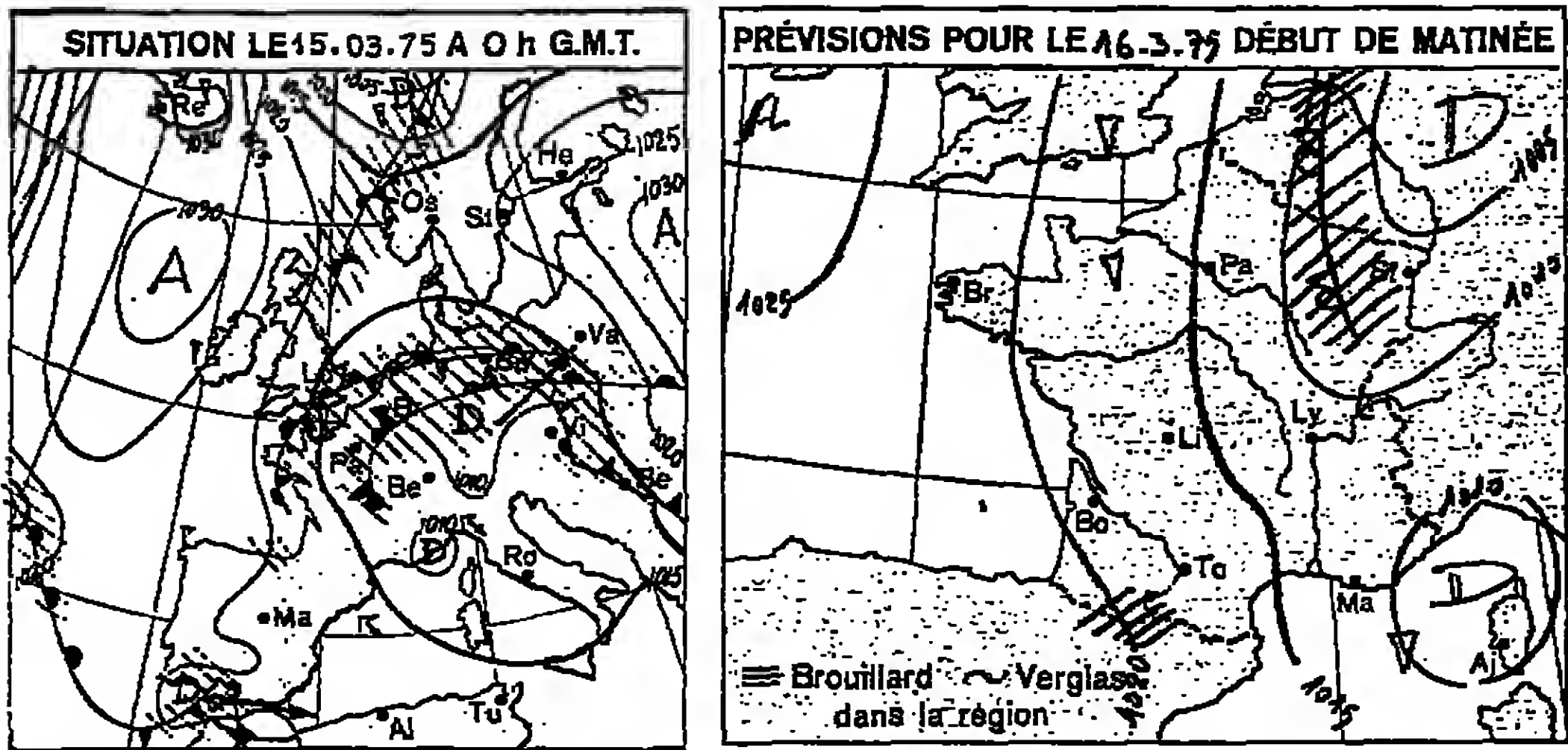
UN défi, une formule et peut-être un avenir. Telles sont les raisons d'être du GRAM (Groupe de recherche et d'animation musicale), né l'an passé sous l'impulsion de MM. Kalina et Laugier, professeurs à l'université de Bordeaux-III. Pour secouer l'apathie des trente-cinq mille personnes du campus de Bordeaux-Talence, le GRAM propose, d'octobre à mai, une trentaine de concerts de musique classique et contemporaine. Malgré ces efforts, sur les trois cents personnes composant en moyenne l'audience du GRAM (le double pour un concert symphonique), la moitié n'appartient pas à l'université. Cette modeste fréquentation impose une course perpétuelle aux abonnements et aux subventions qui fait du défi permanent. Le seul critère est la qualité d'interprétation. Cet élitisme permettra d'entendre, par exemple, l'intégrale du Clavecin bien tempéré de Bach, Ruggero Gerolini la donnera à cette occasion pour la troisième fois de sa carrière. Des solistes de réputation mondiale, telle Reine Gianoli, sont venus partager leur virtuosité. Chaque veille de concert, le GRAM organise une réunion où y réfléchit sur le langage musical, on étudie l'œuvre, on écoute des morceaux, on rencontre parfois les interprètes venus s'expliquer en personne. Repoussant l'objection de la trop grande fréquence des concerts, le GRAM souhaite au contraire intégrer la musique classique et contemporaine à la vie quotidienne. Ses responsables désirent que l'auditoire vienne au concert comme il se rend au cinéma. L'envergure des manifestations et surtout cette conception résolument nouvelle de l'utilisation de la musique et des locaux universitaires font du GRAM une expérience unique en France. Cette initiative mérite de se répandre : elle est en tout cas un pari sur l'audience future de la musique de qualité. Réduira-t-elle le nombre de ceux que Ravel appelait les « illettrés de la musique » ?

MOTS CROISÉS Journal Officiel Journal du Monde

AUJOURD'HUI

CARNET

MÉTÉOROLOGIE



SITUATION LE 15.03.75 A 0 h G.M.T. PRÉVISIONS POUR LE 16.3.75 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 15 mars à 8 heures et le dimanche 16 mars à 24 heures. L'air maritime frais venant des îles Britanniques...

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1102. A crossword puzzle grid with numbers 1-9 and letters I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI.

HORIZONTELEMENT. I. Jour qui ne fut pas sans lendemain. Elle blanchit bien avant l'âge...

VERTICALEMENT. 1. Condamné à mort en suris. Une des difficultés de l'existence.

Poison mortel. - 4. Ses éclats font plus de bruit que de mal; Usés jusqu'à la totale disparition...

Solution du problème n° 1101. Horizontalement. I. Narco-analyse. II. Viol.

Verticalement. 1. Beethoven (souffrit de surdité). 2. Avant. 3. Avant. 4. Colas.

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel du 15 mars 1975:

UN ARRETÉ

Fixant pour 1975 le contingent d'emplois offerts aux officiers pour l'accès au corps de l'administration et de l'Intendance universitaires.

DES DECRETS

Relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille des services militaires volontaires.

DES LISTES

D'aptitude pour 1975 aux emplois de direction et d'agent comptable des organismes de sécurité sociale du régime général.

Le Monde

Le Monde. Service des Abonnements. 5, rue des Italiens, 75232 PARIS - CEDEX 10. C.C.P. 4297 23.

Documentation

LES PUBLICATIONS DE L'INED

L'Institut national d'études démographiques a fait paraître en mars: collection «Travaux et documents» (INED et PUF):

L'immigration étrangère en France de Georges Photos Tapinos. Evolution de l'immigration étrangère en France au cours des vingt-cinq dernières années.

Le divorce et les Français, tome II: l'expérience des divorcés, de Louis Roussel, avec la collaboration de J. Commaille, Anne Boigeol et Marie-France Valetas.

Nouvelle enquête d'opinion menée auprès de divorcés, sur la décision de divorcer et l'interversion judiciaire, les décisions de juges, les conséquences du divorce.

Le tome I, paru en mai 1974, rapportait les résultats d'une enquête d'opinion auprès de l'ensemble de la population française âgée de 18 ans et plus.

Population et sociétés, bulletin mensuel d'informations démographiques, économiques et sociales. N° 78, mars 1975.

Espace, population, production. Avec trois cartes du monde, représentations des données des populations, des produits intérieurs bruts (PIB) nationaux en 1973.

Ces publications sont en vente à l'INED: 27, rue du Commandeur, 75015 Paris Cedex 14. Tél.: 336-44-45.

Le montant des abonnements et des achats doit être adressé à M. le régisseur des recettes de l'INED.

A L'HOTEL DROUOT

VENTES

Lundi. S. 1 - Bons meubles. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffet, etc. S. 2 - Tableaux. Tableaux modernes. M. Robert.

Naissances

Hélène, Philippe et Catherine Lemaitre ont la joie d'annoncer la naissance de Nicolas, le 13 mars 1975. 27, avenue d'Arènes, 1180 Bruxelles.

M. Jean-François Mézières et Mme, née Françoise Baudet, aiment qu'Arnand, ont la joie d'annoncer la naissance de Ralissa, le 20 février 1975. 98, avenue Paul-Hymana, 122, 1200 Bruxelles.

M. Robert Frouquet, Mme, née Hélène Bouvier, et Philippe, ont la joie d'annoncer la naissance de L. a.c., le 2, allée des Rêves, Le Monastère, Ville-d'Avray.

Mme Yve Victor Attal; M. et Mme Albert Zeitoun et leurs enfants. M. et Mme Roger Uszak, M. et Mme Isaac Attal.

M. et Mme Albert Attal, Mme et M. Jean-Pierre Laborda, M. et Mme Victor Krief et leurs enfants.

Mme Yve Sif et ses enfants. M. Choufran et ses enfants. Les familles Attal, Zeitoun, Uszak et Nagam, parents et alliés.

M. et Mme Maurice Calvo et leurs enfants. Mme Yve Sif et ses enfants. M. Choufran et ses enfants.

Le comité central du parti communiste de Belgique, délégué dans sa quatre-vingt-quatrième session, le 12 mars 1975.

Mme Jean Perrière, née Freher, François et Odile Perrière, Catherine, Brigitte et Sophie Perrière.

M. et Mme Toubin et leur fille. M. André Martin. Les familles Chaux, Alcat, ont la douleur de faire part du décès de M. Gaston MARTIN.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

Anniversaires

M. et Mme Pierre Salomon et leur fille, M. et Mme Marcel Salomon. Toute la famille et le personnel, ont le regret de faire part du décès de M. Maurice SALOMON.

M. et Mme Jacques Sitbon, Le docteur Jean Sitbon, Mlle Nicole Younes, Mlle Paule Messana, Les familles Assoua, Zana, Samama, ont la douleur de faire part du décès de M. Philippe SITBON.

M. et Mme Maurice Vieil, M. Philippe Vieil, M. Alain Vieil, M. et Mme Maurice Vieil, leurs enfants et petits-enfants.

M. et Mme Michel Chevalier, leurs enfants et petits-enfants. Mme Paul Luceau, ses enfants et petits-enfants.

M. et Mme Michel Luceau, M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants. M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse.

Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

M. et Mme Marc Gignot, M. Francis Cluysse, Les familles Curlier, Eibauss, Rumpelmayer, Tenenier, Telsier, Villot, ont la douleur de faire part du décès de M. Robert VIEL.

M. et Mme Jean Langevin, leurs enfants et petite-enfants. M. et Mme Marie-Henri Schmaus et leurs enfants.

UNESCO

L'Organisation doit être maintenue à l'écart de la politique de puissance

Une conférence internationale pour l'universalité de l'UNESCO s'est ouverte samedi 15 mars à Paris. Cette réunion a été organisée par un comité comprenant notamment quatre prix Nobel.

Le directeur de l'UNESCO, M. Kenneth Arrow (Etats-Unis), Gerhard Herzberg (Canada), Sydney Johnson (Suède) et André Lwoff (France). Dans son discours d'ouverture, celui-ci a une nouvelle fois condamné le danger d'une dérive généraliste de l'UNESCO d'inscrire Israël parmi les Etats de la région Européenne.

Les représentants des gouvernements qui ont voté ce projet ont violé l'esprit de la convention que leur pays avait signée, a-t-il dit.

Certains Etats puissants possèdent de riches ressources humaines et techniques, mais aucun gouvernement ne dénonce leurs errements. Gouvernements et diplomates sont contraints au silence, lequel est parfois le résultat de mensonges et de relations intergouvernementales dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre. Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler.

Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie. Il appartient aux hommes de pensée de rompre le silence. Un certain nombre d'Etat membres de l'UNESCO sont en guerre.

Quelques-uns d'entre eux disposent de moyens de pression devant lesquels les gouvernements peuvent capituler. Les relations intergouvernementales ne sauraient être dominées par l'hypocrisie.

سكروا حن الاصل

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra: Don Giovanni (sam., 19 h. 30), Comédie-Française: l'Idiot (sam., 20 h. 30, dim., 14 h. 30 et 20 h. 30)

Les autres salles

Antoine: le Tûbe (sam., 20 h. 30; dim., 15 h. et 20 h. 30), Comédie-Française: l'Idiot (sam., 20 h. 30, dim., 14 h. 30 et 20 h. 30)

Keaton: salle I, Les Petites Pommes

120 h. 30: La pupille veut être tuteur (22 h. 30); salle II, Enluminures autour des minutes du procès de Gilles Rais (20 h. 30); Dn. Balhaza. (22 h. 30).

Samedi 15-Dimanche 16 mars

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Mariy, Maison Jean-Vilar: Société de l'orchestre de Mariy (Mozart, Haydn, Schubert).

Jazz et pop

Neuveau Caré, sam. 21 h.: Balkids, R. Carole, B. Bop.

Le music-hall

Casino de Paris: Revue Roland Petit (sam., 20 h. 45; dim., 14 h. 45 et 20 h. 45).

Les concerts

Théâtre de la Ville, sam. et dim., 18 h. 30: Ensemble instrumental de F. a. e. Tolmann, Vivaldi, Bach, Stravinski.

Les cabarets

Alexand, sam. 22 h.: Une nuit à l'Alcazar.

La danse

Théâtre de l'Est parisien: Ballet-Théâtre, Silencie (sam., 20 h. 30; dim., 15 h.).

LES PIRATES DU MEXICO (A. V.O.)

Mercure, 5* (225-75-00); V.I. A.B.C., 2* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES PRISONNIERS AUBREI (Fr.)

Maria, 4* (278-11-00); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LA FEMME DE POUVOIR PAR LOUIS XIV (A. V.O.)

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

Variétés

Manitas de Plata

La force des choses a poussé les ginas à s'écarter de plus en plus à la société séculaire, même si certains d'entre eux ont maintenu dans le cercle étroit de la tribu un goût impérial de la liberté, quelque chose d'indompté, un bel orgueil et une superbe désinvolture.

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

LES INTRIGUES DE SYLVIA

Le Sagette, 12* (232-55-54); Montparnasse, 12* (232-55-54); Gaumont-Sud, 14* (232-55-10); Gaumont-Gambetta, 20* (232-55-54).

SALLE GAVEAU Luadi 17 mars, 20 h. 30 COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE MAURICE RAVEL

Sous le patronage de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, l'ACADEMY OF ST-MARTIN IN THE FIELDS donnera 2 concerts pour la première fois à Paris, au THEATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, luadi 17 mars, programme MOZART; mardi 18 mars, MENDELSSOHN, GRIGI, SCHOENBERG.

2ème MOIS LOREN ZACCIO... Moi qui ai vu naître l'inoubliable interprétation de Gérard Philipe, je ne croyais pas qu'elle pût être surpassée. C'est fait... M. CLAVEL - Nouvel Observateur

PUBLICIS MATIGNON • STUDIO JEAN COCTEAU Les élevages humains de la SS Au nom de la race RIL (Rémo FORLANI). « C'est - non pas de la science-fiction - mais de la Science-Vérité. Et c'est un très grand film. » L'EXPRESS (J.-F. REVEL). « Ce film reste d'une éternelle valeur politique. » Le Monde (J. de BARONCELLI). « Devant ces images on se dit que Heinrich Himmler n'a pas complètement perdu sa guerre. » Le FIGARO (R. MATIGNON) « Un très beau film. Le travail des auteurs est celui des détectives, des poètes et des justiciers. » L'Humanité (F. MAURIN). « Un film de mise en garde contre toute remise en selle du racisme. »

plus drôle, et plus féroce... DUPONT LAJOIE est le meilleur film d'YVES BOISSET MARGANAN PATHE GAMBETTA RICHELEUX • CARABELLE PATHE • MONTPARNASSE 23 • CARBONNIER PATHE • GAMBETTA SUB. GAMBETTA PATHE • MARTELL PATHE • VICTOR REX PATHE • GAMBETTA MAURELINE ET DANS LES PRINCIPALES SALLES D'EXCLUSIVITE DE LA PERIPHERIE

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chailot, sam. 15 h.: La Kermesse héroïque, de F. Feyder; 18 h. 30: Quatre cents ans de France, de J. de B. Kelly, de T. Richardson; 22 h. 30: La Corruption, l'Ordre et le désordre, de J. de B. Kelly, de T. Richardson.

Les exclusivités

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (A.V.O.): Studio des Ursulines, 5* (232-55-54); U.G.C.-Marbeuf, 5* (232-55-54).

AU LONG DE LA RIVIERE FANGO

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LES RIJOUX DE FAMILLE (Fr.)

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LA STAR ET L'OR

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LA STAR ET L'OR

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LA STAR ET L'OR

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LA STAR ET L'OR

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LA STAR ET L'OR

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LA STAR ET L'OR

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LA STAR ET L'OR

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LA STAR ET L'OR

U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54); U.G.C.-Odeon, 5* (232-55-54).

LES FILMS NOUVEAUX

FAULNA S'EN VA, film français d'André Téchiné, avec Bulle Ogier et Marie-Françoise Peltier; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français d'A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

VERITES ET MESSAGES, film américain d'Orson Welles; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

JEANNE LA FRANÇAISE, film français de Carlos Diegues, avec Jean-Paul Belmondo et Jean-Claude Bouillon; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LE PROFITEUR, film italien de S. Neca, avec Valeria Moriconi et Al Clivio; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

SEBASTIA, film américain de Conrad Rooks; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

POUS DE PAVES, film anglais de Peter Robb; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

LES INTRIGUES DE SYLVIA (A.V.O.) film français de A. Arista; Le Sagette, 12* (232-55-54); Studio Météor, 17* (382-10-83).

PRESSE

A L'ANNONCE DE CINQUANTE-NEUF LICENCIEMENTS

L'inquiétude grandit au groupe «Entreprise»-«Réalités»

Les membres du comité d'entreprise de la SEPE... L'opération se réalise en douceur... Résumant l'argumentation de la direction de la SEPE...

La direction a, en outre, annoncé que toutes les catégories de personnel de la SEPE... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

L'Association de la presse parlementaire, qui vient de tenir son assemblée générale... et réélu comme président M. Pierre Sainderichin.

M. Alastair Herington, rédacteur en chef du Guardian depuis 1956, a donné sa démission... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le droit de la presse, les 8, 9 et 10 avril à Paris... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Commentaire court n. les 22, 23 et 24 mai... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

L'Association française des relations publiques... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix de vente de deux des huit quotidiens britanniques... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Telegraph passera de 6 à 7 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Mail de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Express de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Mirror de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily News de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Star de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Worker de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Express de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Mirror de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily News de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Star de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Worker de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Express de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Mirror de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily News de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

Le prix du Daily Star de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

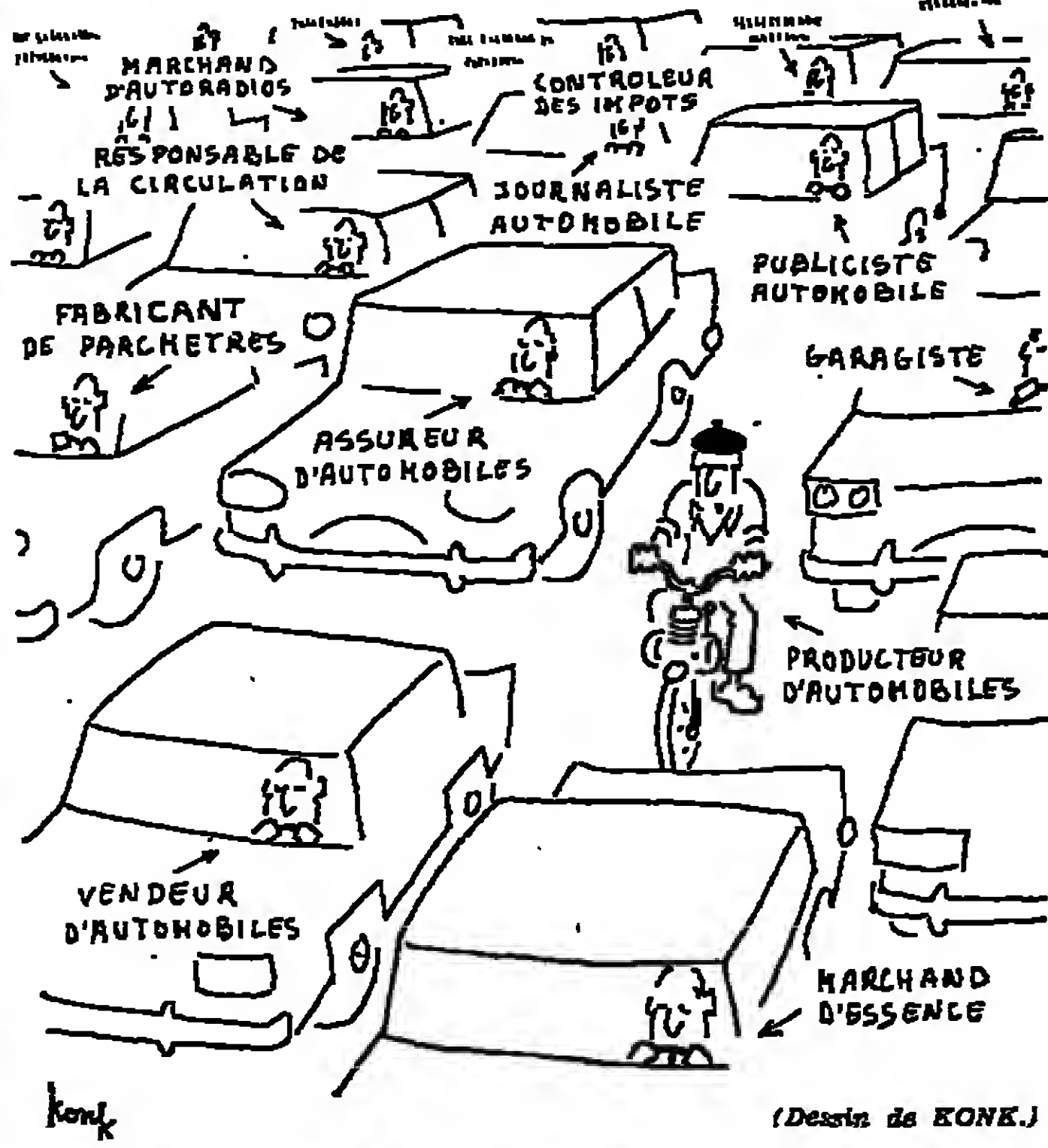
Le prix du Daily Worker de 5 à 6 pence... Une nouvelle réunion du comité d'entreprise a eu lieu vendredi après-midi.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

AVANT D'ENGAGER DES NÉGOCIATIONS La régie Benault s'efforce d'obtenir la reprise du travail au Mans

L'évolution du conflit Benault semble désormais tenir pour une bonne part à la situation de l'usine du Mans... La direction de l'établissement de la Sarthe a pris contact individuellement avec les travailleurs de l'usine pour leur demander de reprendre les cadences et horaires normaux à partir du lundi.



17 mars « Qui pour les horaires, répondent les représentants de la C.G.T. puisque nous les pratiquons déjà. Quant aux cadences, que la direction négocie! Nous les reprendrons ensuite. On nous demande de capituler avant de... »

« D'autre part, ajoute M. Oulin, l'escalade des revendications s'est poursuivie, et il est clair, à présent, que la revendication numéro un ne concerne plus la grille des classifications, mais une augmentation mensuelle des salaires de 350 F pour tout le monde. Or nous n'avons jamais décidé de céder sur ces points. »

Dans les diverses usines de la Régie, la décision de la direction méritant en hommage technique pour la journée de lundi 17 mars environ vingt mille travailleurs chassés à se réunir le 17 mars à dix heures, rue du Point-du-Jour, pour aller protester auprès du ministre du travail.

A Fina, à Sandouville et à Cizeau, des arrêtés de travail ont été observés pour protester contre les pertes de salaires qui résulteraient des repos forcés. A Billancourt, le syndicat C.G.T. appelle les travailleurs victimes du lock-out à se réunir le 17 mars à dix heures, rue du Point-du-Jour, pour aller protester auprès du ministre du travail.

« L'Association française des relations publiques, le nouveau conseil d'administration a élu président M. Stéphane Félix, directeur général de la Ségeste. »

« Le Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse (33, rue du Louvre, 75002 Paris) propose de nouvelles sessions de formation: - Le droit de la presse, les 8, 9 et 10 avril à Paris. - Initiation au journalisme radiophonique et télévisé, du 14 au 25 avril. - « Comment écrire court », les 22, 23 et 24 mai.

« L'Association de la presse parlementaire, qui vient de tenir son assemblée générale, a élu comme président M. Pierre Sainderichin (directeur du service politique de France-Soir). Les autres membres de ce bureau sont: MM. Jacques Delille (secrétaire général adjoint), Claude Angeléti (AGERT) et Olivier Rochon (Figaro), secrétaires; Danièle Broom (Antenne 2), Jacques Malmassari (France-Soir), François Emica (FR 3) et Pierre Nouaille (Nouvelles Journal), syndics. »

« Le prix de vente de deux des huit quotidiens britanniques, le Daily Telegraph et le Daily Mail, sera majoré à partir du lundi 17 mars. Le prix du Daily Telegraph passera de 6 à 7 pence (36 à 42 centimes) et celui du Daily Mail de 5 à 6 pence (50 à 58 centimes). »

« Le prix du Daily Express de 5 à 6 pence (50 à 58 centimes). »

« Le prix du Daily Mirror de 5 à 6 pence (50 à 58 centimes). »

« Le prix du Daily News de 5 à 6 pence (50 à 58 centimes). »

« Le prix du Daily Star de 5 à 6 pence (50 à 58 centimes). »

« Le prix du Daily Worker de 5 à 6 pence (50 à 58 centimes). »

« Le prix du Daily Express de 5 à 6 pence (50 à 58 centimes). »

« Le prix du Daily Mirror de 5 à 6 pence (50 à 58 centimes). »

AGRICULTURE

M. Bonnet prend une série de mesures en faveur des producteurs d'œufs et de volailles

« Afin d'assurer durablement les marchés nationaux, qui se sont profondément dégradés depuis douze mois, le ministre de l'Agriculture a pris, vendredi 14 mars, une série de mesures concernant les couvoirs, les poulets de chair et les œufs. »

Dégradation du prix de vente des œufs (17,97 francs le cent en janvier 1975 contre 26,53 francs douze mois plus tôt), augmentation des coûts de production (33 % pour les œufs, 20 % pour le poulet de chair), légère progression de la production alors que la consommation ralentit: telle est la situation que connaît actuellement l'aviculture. Les conséquences ont été sévères pour la profession: des faillites en série, notamment dans les régions de l'Ouest; la caisse de péréquation de l'aviculture « en rouge » de 7 millions de francs.

Le gouvernement, qui jusqu'à présent n'était pas intervenu pour enrayer cette crise ouverte dans un climat de guerre économique entre les grands groupes producteurs, vient de prendre deux séries de mesures que M. Christian Bonnet a rendues publiques vendredi 14 mars: - RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES. - Le directeur du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) est chargé de constituer un groupe de travail afin de proposer un plan de restructuration des couvoirs. En outre, le gouvernement demande aux établissements bancaires de différer les demandes de prêts pour la construction de poulaillers, car il entend réserver les crédits aux éleveurs qui acceptent un minimum de discipline.

- AIDES FINANCIÈRES. - Le financement des stocks de viande de poulet, qui se montent à quelque 10.000 tonnes après la vente de 12.000 tonnes à l'étranger, sera pris en charge pendant quatre mois par l'Unionnisme, le fonds de solidarité éleveurs-éleveurs. Le coût de l'opération sera de 8 millions de francs. En outre, à compter du 1er juillet prochain l'estampillage des volailles sera obligatoire. Cela entraînera la fermeture d'un millier de bœres particulières qui fonctionnent en dehors de tout contrôle sanitaire et qui, fournissant 15 % de la production, peuvent « dégrader » à tout moment le marché.

« Toutefois, ces fonds ne seront disponibles que lorsque des interprofessions par type de produits auront présenté un protocole indiquant les disciplines de production retenues en fonction de l'état du marché. »

« Les pouvoirs publics ne veulent pas, comme en 1969, injecter à fonds perdus des millions dans une entreprise qui, ne contrôlant que 15 % du marché, s'avère incapable de maîtriser son évolution. M. Bonnet opère à chaud. Reste à savoir si cela mettra un terme aux crises de personnes et d'intérêts qui, depuis 1969, bloquent toute reorganisation de l'aviculture. »

A L'ÉTRANGER

APRÈS L'IRAN L'Arabie Saoudite lie sa monnaie au cours du droit de tirage spécial

Riyad (A.F.P.). - La notation du rial saoudien se fera désormais par référence au cours du droit de tirage spécial (D.T.S.), a décidé l'Agence monétaire saoudienne. La parité du rial saoudien s'établit à 0,207 510 gramme d'or fin pour 1 rial, précise l'Agence, qui fait office d'institut d'émission du royaume.

Pour la journée de samedi 15 mars, qui marque la reprise des transactions de change après une suspension de quarante-huit heures de la convertibilité de la monnaie saoudienne, la notation du rial s'établit comme suit: un dollar pour 3,47 rials saoudiens, soit une réévaluation de 2,3 %.

« Les deux principaux pays de l'OPEP ont désormais rattaché la valeur de leurs monnaies respectives aux droits de tirage spécial (D.T.S.) des Américains, établis sur la base d'un panier composé de seize monnaies. Le 12 février dernier, l'Iran avait en effet pris la décision que vient d'annoncer à son tour l'Arabie Saoudite. »

Certains voient dans cette mesure un premier pas vers la cotation des prix du pétrole en monnaie locale. Atant, les revenus des pays producteurs ne seraient-ils plus affectés par les fluctuations des dollars sur le marché des changes, ainsi que dans la mesure où ces fluctuations se reflètent dans la valeur du D.T.S., dont le dollar est la principale composante, occupant pour 33 % dans la pondération.

Aucune décision allant dans ce sens n'a encore été prise par les pays de l'OPEP, et, dans l'attente, les marchés des devises continueront à être affectés par les fluctuations du dollar. Les pays de l'OPEP ont cependant pris des mesures pour atténuer l'impact de ces fluctuations sur leur économie. Le rattachement de la monnaie saoudienne au D.T.S. a pour effet d'atténuer les variations de valeur du rial saoudien et du rial iranien par rapport aux autres devises. - P. P.

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL

Construction des équipements hydro-mécaniques du barrage de TLETA sur l'Oued M'HARHAR pour l'alimentation en eau potable de la ville de TANGER

PRÉSÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES

Le Ministère des Travaux Publics et des Communications du Royaume du Maroc, Direction de l'Hydraulique, lance un concours pour la construction des équipements hydro-mécaniques du Barrage de Tleta sur l'Oued M'HARHAR à 25 km au Sud de la ville de Tanger.

Le concours est ouvert pour l'étude, la construction en atelier, le transport, le montage et la mise en service industrielle, au Barrage de Tleta, des travaux, des bâtiments, des canaux et des ouvrages accessoires destinés à l'équipement de la viabilité de fond qui servira pour la restriction du débit nécessaire à l'agriculture et pour la prise d'alimentation en eau de la ville de Tanger.

Les Constructeurs intéressés par le Concours pourront se procurer à l'adresse ci-dessous une notice de renseignements sur les travaux à effectuer, un questionnaire et un modèle d'admission à concours.

Le questionnaire et la demande d'admission doivent être remplis et parvenir par lettre recommandée, au plus tard le 30 avril 1975, à 12 heures, à l'adresse suivante:

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS, DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE, CASIER RABAT-CHELLAH (MAROC).

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Le Maroc... (part of a larger article)

Rockwell: une gamme de sept calculatrices à partir de 189 F.

«The Answer»: une gamme de sept calculatrices de poche Rockwell, la société dont les réalisations micro-électroniques ont contribué à la réussite du programme Apollo. Modèle 10R: les quatre opérations de base plus calcul en répétition. Touche d'effacement partiel ou complet. Protection de dépassement de capacité. Constante automatique. Logique algébrique: 189 F.*

Modèle 20R (ci-dessous): même modèle plus mémoire, constante automatique, touche $\frac{1}{x}$ idéale pour calcul d'escompte et de TVA: 249 F.*

Modèle 21R: idem 20R. Version rechargeable. Chargeur-adaptateur inclus: 329 F.*

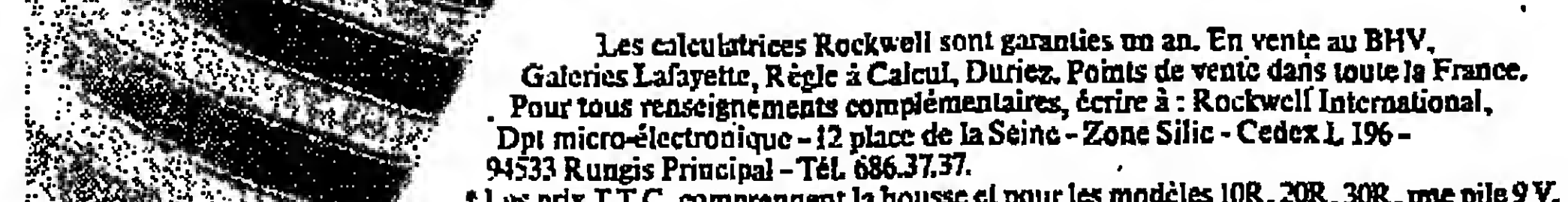
Modèle 30R: règle à calcul avec mémoire et pourcentage: parfaite pour les étudiants. Mêmes fonctions que 10R et 20R plus \sqrt{x} , $\frac{1}{x}$, échange de registre, inversion affichage-mémoire, changement de signe: 329 F.*

Modèle 51R: notre «Universelle»: toutes les caractéristiques de base des «Answers», plus deux mémoires à accumulation, 224 conversions spéciales (pints/litres, fahrenheit/celsius, pieds/mètres, pieds²/m², etc.). Catel de fractions, système programmable pour calcul des taux de change. Aide idéale de toute la famille. Batterie rechargeable et chargeur-adaptateur inclus: 629 F.*

Modèle 61R: notre «Scientifique»: Toutes les caractéristiques de base des «Answers» plus mémoire, fonctions logarithmique et trigonométrique, échange de registres et beaucoup d'autres fonctions scientifiques. Batterie rechargeable et chargeur-adaptateur inclus: 629 F.*

Modèle 63R: mêmes caractéristiques que 61R plus notation scientifique, touche factorielle x!, calcul avec parenthèses (mixte et en série). Batterie rechargeable et chargeur-adaptateur inclus: 759 F.*

Calculatrices Rockwell: la réponse à tous vos problèmes d'arithmétique et de mathématiques.



Rockwell International - la science au service des affaires.

Les calculatrices Rockwell sont garanties un an. En vente au BHV, Galeries Lafayette, Régie à Calcul, Duriez, Points de vente dans toute la France. Pour tous renseignements complémentaires, écrire à: Rockwell International, Dpt micro-électronique - 12 place de la Seine - Zone Silié - Cedex L, 196 - 94533 Rungis Principal - Tél. 686.37.37.

* Les prix T.T.C. comprennent la hausse et pour les modèles 10R, 20R, 30R, une pile 9V. En option pour ces trois modèles, adaptateur courant secteur: 40 F. T.T.C.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT

DIRECTION DES PONTS ET CHAUSSÉES

AVIS DE PRÉSÉLECTION

« Le Ministre de l'Équipement, par l'intermédiaire de la Direction des Ponts et Chaussées, a l'honneur de vous adresser ci-joint un avis de présélection pour la construction de ponts et chaussées. »

UNE COMPAGNIE PÉTROLIÈRE RENONCE À EXPLOITER UN GISEMENT EN MER DU NORD

« Le groupe pétrolier AMOCO-NOCO a annoncé, le 14 mars, qu'il renonce à exploiter un gisement de pétrole en mer du Nord. »

AMOCO-NOCO renonce à exploiter un gisement en mer du Nord

« Le groupe pétrolier AMOCO-NOCO a annoncé, le 14 mars, qu'il renonce à exploiter un gisement de pétrole en mer du Nord. »

AMOCO-NOCO renonce à exploiter un gisement en mer du Nord

« Le groupe pétrolier AMOCO-NOCO a annoncé, le 14 mars, qu'il renonce à exploiter un gisement de pétrole en mer du Nord. »

AMOCO-NOCO renonce à exploiter un gisement en mer du Nord

« Le groupe pétrolier AMOCO-NOCO a annoncé, le 14 mars, qu'il renonce à exploiter un gisement de pétrole en mer du Nord. »

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PEUGEOT S.A.

L'emprunt obligataire que le directeur de la société Peugeot S.A. a été autorisé à émettre par l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 1975 a été fixé à 100 000 000 F. Il est représenté par 500 000 obligations de 200 F, convertibles à tout moment en actions de la société et dont la souscription a été ouverte à la Société nouvelle pour l'étude et le développement de l'industrie automobile SONEDIA filiale commune des groupes Michelin et Peugeot.

SOFINEX

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 7 mars, sous la présidence de M. Loye, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1974 et décider de l'affectation des résultats.

COMPAGNIE DE L'EST-ASIATIQUE

Les comptes et résultats de l'exercice 1974 seront présentés à l'assemblée générale qui se tiendra le 26 mars prochain à Copenhague.

AUGUST THYSSEN-HÜTTE ARTIENGESellschaft

La société convoque ses actionnaires en assemblée générale ordinaire le vendredi 25 avril 1975 à 10 heures, à la Mercedeshalle, König-Heinrich Platz, Duisburg.

ACIER - INVESTISSEMENT

VALEUR LIQUIDATIVE AU 28 FÉVRIER 1975. Au 28 février 1975, la valeur liquidative globale d'Acier-Investissement ressortait à 184,81 millions de francs, soit 105,6 F par action.

Le Monde PUBLIE CHAQUE LUNDI (numéro daté mardi) UN SUPPLÉMENT ÉCONOMIQUE

LA SEMAINE FINANCIÈRE

Sur les marchés des changes HÉSITATION

Une grande expectative régnait sur les marchés des changes à l'issue de ces cinq séances qui ont vu les cours du DOLLAR évoluer irrégulièrement pour s'établir finalement à des niveaux très proches de ceux atteints à la fin de la semaine dernière.

son rial du dollar pour le définir en D.T.S. en le réévaluant au passage. C'est bien ce qui s'est produit, avec une hausse de 2 3/4 %. Au même moment, des rumeurs ont circulé, laissant entendre que la Réserve fédérale pourrait interdire aux banques américaines de prendre des positions à découvert avec le DOLLAR.

Le FRANC FRANÇAIS a été diversément traité : en hausse vis-à-vis du DOLLAR, de la LIÈGE et de la LIRE, il a, en revanche, fléchi vis-à-vis du DOLLAR suédois, du FLORIN et du FRANC SUISSE.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

Table with columns: PLACE, Florin, LIRE, MARK, Livre, \$ U.S., Franc français, Franc suisse. Rows: Londres, New-York, Paris, Zurich, Francfort.

« serpent européen » comme le DOLLAR suédois, le FLORIN et le FRANC SUISSE. Le marché de l'or est resté très calme. A Londres, le cours de l'once qui était revenu lundi à 176,25 dollars, s'est avancé jusqu'à 178,90 dollars mercredi.

ANNONCES CLASSEES

offres d'emploi

TRES IMPORTANT CONSTRUCTEUR REGION PARISIENNE COORDONNATEURS DE TRAVAUX T.C.E. Pour constructeur travaux d'ouvrages individuels en villages.

capitaux ou proposit.com

DISPOSANT à 5 km PARIS cœur, 500-550 m terrain avec 2000 m² de constructions.

demandes d'emploi

HOMME - 40 ANS bonne expérience recherche emploi FIN DE SEMAINE

L'immobilier

appartements vente

Paris AVENUE FOCH 45 m. tr. d. ét. 2. 200 m. de la gare. 200 000 F. 100 000 F. 100 000 F.

Provinc

GOLFE DE MORBIHAN. A vendre terrain de 100 m. carré, 200 m. de la mer. 100 000 F.

appartement. achat

Dispos. selon crit. ch. notaire. 1.5 à 2 p. près. 200 000 F.

propriétés

3 PIECES ref. int. cuis. 200 m. de la gare. 100 000 F.

locations non meublées

13° ITALIE. Studio 24 m², tout confort, bus, panor., 250 000 F.

terrains

Recht: terrain avec ou sans habitation, proche bord de mer, entre L'AVANOU et CANNEC.

exclusivités

Paris Ciel - Assort. 2 p. 11 m. carré, calme, 100 m. carré, 200 000 F.

appartem. vente

Paris Ciel - Assort. 2 p. 11 m. carré, calme, 100 m. carré, 200 000 F.

locations meublées

REPUBLIQUE - Particul. tout confort, 2 p. 11 m. carré, 200 000 F.

emplois régionaux

LABORATOIRE DE RECHERCHES BALISTIQUES ET AERODYNAMIQUES DE VERNON recherche

propriétés

VERSAILLES - 5/200 m² de terrain, près de la gare, fin 100 000 F.

terrains

VERSAILLES - 5/200 m² de terrain, près de la gare, fin 100 000 F.

maisons de campagne

RECROUTE, sous contrat, pour région Nord-Ouest. INGENIEUR INFORMATIQ.

pavillons

MAISON-LAPITTE. Prop. de 100 m. carré, 200 000 F.

villas

le d'Orléans, 57-Trois, maison de 100 m. carré, 200 000 F.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Retour à 9 %

La baisse du loyer de l'argent sur le marché monétaire qui s'est ralentie la semaine précédente, s'est accélérée cette semaine.

des taux moins élevés, elles ont effectivement permis de faire chuter par le biais des pensions au jour le jour.

révanches, fléchi vis-à-vis du DOLLAR suédois, du FLORIN et du FRANC SUISSE.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

REPRISE DU SUCRE - REPLI DU ZINC

MÉTALUX — Malgré la perspective de nouvelles exportations de production du marché du sucre a peu réagi.

CAOUTCHOUC — Fluctuations restreintes des cours du naturel sur les places commerciales.

DÉTERGENTS — Baisse des cours du sucre sur les places commerciales.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

MARCHÉ DE L'OR

Table with columns: COURS, 7/3, 14/3. Rows: Or fin (en barre), Or fin (en lingot), Or fin (en lingot), Or fin (en lingot).

MARCHÉ DE L'OR

Table with columns: COURS, 7/3, 14/3. Rows: Or fin (en barre), Or fin (en lingot), Or fin (en lingot), Or fin (en lingot).

MARCHÉ DE L'OR

Table with columns: COURS, 7/3, 14/3. Rows: Or fin (en barre), Or fin (en lingot), Or fin (en lingot), Or fin (en lingot).

NURSES ÉTRANGÈRES

LONDRES. Les services de recrutement de nurses étrangères ont enregistré une baisse de 10% de demandes.

ALLEMAGNE

Plus d'ouvriers. Les services de recrutement de nurses étrangères ont enregistré une baisse de 10% de demandes.

TOKYO

Les services de recrutement de nurses étrangères ont enregistré une baisse de 10% de demandes.

LA REVUE DES VALEURS

FINANCE
Sur les marchés des changes
HÉSITATION

Valeurs à revenu fixe

Table with columns: Valeurs à revenu fixe, 14 mars Diff., listing various financial instruments and their price changes.

La baisse du napoleon, qui est revenue de 263,30 à 263,20, a été à l'origine de l'attristement de l'emprunt 4 1/2 % 1975 qui a perdu 5 points dans la semaine.

Le montant global des concours consentis en 1974 par le groupe de la Cie Bénédictine à ses clients s'est élevé à 4,9 milliards de francs, chiffre inchangé pratiquement.

Table with columns: Sociétés d'investissement, 14 mars Diff., listing various investment companies and their performance.

ment par rapport à celui de 1973. Au 31 décembre, le montant total des opérations en cours atteignait 33 milliards de francs (+ 15 %).

Après avoir vivement accentué, au début de semaine, son repli de la veille du week-end précédent, le marché de Londres s'est sensiblement redressé par la suite et se montrait bien disposé vendredi.

Après trois jours de forte hausse, portant les cours à un niveau record depuis 1973, l'arrêt de la hausse des taux d'intérêt a provoqué un repli. Indices de la Commerce Bank : 694,8 contre 677,5.

Table with columns: ALLEMAGNE, Plus rétrogradé, listing various German companies and their stock prices.

net en très forte expansion (74,8 millions de francs contre 43,1). Le montant du prochain compte à été fixé à 10 F pour les actions anciennes et à 3,33 F pour les titres provenant de la dernière augmentation de capital.

Le bénéfice net de la Sté Lyonnaise de Dépôts et de Crédit Industriel s'est élevé, pour l'exercice 1974, à 16,4 millions de francs (contre 14,2), ce qui permettra de majorer le dividende et de le porter de 6 à 6,50 F.

Très naturellement, ils se sont portés sur les secteurs les plus affectés négativement : l'énergie, l'électronique, la construction électrique.

Les esprits critiques redoublent bien une sévère réaction en hausse, à laquelle les marchés se sont échappés lorsque la détente des taux cessera.

Le voyage du ministre du commerce extérieur en Indonésie va probablement rapporter à C.G.E.-Asthom un contrat d'équipement électrique de 570 millions et à C.I.T.-Alcatel un contrat de 300 millions dans le domaine du téléphone.

Après avoir vivement accentué, au début de semaine, son repli de la veille du week-end précédent, le marché de Londres s'est sensiblement redressé par la suite et se montrait bien disposé vendredi.

Après trois jours de forte hausse, portant les cours à un niveau record depuis 1973, l'arrêt de la hausse des taux d'intérêt a provoqué un repli. Indices de la Commerce Bank : 694,8 contre 677,5.

Après trois jours de forte hausse, portant les cours à un niveau record depuis 1973, l'arrêt de la hausse des taux d'intérêt a provoqué un repli. Indices de la Commerce Bank : 694,8 contre 677,5.

Table with columns: TOKYO, Repli, listing various Japanese companies and their stock prices.

Bourse de Paris

SEMAINE DU 10 AU 14 MARS

Nouvelle poussée

Pour la deuxième semaine consécutive, la Bourse de Paris a monté. Après quelques hésitations, sa marche en avant a repris, en dépit du marasme de l'économie et de l'alourdissement du climat social.

Après un début de semaine très brillant des ventes bénéficiaires vendant à casses, le mouvement, les opérateurs se succédant de consolider leurs gains à l'approche des opérations de liquidation mensuelle qui débuteront mardi prochain 18 mars.

Très naturellement, ils se sont portés sur les secteurs les plus affectés négativement : l'énergie, l'électronique, la construction électrique.

Les esprits critiques redoublent bien une sévère réaction en hausse, à laquelle les marchés se sont échappés lorsque la détente des taux cessera.

Le voyage du ministre du commerce extérieur en Indonésie va probablement rapporter à C.G.E.-Asthom un contrat d'équipement électrique de 570 millions et à C.I.T.-Alcatel un contrat de 300 millions dans le domaine du téléphone.

Après avoir vivement accentué, au début de semaine, son repli de la veille du week-end précédent, le marché de Londres s'est sensiblement redressé par la suite et se montrait bien disposé vendredi.

Après trois jours de forte hausse, portant les cours à un niveau record depuis 1973, l'arrêt de la hausse des taux d'intérêt a provoqué un repli. Indices de la Commerce Bank : 694,8 contre 677,5.

Après trois jours de forte hausse, portant les cours à un niveau record depuis 1973, l'arrêt de la hausse des taux d'intérêt a provoqué un repli. Indices de la Commerce Bank : 694,8 contre 677,5.

Table with columns: Météorologie, constructions, listing various construction and weather-related items.

faibles 783 millions de livres (contre 824,5 millions de livres). Le dividende final sera de 11 pence, ce qui portera à 16,88 pence la rémunération des actionnaires (contre 15,17 pence en 1973).

De Beers annonce, pour 1974, un bénéfice attribuable de 201,3 millions de rands sud-africains contre 237,54 millions de rands en 1973.

Table with columns: Produits chimiques, listing various chemical products and their prices.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Le dividende global est porté à 25 cents (1,57 F) contre 24 cents au début de 1974.

Table with columns: LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS, listing various market indices.

LE MARCHÉ

Replis à 9

LES MATIÈRES

DU SUCRE - REPLI DU

COMPTANT

Various market news and commentary.

Various market news and commentary.

Handwritten text in a box: مكرمات الأهل

